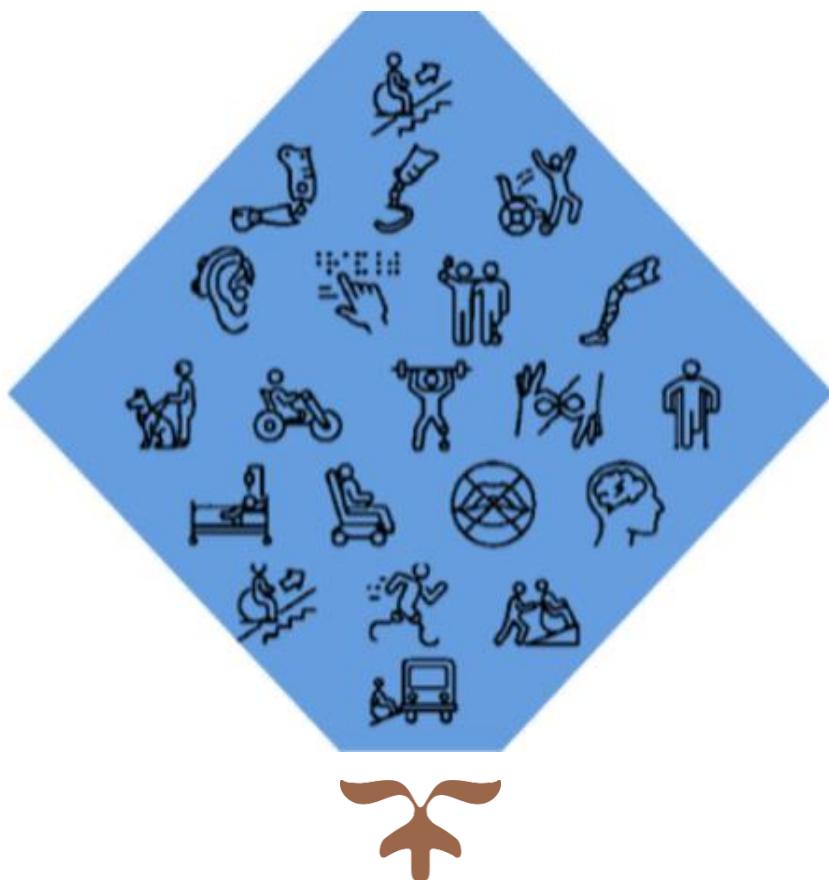


# **DES RESSOURCES POUR LES FAMILLES**

GOPHS

# Groupement des organismes des personnes handicapées du Saguenay Lac-Saint-Jean



**138 Rue Price O, Chicoutimi, QC G7J 1G8**

Recherche complémentaire, régionalisation et mise à jour

Groupement des organismes des personnes handicapées du Saguenay Lac-Saint-Jean (GOPHS)

Maquette de la page de garde et mise en page : Asma Krichen

Certaines informations sont tirées du document suivant :

-Aide-mémoire des familles pour l'identification des besoins, Région Bas-Saint-Laurent produit par l'Association pour l'intégration sociale (région de Rimouski) 2<sup>e</sup> trimestre 2003

-Aide-mémoire des familles pour l'identification des besoins, Région Saguenay-Lac-ST-Jean produit par l'Association pour le développement de la personne handicapée intellectuelle du Saguenay(ADHIS), mai 2008

Saguenay- juin 2025

<i>Introduction générale</i> .....	7
<i>Identification de nos besoins</i> .....	10
<i>Types de handicap</i> .....	15
Définition.....	16
Causes.....	16
Classification des Handicaps .....	17
Approches d'intervention .....	23
Ressources disponibles.....	24
<i>Accès aux soins de santé et services médicaux</i> .....	26
Le centre de réadaptation en déficience intellectuelle et trouble de spectre de L'autisme (CRDI-TSA) .....	27
Le centre de réadaptation en déficience physique .....	28
Programmes de Réadaptation .....	29
Interaction entre les services de santé pour les personnes handicapées .....	32
Exemples pratiques:.....	33
Accès aux cliniques et hôpitaux.....	34
Hébergement et résidences .....	35
Programmes de santé mentale.....	37
Droits et Accommodements .....	38
Soutien aux Aidants .....	39
Programmes et Services Spécialisés .....	39
Services jeunesse .....	40
Le plan d'intervention interdisciplinaire (PII) et le plan de service individualisé (PSI).....	43
Ressources et Contacts Utiles .....	44
<i>Transport et mobilité</i> .....	46
1. Services de transport adapté disponibles : .....	47
2. Critères d'admissibilité : .....	48
3. Procédures de réservation et de planification : .....	50
4. Défis et problèmes courants : .....	51
5. Droits et Recours .....	51

• La carte à l'accompagnement en Transport interurbain par Autocar .....	52
• Vignette de stationnement pour personnes handicapées .....	53
• Vignette d'accompagnement touristique et de loisir .....	55
• Programme d'aide matérielle pour l'adaptation de véhicule de la Société de l'assurance automobile du Québec.....	56
• Programme transport hébergement.....	58
<b><i>Aides techniques et technologiques.....</i></b>	<b>60</b>
Processus pour Obtenir des Aides Techniques .....	61
Aides à la mobilité : .....	62
Aides à la communication :.....	63
Aides à l'audition : .....	65
Aides à la vision : .....	65
<b><i>Les services de garde et les centres de la petite enfance.....</i></b>	<b>69</b>
Types de Services Disponibles .....	70
Défis Rencontrés par les Familles .....	71
Trouver un service de garde : ce qu'il faut savoir .....	71
Que faire en cas de problème ?.....	71
Programmes d'Intervention Spécialisée pour le Développement et le Comportement (DI-TSA).....	71
Organismes de soutien .....	72
<b><i>Les services scolaires .....</i></b>	<b>74</b>
Avant la scolarisation .....	75
L'éducation préscolaire (maternelle) .....	76
L'enseignement à la maison.....	76
Les démarches scolaires.....	76
Instances au niveau de l'école.....	83
Les services complémentaires .....	84
Les services de garde scolaire .....	86
Enseignement secondaire.....	86
Programmes adaptés pour déficience intellectuelle.....	87

<b>Formation générale.....</b>	<b>88</b>
<b>Formation préparatoire au travail (FPT) .....</b>	<b>89</b>
<b>Formation menant à un métier Semi-Spécialisé (FMS) .....</b>	<b>90</b>
<b>Accès aux Ressources et Services .....</b>	<b>92</b>
<b>Sensibilisation et Inclusion .....</b>	<b>92</b>
<b>Soutien aux Familles .....</b>	<b>93</b>
<b>Les aides technologiques.....</b>	<b>95</b>
<b>Les centres de services scolaires de Saguenay Lac-Saint-Jean .....</b>	<b>98</b>
<b>Transition de l'école vers la vie active (TEVA) .....</b>	<b>98</b>
<b>Programme CIUSSS .....</b>	<b>100</b>
<b><i>Emploi et intégration professionnelle .....</i></b>	<b><i>102</i></b>
<b>Services spécialisés d'emploi dans la région.....</b>	<b>106</b>
<b>La chaîne de travail adapté .....</b>	<b>106</b>
<b>Programme individualisé de placement et de soutien à l'emploi (IPS).....</b>	<b>106</b>
<b>Autres programmes et ressources .....</b>	<b>108</b>
<b>Formation et développement professionnel .....</b>	<b>110</b>
<b>Centre locaux d'emploi CLE.....</b>	<b>111</b>
<b><i>Aide financière et programmes de soutien.....</i></b>	<b><i>114</i></b>
<b>1. Soutien financier .....</b>	<b>115</b>
<b>2. Crédit d'impôt et déductions provinciale .....</b>	<b>119</b>
<b>3. Crédits d'impôt pour les aînés.....</b>	<b>123</b>
<b>4. Programme de soutien.....</b>	<b>124</b>
<b>5. Déduction et crédit d'impôt (fédérale) .....</b>	<b>126</b>
<b><i>La fiducie .....</i></b>	<b><i>129</i></b>
<b>Qu'est-ce qu'une fiducie ?.....</b>	<b>130</b>
<b>Types de Fiducie .....</b>	<b>130</b>
<b>Les Parties .....</b>	<b>130</b>
<b>Pourquoi créer une fiducie? .....</b>	<b>130</b>
<b>Fonctions et avantages .....</b>	<b>131</b>
<b>Choix d'un fiduciaire .....</b>	<b>131</b>

<b>Conditions et Critères .....</b>	<b>132</b>
<b>Processus de mise en place d'une fiducie .....</b>	<b>132</b>
<b>Ressources supplémentaires .....</b>	<b>133</b>
<b><i>Testament</i> .....</b>	<b>134</b>
<b>Qu'est-ce qu'un testament.....</b>	<b>135</b>
<b>1. Types de Testaments.....</b>	<b>135</b>
<b>2. Testament en ligne .....</b>	<b>136</b>
<b>3. Désignation d'un Tuteur.....</b>	<b>137</b>
<b>4. Consultation Juridique .....</b>	<b>137</b>
<b>6. Mise à Jour Régulière .....</b>	<b>138</b>
<b>7. Un liquidateur .....</b>	<b>138</b>
<b>Décéder sans testament.....</b>	<b>139</b>
<b><i>La tutelle</i> .....</b>	<b>140</b>
<b>Tutelle au mineur.....</b>	<b>141</b>
<b>Tutelle au Majeur .....</b>	<b>141</b>
<b>Nomination du tuteur : .....</b>	<b>143</b>
<b>Démarche de l'ouverture d'une tutelle .....</b>	<b>143</b>
<b>Modification, réévaluation et la durée de la Tutelle .....</b>	<b>143</b>
<b>Nouveauté 2024 : .....</b>	<b>144</b>
<b><i>Droits et protection juridique</i> .....</b>	<b>145</b>
<b>1. Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (RLRQ, c. E-20.1) .....</b>	<b>146</b>
<b>2. Loi sur les services de santé et les services sociaux.....</b>	<b>146</b>
<b>3. Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité.....</b>	<b>146</b>
<b>4. Loi sur les accidents du travail.....</b>	<b>147</b>
<b>5. Loi sur l'aide aux personnes et aux familles .....</b>	<b>147</b>
<b>6. Loi sur les allocations d'aide aux familles.....</b>	<b>147</b>
<b>7. Charte des droits et libertés de la personne .....</b>	<b>147</b>
<b>8. Code de la sécurité routière.....</b>	<b>148</b>
<b>9. Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités .....</b>	<b>148</b>

<b>10.</b>	<b>Faciliter l'exercice du droit de vote lors des scrutins provinciaux .....</b>	<b>148</b>
<b>11.</b>	<b>La Loi sur les impôts .....</b>	<b>149</b>
<b>12.</b>	<b>Loi sur l'instruction publique .....</b>	<b>149</b>
<b>13.</b>	<b>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels .....</b>	<b>149</b>
<b>14.</b>	<b>Loi assurant la lutte contre l'intimidation et la violence .....</b>	<b>149</b>
<b>15.</b>	<b>Loi sur la protection de la jeunesse.....</b>	<b>150</b>
	<b>Plaintes et recours.....</b>	<b>151</b>
	<i>Activités de loisirs et participation communautaire .....</i>	<i>152</i>
	<i>Services de répit.....</i>	<i>156</i>
	Organismes de répit nuit .....	157
	Répit jour .....	158
	Santé mentale .....	160
	• Services de counseling et de soutien .....	162
	<i>Services annexes .....</i>	<i>164</i>

# Introduction

## générale

### Introduction

Au Québec, les personnes handicapées, celles en situation de handicap et leurs proches vivent chaque jour des défis importants. Qu'il s'agisse de l'accès à l'éducation, à l'emploi, aux soins de la santé, ou encore des activités de loisirs, les obstacles peuvent être nombreux et variés. De plus, nous devons également prendre en compte de nouveaux défis, tels que les maladies invalidantes qui peuvent survenir à tout moment au cours de notre vie. Dans ce contexte, il est essentiel de disposer de ressources claires et accessibles pour guider les familles dans leurs parcours.

Ce mémoire vise à fournir un guide complet pour les familles des personnes handicapées, en couvrant les aspects essentiels de la vie quotidienne et les droits auxquels elles peuvent prétendre.

L'objectif est de proposer des informations pratiques, des outils pour aider les familles à surmonter les difficultés qu'elles peuvent rencontrer et à améliorer la qualité de vie de leurs proches en situation de handicap.

### Contexte et justification

Selon l'organisation mondiale de la santé (OMS), environ 15% de la population mondiale vit avec une forme de handicap. Au Québec, la réalité des personnes handicapées est encadrée par des lois provinciales et des programmes spécifiques visant à promouvoir leur inclusion et leur participation à la société. La loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, adoptée en 2004, constitue une avancée majeure en matière de reconnaissance des droits des personnes handicapées. Cependant, malgré ces progrès, de nombreuses familles se sentent encore démunies face à la complexité des démarches administratives et à la diversité des services disponibles.

## Objectif du mémoire

Ce mémoire se fixe plusieurs objectifs :

1. **Informier** : Fournir des informations claires et détaillées sur les droits et les ressources disponibles pour les personnes handicapées et leurs familles au Québec.
2. **Guider** : Offrir des conseils pratiques pour aider les familles à naviguer dans les systèmes éducatif, médical et social québécois.
3. **Soutenir** : Proposer des stratégies et des outils pour améliorer la qualité de vie des personnes handicapées et de leurs proches.

## Structure du Mémoire

Ce guide familial sera structuré de manière à couvrir les principaux aspects de la vie quotidienne des personnes handicapées et de leurs familles :

1. **Identification de nos besoins** – Approches pour identifier les besoins des personnes handicapées et de leurs familles, avec des outils pratiques.
2. **Types de handicap** – Exploration des différents types de handicap et leurs implications.
3. **Accès aux soins de santé et services médicaux** – Guide des services de santé adaptés et des démarches au Québec.
4. **Transport** – Solutions et ressources pour les déplacements adaptés.
5. **Aides techniques et technologiques** – Informations sur les dispositifs et technologies d'assistance.
6. **Les services de garde et centres de la petite enfance** – Ressources pour les enfants handicapés de 0 à 5 ans.
7. **Les services scolaires** – Accès à l'éducation et soutien scolaire.
8. **Emploi et intégration professionnelle** – Ressources pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.
9. **Aide financière et programmes de soutien** – Comprenant :
  - o 1. : La fiducie
  - o 2. : Le testament
  - o 3. : La tutelle
10. **Droits et protection juridique** – Présentation des lois et droits applicables.
11. **Activités de loisirs et participation communautaire** – Suggestions pour une vie sociale active et inclusive.

## **12. Services de répit et services annexes** – Options de répit pour les familles et services complémentaires.

### **Méthodologie**

Pour élaborer ce guide, une approche méthodologique variée sera adoptée, incluant:

- La revue de la littérature existante sur le sujet.
- Des entretiens avec des experts et des professionnels du secteur au Québec.
- Des témoignages de familles et de personnes handicapées pour illustrer les défis et les solutions possibles.

### **Conclusion**

En fournissant un guide pratique et accessible, ce mémoire aspire à soutenir les familles des personnes handicapées dans leur quotidien et à promouvoir une société québécoise plus inclusive. Nous espérons que ce document sera une ressource précieuse pour toutes les familles en quête de conseils et de soutien.

# Identification de nos besoins

La présente section vise à vous aider, en tant que parents, à identifier vos besoins d'information en lien avec la situation de votre enfant handicapé. Si vous souhaitez mieux comprendre le diagnostic de votre enfant, les particularités de sa déficience ou incapacité, ainsi que ses capacités, il est essentiel de poser des questions aux professionnels de santé qui vous accompagnent. Vous pourriez également rechercher des informations sur les services disponibles dans la région, qu'il s'agisse de soins, de réadaptation ou d'assistance financière, afin de mieux soutenir votre enfant. Connaître vos droits et ceux de votre enfant est primordial, notamment dans les situations où un service est refusé ou ne répond pas à vos attentes. En cas de besoin, il est important de savoir vers qui vous tourner pour obtenir des recours ou du soutien juridique. Enfin, rencontrer d'autres familles vivant des expériences similaires peut offrir un soutien moral précieux et permettre d'échanger des conseils et des ressources adaptés à votre situation.

## 1. Besoin d'informations

Les personnes handicapées et leurs familles ont souvent besoin d'informations claires et précises pour naviguer dans les divers services et soutiens disponibles. Cela inclut les informations sur les droits, les programmes d'aide financière, les services de santé, les ressources communautaires et les procédures administratives. L'accès à une information actualisée et adaptée est crucial pour permettre aux personnes handicapées de faire valoir leurs droits et de bénéficier des services auxquels elles ont droit.

**L'Office des personnes handicapées du Québec** propose un soutien personnalisé aux personnes handicapées, ainsi qu'à leurs familles et proches, pour les accompagner à chaque étape de leurs démarches pour accéder aux services. Ce soutien est gratuit et confidentiel, disponible dans toutes les régions du Québec. Il s'adapte à votre situation et à vos besoins spécifiques. Aucun diagnostic établi n'est requis pour le contacter.

## 2. Besoin de soutien

Le soutien émotionnel, psychologique, et social est essentiel pour les personnes handicapées et leurs familles. Ce soutien peut provenir de professionnels de la santé, de groupes de soutien, ou de services spécialisés offerts par des organismes communautaires. Un accompagnement personnalisé permet de répondre aux besoins spécifiques de chaque individu, favorisant ainsi une meilleure qualité de vie.

**Les CLSC** proposent des services professionnels de travailleurs sociaux pour vous aider à résoudre certains problèmes ou difficultés que vous pourriez rencontrer. Ces services sont gratuits et garantissent la confidentialité.

Pour obtenir davantage d'informations sur ce service, veuillez contacter les associations trouvées sur l'[Annexe](#).

### **3. Besoin de gardiennage**

Les services de gardiennage offrent aux familles une pause bien méritée, en prenant en charge la surveillance des personnes handicapées, que ce soit des enfants ou des adultes. Ces services permettent aux proches aidants de se reposer ou de se consacrer à d'autres responsabilités tout en ayant la certitude que leurs proches sont entre de bonnes mains.

**CLSC ou associations locales** : Le CLSC de votre région ou votre association locale peut vous orienter vers des gardiens formés ou des réseaux de gardiennage adaptés.

[Programme de soutien aux familles](#) : Le CISSS ou le CIUSSS administre un programme de subvention pour le gardiennage. Pour rémunérer le gardien, veuillez contacter le travailleur social responsable de votre dossier.

### **4. Besoin de répit**

Le répit est indispensable pour prévenir l'épuisement des proches aidants. Il s'agit de périodes où des services temporaires prennent en charge la personne handicapée, offrant ainsi aux aidants un moment de répit pour se ressourcer.

Pour localiser une ressource de répit, certaines associations de parents d'enfants handicapés gèrent des maisons de répit ainsi que des camps de vacances. Ces établissements proposent des séjours de week-end avec du personnel spécialement formé pour répondre aux besoins des personnes handicapées. Pour plus d'informations, consultez la section sur [les services de répit](#).

Pour couvrir les coûts du répit, le CISSS ou le CIUSSS propose un programme de subvention. Il est nécessaire de soumettre une demande auprès de votre CISSS ou CIUSSS.

### **5. Besoin de dépannage**

Le dépannage concerne les situations d'urgence ou imprévues où une aide temporaire est nécessaire. Ce service offre une sécurité additionnelle en cas d'absence d'un aidant principal ou de situations de crise nécessitant une prise en charge rapide.

Anticiper l'imprévisible grâce à un bon système de réseautage peut être bénéfique : faire appel aux voisins, à des membres de la famille ou à des amis peut faciliter l'accès à un soutien temporaire en cas de besoin.

### **6. Soutien aux rôles parentaux**

Les parents d'enfants handicapés ont souvent besoin d'un soutien particulier pour gérer les défis supplémentaires que cela implique. Le soutien aux rôles parentaux peut inclure des conseils, des formations, et des groupes de discussion pour échanger avec d'autres parents dans la même situation.

Pour prendre en charge les frais de soutien aux rôles parentaux, le CISSS ou le CIUSSS met à disposition [un programme de subvention](#). Il est essentiel de faire une demande auprès de votre CISSS ou CIUSSS.

## 7. Quoi faire maintenant ?

Face à un diagnostic de handicap pour votre enfant, il est normal de se sentir déstabilisé et de se poser de nombreuses questions. Voici quelques étapes à suivre pour vous aider à mieux comprendre la situation et à vous organiser :

### 7.1. Prenez le temps de vous informer et de comprendre le diagnostic :

- Posez des questions aux professionnels de santé pour clarifier ce que signifie le diagnostic et les implications pour votre enfant. Assurez-vous de bien comprendre les termes médicaux et les recommandations qui vous sont données.
- Recherchez des sources fiables d'information pour approfondir votre compréhension du handicap de votre enfant, ses particularités et ses capacités. Vous trouverez des ressources utiles dans la section "[Types de handicap](#)" du guide.

### 7.2. Identifiez et listez vos besoins immédiats et à long terme :

- Notez les différents types de soutien dont vous pourriez avoir besoin, que ce soit en matière de soins médicaux, d'éducation spécialisée, de services de réadaptation, de soutien financier ou d'accompagnement psychologique.
- Évaluez également les besoins spécifiques de votre enfant : équipements particuliers, aides techniques, accompagnement scolaire, etc.

### 7.3. Prenez contact avec les ressources et services disponibles :

- Consultez les services offerts par les CLSC, CISSS, et CIUSSS de votre région pour obtenir de l'aide dans vos démarches et accéder aux services de santé et de soutien disponibles.
- Contactez les organismes communautaires et associations spécialisées pour recevoir des conseils personnalisés, du soutien moral, ou des informations pratiques. Des listes d'organismes et de contacts utiles sont disponibles en [Annexe](#).

### 7.4. Établissez un plan d'action et organisez vos démarches :

- Créez une feuille de route avec les étapes clés que vous souhaitez suivre pour obtenir des services, du soutien ou des subventions. Cela vous aidera à mieux planifier et à suivre les progrès de vos démarches.

- Faites-vous accompagner par un travailleur social pour élaborer ce plan et naviguer plus facilement dans les procédures administratives.
- Si vous préférez ne pas y aller seul(e) à la rencontre de l'intervenant(e) du CISSS ou CIUSSS, vous avez la possibilité d'être accompagné(e) par une personne de votre choix, qu'il s'agisse d'un autre parent, d'un ami ou d'une conseillère pour la personne, la famille et les proches.

### **7.5. Soyez ouvert à demander de l'aide :**

- N'hésitez pas à faire appel aux ressources de répit, de gardiennage, ou de dépannage en cas de besoin. Ces services sont là pour vous soulager et vous permettre de prendre du temps pour vous.
- Faites connaître vos besoins aux professionnels qui vous entourent. Le soutien émotionnel est tout aussi important que le soutien pratique, et il existe des services d'accompagnement pour vous aider à mieux gérer les défis liés au rôle de parent d'un enfant handicapé.

Ces étapes vous permettront de commencer à organiser vos démarches et à obtenir les soutiens nécessaires pour vous et votre enfant. Pour plus de détails et pour accéder à des ressources complémentaires, veuillez consulter les annexes du guide ou contacter les associations mentionnées.

## **8. Subventions en soutien à la famille**

Le montant attribué est établi par les établissements des centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) ainsi que des centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) après avoir évalué les besoins de la famille. Ces besoins sont réévalués régulièrement ou suite à un événement ayant un impact sur la situation de la personne ou de sa famille. Pour en savoir plus sur les subventions, consultez la section [Aide financière et programmes de soutien](#).

## **9. Politique de soutien**

La politique de soutien vise à garantir que les personnes handicapées et leurs familles puissent accéder à un réseau de services et d'aides adaptés pour répondre à leurs besoins particuliers. En tenant compte des contextes variés de chaque situation, les établissements de santé et services sociaux (CISSS et CIUSSS) s'engagent à offrir des ressources et un accompagnement personnalisé. Cette politique reconnaît l'importance d'un soutien flexible et inclusif, qui évolue avec les besoins de chaque famille et favorise une intégration harmonieuse des personnes handicapées dans leur communauté. Pour plus d'informations sur la politique de soutien, veuillez consulter la section [Accès aux soins de santé et services médicaux](#).

## **10. Droit de recours**

Le droit de recours permet aux personnes handicapées et à leurs familles de contester une décision ou de demander une révision lorsqu'un service essentiel leur est refusé ou ne répond pas à leurs besoins. Ce droit s'applique à divers contextes, que ce soit en matière de soins de santé, de services sociaux, ou de soutien scolaire. Les recours peuvent être entamés auprès du [Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes du Saguenay-Lac-Saint-Jean](#). Il est important de connaître les procédures à suivre pour déposer une plainte ou solliciter une révision, et il peut être utile de demander l'accompagnement d'un travailleur social ou d'un conseiller en défense des droits pour faciliter les démarches. Pour en savoir plus, consultez la sous-section [Plaintes et recours](#) de la section [Droits et protection juridique](#).

## **11. Appui aux tâches quotidiennes**

L'appui aux tâches quotidiennes vise à alléger la charge des familles en proposant des services d'aide pour accomplir les activités de la vie quotidienne. Ces services incluent le soutien dans les tâches domestiques, l'accompagnement pour les courses, la préparation des repas, et l'assistance dans les soins d'hygiène personnelle. Pour en savoir plus, consultez la sous-section [Les services de soutien à domicile](#) de la section [Services de répit](#).

# Types de handicap



138 Rue Price O, Chicoutimi, QC G7J 1G8

## Définition

Au Québec, une personne handicapée est caractérisée par une déficience entraînant une incapacité significative et durable, et susceptible de rencontrer des obstacles dans l'exécution des activités quotidiennes.

Les causes de handicap chez une personne peuvent être multiples et varient grandement en fonction des individus. Voici quelques catégories générales de causes :

## Causes

### 1. Causes génétiques

- Certains handicaps sont liés à des anomalies génétiques qui peuvent être héritées des parents ou survenir de novo (nouvelles mutations). Pour plus d'informations, consultez ce [PDF](#).

### 2. Complications durant la grossesse ou l'accouchement

- Des complications telles que le manque d'oxygène (anoxie), les infections, ou la prématurité peuvent entraîner des handicaps.

### 3. Maladies :

- Des maladies telles que [la poliomyélite](#), [la méningite](#), ou des conditions dégénératives comme la sclérose en plaques peuvent causer des handicaps.<sup>16</sup>

### 4. Accidents :

- Les accidents de la route, les chutes, ou les accidents industriels peuvent entraîner des handicaps physiques ou mentaux.

### 5. Exposition à des substances toxiques ou à un environnement nuisible :

- L'exposition à certains produits chimiques, drogues, alcool, ou à des radiations peut causer divers types de handicaps.

### 6. Vieillissement :

- Avec l'âge, le risque de diverses conditions dégénératives augmente, ce qui peut mener à un handicap.

### 7. Malnutrition :

- Une alimentation insuffisante ou déséquilibrée pendant les périodes critiques de développement peut également contribuer à des handicaps.

Chacune de ces causes peut affecter l'individu de manière différente, nécessitant une approche personnalisée pour l'accompagnement et le soutien.

## Classification des Handicaps

Dans la région du Saguenay Lac-Saint-Jean, comme ailleurs, les personnes en situation de handicap font face à divers défis qui peuvent influencer leur quotidien de manière significative. Comprendre les différents types de handicap est essentiel pour fournir un soutien adapté et inclusif à ces individus et à leurs familles.

- **Handicap physique :** 

Incluent des limitations motrices, des malformations congénitales, et des maladies chroniques comme le diabète ou la Sclérose en plaques. Ces handicaps peuvent nécessiter des adaptations spécifiques dans les espaces publics, les transports, et les domiciles pour assurer une accessibilité optimale et faciliter l'autonomie des individus concernés.

- **Handicap sensoriel :** 

Inclut les handicaps visuels, auditifs et autres déficiences sensorielles. Ces personnes peuvent utiliser des aides techniques comme des appareils auditifs ou des dispositifs d'assistance visuelle. Discuter des adaptations nécessaires pour ces individus dans leur environnement quotidien, comme l'accessibilité aux informations et aux communications.



**Déficience visuelle :** Comprenant la cécité totale, la basse vision et d'autres troubles visuels.

- ❖ **Cécité totale** : Perte complète de la vision.
- ❖ **Malvoyance** : Vision partielle ou altérée, même avec des corrections optiques. Cela peut inclure une vision floue, une diminution de la vision périphérique ou une sensibilité accrue à la lumière.



**Déficience auditive :** Englobant la surdité partielle ou totale, ainsi que d'autres troubles auditifs.

- ❖ **Surdité totale** : Absence complète de l'audition.
- ❖ **Malentendance** : Audition partielle, pouvant nécessiter des aides auditives. Cela inclut les personnes avec une perte auditive légère, modérée ou sévère.



**Déficience olfactive :** se réfère à une diminution ou une perte de la capacité à percevoir les odeurs. Elle peut se manifester sous différentes formes :

- ❖ **Anosmie** : Perte totale de l'odorat.
- ❖ **Hyposmie** : Réduction partielle de l'odorat.

 **Déficience gustative** : est une altération ou une perte de la capacité à percevoir les saveurs. Elle peut se manifester sous deux formes principales:

- ❖ **Ageusie** : Perte totale du goût.
- ❖ **Hypoguesie** : Réduction partielle du goût.

 **Déficience tactile** : se réfère à une réduction ou une perte de la sensibilité au toucher. Elle peut se manifester par

- ❖ **Hypoesthésie** : Diminution de la sensibilité tactile.
- ❖ **Anesthésie** : Perte totale de la sensibilité tactile.

 **Déficience proprioceptive** :

- ❖ **Proprioception altérée** : Difficulté à percevoir la position et le mouvement des parties du corps. Cela peut affecter l'équilibre et la coordination. Pour en savoir plus [cliquez ici](#).

 **Stimuli vestibulaires** : Les stimuli vestibulaires concernent la perception des mouvements et de l'équilibre grâce aux récepteurs situés dans l'oreille interne (système vestibulaire). Pour en savoir plus [cliquez ici](#).

- **Handicap mental ou intellectuel** :



Expliquer les divers types de handicaps intellectuels, du retard mental léger à sévère, ainsi que des troubles du développement tels que le syndrome de Down, l'autisme, et les troubles de l'apprentissage. L'accent est mis sur l'inclusion dans les écoles et les espaces communautaires, ainsi que sur le soutien familial et professionnel pour favoriser l'autonomie et l'intégration sociale.

- **Handicap psychique ou mental** :



Impliquent des troubles psychiatriques mentaux tels que l'anxiété, la dépression, ou les troubles du spectre de l'autisme, la schizophrénie, les troubles bipolaires, etc. Des services de santé mentale accessibles et des programmes de soutien émotionnel sont essentiels pour répondre aux besoins spécifiques et pour assurer un bien-être mental optimal.

- **Handicap invisible** :



Il s'agit de handicaps qui ne sont pas immédiatement apparents physiquement mais qui peuvent avoir des effets significatifs sur la vie quotidienne de la personne, tels que les troubles cognitifs, les maladies chroniques, les troubles neurologiques, etc. Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).



## Polyhandicap

Le polyhandicap est une forme sévère de handicap associant une déficience mentale grave à des troubles moteurs, entraînant une perte totale d'autonomie. Les personnes polyhandicapées nécessitent une assistance constante pour toutes les activités quotidiennes. Elles peuvent présenter des complications telles que des problèmes respiratoires, nutritionnels, épilepsie, et parfois des difficultés à avaler, nécessitant une alimentation par sonde. Bien que leur communication soit limitée, elles comprennent souvent plus qu'elles ne peuvent exprimer. Les causes du polyhandicap incluent des facteurs prénataux (50 %), périnataux (15 %), postnatals (5 %), et parfois inconnus (30 %). Pour en savoir plus sur le Polyhandicap, consultez ce [PDF](#).

- **Traumatismes crâniens** 

Les traumatismes crâniens, ou traumatismes crâno-cérébraux (TCC), affectent la tête et le cerveau et peuvent laisser des séquelles neurologiques importantes. Ils se classent en légers, modérés ou graves, selon la gravité des lésions. Ils représentent la première cause de décès et de handicap sévère avant 45 ans, principalement dus aux accidents de la route, du sport, du travail, domestiques, et aux agressions.

- **Maladies dégénératives** 

Les maladies dégénératives, souvent génétiques, entraînent une détérioration progressive des organes affectés, résultant d'une accumulation de toxines ou d'un manque de substances essentielles. Leur évolution est lente mais conduit à un handicap important. Bien qu'elles puissent être traitées pour ralentir la progression, elles ne sont pas curables. Exemples : myopathie, mucoviscidose, maladie d'Alzheimer, sclérose en plaques.

- **Les trisomies** 

Les trisomies font partie des **anomalies chromosomiques** et peuvent entraîner des handicaps physiques, intellectuels ou sensoriels. Voici les principales trisomies, ainsi que leurs caractéristiques :

### 1. Trisomie 21 (Syndrome de Down)

- **Prévalence** : La plus courante des trisomies.
- **Caractéristiques principales** :
  - Retard intellectuel variable (léger à modéré).
  - Traits physiques distinctifs (visage plat, petits yeux en amande).
  - Risques accrus de problèmes cardiaques, digestifs et thyroïdiens.
  - Développement moteur et langage souvent retardés.



## 2. Trisomie 18 (Syndrome d'Edwards)

- **Prévalence** : Rare, mais généralement plus fréquente chez les filles.
- **Caractéristiques principales** :
  - Retard intellectuel et physique sévère.
  - Malformations congénitales graves (cœur, reins, etc.).
  - Espérance de vie réduite : la majorité des enfants atteints ne survivent pas au-delà de la première année.

## 3. Trisomie 13 (Syndrome de Patau)

- **Prévalence** : Très rare.
- **Caractéristiques principales** :
  - Malformations sévères (cerveau, cœur, visage, extrémités).
  - Déficience intellectuelle profonde.
  - Souvent associée à des anomalies oculaires (microptalmie ou anophthalmie).
  - Espérance de vie : très courte, souvent quelques jours à quelques mois.

## 4. Autres Trisomies Moins Courantes

- **Trisomies mosaïques** : Une partie seulement des cellules contient une copie supplémentaire du chromosome. L'impact est généralement moins sévère que dans les formes complètes.
- **Trisomie 16** : La plus fréquente des trisomies observées dans les fausses couches précoce. Les formes complètes sont presque toujours létale.

Pour plus de détails, vous pouvez consulter la source [Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées](#).

### • Handicap neurodéveloppemental

Les troubles neurodéveloppementaux sont caractérisés par des altérations du développement du cerveau, affectant les fonctions cognitives, sociales, motrices et comportementales. Ils incluent :

#### ➤ Trouble du spectre de l'autisme (TSA)

Le trouble du spectre de l'autisme est un trouble du développement cérébral qui affecte principalement la communication sociale et émotionnelle, ainsi que les interactions sociales. Il se manifeste aussi par des intérêts restreints



e-t des comportements répétitifs, que ce soit chez l'enfant, l'adolescent ou l'adulte autiste. Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).

### ➤ **Déficience intellectuelle**

La déficience intellectuelle se définit par des limitations importantes du fonctionnement intellectuel et des compétences adaptatives, touchant les domaines : conceptuel, social et pratique.

Ces limitations peuvent affecter diverses fonctions cognitives, telles que le raisonnement, la résolution de problèmes, la planification, la pensée abstraite, le jugement, l'apprentissage scolaire et expérientiel, ainsi que la capacité à appliquer ses connaissances dans la vie quotidienne. Pour en savoir plus, consultez ce [PDF](#).

### ➤ **Trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH)**

Le TDAH (trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité) est l'un des troubles les plus fréquents chez les jeunes. Il impacte l'attention et la capacité à se concentrer, et peut également entraîner de l'impulsivité et de l'hyperactivité. Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).

### ➤ **Troubles du langage et des apprentissages**

#### ▪ **Troubles Dys**

Les troubles "Dys" regroupent des troubles cognitifs spécifiques et d'apprentissage, souvent présents dès l'enfance et persistant à l'âge adulte. Ils impactent la vie scolaire, professionnelle, et sociale. On distingue notamment :

- Dyslexie et dysorthographie (langage écrit)
- Dysphasie (langage oral)
- Dyspraxie (moteur et visuo-spatial)
- Dysarthrie (trouble moteur parole)
- Troubles mnésiques (mémoire)
- Dyscalculie (calcul)

Pour obtenir plus d'informations sur les troubles "Dys", consultez ce [PDF](#).

#### • **Handicap neurologique**

Le handicap neurologique résulte de lésions ou dysfonctionnements du système nerveux central ou périphérique. Il inclut :

## ➤ **Épilepsie sévère**

L'épilepsie n'est pas une maladie en tant que telle, mais un trouble neurologique qui perturbe le fonctionnement normal du cerveau. Pendant quelques secondes ou minutes, les cellules cérébrales émettent des signaux désorganisés sous forme de décharges électriques anormales et involontaires. Cette activité provoque diverses réactions corporelles, telles que des convulsions, un regard figé, des spasmes musculaires, des altérations de l'état de conscience ou encore des comportements et sensations inhabituels. Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).

## ➤ **Sclérose en plaques**

La sclérose en plaques (SP) est une maladie chronique où le système immunitaire s'attaque par erreur à la myéline, la couche protectrice des nerfs du cerveau, de la moelle épinière et des nerfs optiques. Cela empêche les signaux nerveux de circuler correctement, ce qui peut entraîner divers troubles dans le corps. Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).

## ➤ **Maladie de Parkinson**

La maladie de Parkinson est une maladie qui affecte progressivement le contrôle des mouvements. Elle est causée par la disparition de certaines cellules dans une région du cerveau appelée la substance noire, ce qui entraîne des tremblements, de la rigidité et des difficultés à bouger normalement. Contrairement à d'autres maladies neurologiques, on connaît bien l'origine de cette atteinte. Pour plus d'informations, consultez ce [PDF](#).

## ● **Maladies chroniques**

Certains handicaps sont causés par des maladies chroniques graves affectant le fonctionnement général du corps, comme :

## ➤ **Fibromyalgie**

La fibromyalgie est une affection qui toucherait le système nerveux central. Son principal symptôme est une douleur diffuse, pouvant se manifester dans une ou plusieurs parties du corps. Cette douleur varie d'une personne à l'autre, peut se déplacer et fluctuer en intensité au fil des heures ou des jours. En plus de cette douleur, les personnes atteintes de fibromyalgie peuvent éprouver une fatigue persistante, des troubles du sommeil, des difficultés de concentration et de mémoire, des sautes d'humeur, des troubles digestifs (tels que la constipation ou la diarrhée) ainsi qu'une sensibilité accrue au toucher et à la pression.

## **Impact sur la vie quotidienne**

Chaque type de handicap a un impact unique sur la vie quotidienne des individus. Cela inclut les aspects physiques, émotionnels, sociaux, et professionnels, qui nécessitent souvent des ajustements dans l'environnement physique et social pour promouvoir l'inclusion et la participation active.

## **Besoins spécifiques**

Les besoins spécifiques des personnes handicapées comprennent l'accès à des soins médicaux spécialisés, à des services d'assistance personnelle, à des technologies adaptatives, ainsi qu'à des opportunités d'emploi et de loisirs inclusifs. Il est crucial de soutenir ces besoins à travers des initiatives locales et des ressources communautaires dédiées.

## **Approches d'intervention**

Les approches d'intervention incluent des services thérapeutiques, éducatifs, et de réadaptation qui sont spécifiquement adaptés aux besoins des personnes. Cela peut comprendre des programmes de formation professionnelle, des thérapies spécialisées, et des stratégies d'accompagnement personnalisé.

**Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées du Québec (Voir la dernière mise à jour)** vise à améliorer l'accès aux services et à l'infrastructure pour les personnes handicapées. Parmi les objectifs principaux, on trouve la création d'un guichet d'accès centralisé pour les programmes et services gouvernementaux, la promotion de l'autoformation pour les préposés, et l'amélioration de l'accessibilité des locaux ministériels pour un parcours sans obstacles. Le plan met également l'accent sur la sécurité en cas d'urgence, l'approvisionnement en biens et services accessibles, et la sensibilisation à l'accessibilité lors des processus d'achat de mobilier. Pour plus de détails, consultez le document complet [ici](#).

**Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2023-2027** de Revenu Québec vise à améliorer l'accessibilité des services et à promouvoir l'inclusion. Le plan inclut des actions pour faciliter l'accès à l'information, adapter les services et documents, et améliorer l'accessibilité web. Il met également l'accent sur la formation du personnel pour mieux répondre aux besoins des personnes handicapées et encourage une culture organisationnelle inclusive et respectueuse des droits de ces personnes. Pour plus de détails, consultez le document complet [ici](#).

**Le Plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées (PAIPH) 2023-2026**, avec une mise à jour en 2024, est un projet de la Ville de Saguenay pour améliorer l'accessibilité et l'inclusion des personnes handicapées. Structuré autour de sept axes (aménagement urbain, immeubles, services, loisirs, sécurité, transport, communications), il vise à accroître la participation citoyenne, la sécurité et l'accessibilité. Chaque année, une

mise à jour et un bilan des actions sont réalisés pour s'adapter aux besoins des personnes en situation de handicap ([maj2024\\_paiph\\_2023\\_2026](#)).

Le **Plan d'action pluriannuel à l'égard des personnes handicapées 2023-2028** du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean vise à réduire les obstacles rencontrés par les personnes handicapées. Il met l'accent sur la promotion, la sensibilisation, l'accessibilité des lieux, l'information et l'embauche. Le CIUSSS travaille à améliorer l'accès aux services, aux lieux publics et à l'emploi pour les personnes handicapées, tout en sensibilisant le public et les employés à leur réalité ([PAPH-VF-pluriannuel-2023-2028](#)).

Le **Plan d'action à l'égard des personnes handicapées du ministère du travail 2023-2026**, vise à favoriser le développement social et économique en soutenant des conditions de travail saines et des relations harmonieuses. Sa mission consiste à promouvoir un marché du travail juste pour les employés et les employeurs, en veillant à un environnement de travail sécuritaire. En vertu de la Loi sur le ministère du travail, il élabore et applique des politiques qui visent un emploi de qualité et des conditions de travail décentes.

## Ressources disponibles

Au Saguenay Lac-Saint-Jean, diverses ressources sont disponibles pour soutenir les personnes handicapées et leurs familles, telles que des centres de réadaptation, des associations locales, et des programmes gouvernementaux. Ces ressources jouent un rôle crucial dans la promotion de l'inclusion et de la qualité de vie des individus concernés.

### Les centres de réadaptation

**Clinique Réadaptation Physique Saguenay**  
Adresse : 320 Rue St Vallier, Chicoutimi, QC G7H 4J1  
Téléphone : [+1 877-785-7433](#)

### Le Parcours - Centre de réadaptation en déficience physique CIUSSS

**Clientèle** : personnes atteintes de déficiences motrices, auditives, visuelles ou de troubles du langage

Adresse : 2230 Rue de l'Hôpital, Jonquière, QC G7X 7X2  
Téléphone : [418 695-7788](#)  
Courriel : [accueil.le.parcours@ssss.gouv.qc.ca](mailto:accueil.le.parcours@ssss.gouv.qc.ca)  
Site internet : [santesaglac.gouv.qc.ca](http://santesaglac.gouv.qc.ca)

## CRDI Saguenay Lac-Saint-Jean

Site internet		
www.crdited02.qc.ca		
Adresse	Téléphone	
<b>Roberval</b>	440 Rue Brassard, Roberval, QC G8H 2E1	418 275-1360
<b>Dolbeau Mistassini</b>	364 8e Av, Dolbeau-Mistassini, QC G8L 3E5	418 276-7491
<b>Alma</b>	400, boul. Champlain, Alma, QC G8B 3N8	418 662-3447
<b>Jonquière</b>	2509 Rue du Long-Sault, Jonquière, QC G7X 4J2	418 547-4442
<b>Chicoutimi</b>	766 Rue du Cénacle, Chicoutimi, QC G7H 2J2	418 549-4003
<b>La Baie</b>	1331 2e Avenue, La Baie, QC G7B 1M6	418 544-7383

## Conclusion

Ce chapitre vise à informer, éduquer, et soutenir les familles et les communautés locales dans leur engagement envers l'équité et le respect des droits des personnes handicapées. de cette diversité est essentielle pour assurer une société inclusive et pour répondre aux besoins variés des individus vivant avec des handicaps.

# Accès aux soins de santé et services médicaux



138 Rue Price O, Chicoutimi, QC G7J 1G8



Le Québec offre de nombreux services et programmes pour garantir un accès équitable et adéquat aux soins de santé et aux services médicaux pour les personnes handicapées. Cette section vise à informer sur les programmes, les ressources disponibles, les droits des personnes handicapées et les démarches à suivre pour accéder aux soins.

## **Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) ou Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS)**

Le CIUSSS ou le CISSS est une structure administrative au Québec, créée pour regrouper plusieurs établissements de santé et de services sociaux sous une même entité. Son objectif est d'assurer une meilleure coordination des soins et des services offerts à la population. Les CIUSSS sont responsables de la planification, de l'organisation, de la gestion et de l'évaluation des services de santé et de services sociaux dans leur territoire. Ils jouent un rôle clé dans l'organisation des soins de santé, allant des services de première ligne, comme les CLSC<sup>1</sup>, jusqu'aux soins hospitaliers plus spécialisés. En intégrant les services dans une seule organisation, les CIUSSS visent à améliorer l'efficacité et la continuité des soins.

## **Adaptation-Réadaptation**

### **Le centre de réadaptation en déficience intellectuelle et trouble de spectre de L'autisme (CRDI-TSA)**

CRDI-TSA du Saguenay-Lac-Saint-Jean a pour mission de fournir, sur l'ensemble du territoire régional, des services adaptés, de réadaptation et d'intégration sociale de qualité, en quantité suffisante, pour les personnes ayant une déficience intellectuelle (DI) ou un trouble de spectre de l'autisme (TSA). Ces services, intégrés à la communauté, visent à répondre aux besoins de chaque individu et à soutenir leur inclusion dans la société. De plus, un accompagnement et un soutien spécialisés sont offerts aux proches de ces personnes afin de faciliter leur parcours et leur intégration.

Le Québec offre une gamme étendue de services pour assurer que les personnes handicapées reçoivent les soins médicaux appropriés. Il est important de connaître ses droits et les ressources disponibles pour accéder aux soins de manière efficace et équitable.

## **Les Services**

Le CRDI-TSA propose une gamme complète de services spécialisés, dont les activités d'adaptation, de réadaptation et d'intégration sociale, répartis en plusieurs volets :

- **Service d'accès, d'évaluation et d'orientation** : Accueille et évalue les besoins des nouveaux usagers pour les orienter vers les services adaptés.
- **Service d'adaptation et de réadaptation personnelle** : Intervient directement auprès de la personne pour développer ses habiletés.

---

<sup>1</sup> Centre local de services communautaire



- **Service d'adaptation et de réadaptation en milieu résidentiel** : Accompagne les usagers dans l'adaptation à la vie en résidence.
- **Service d'adaptation et de réadaptation en milieu de travail** : Favorise l'intégration des usagers dans un contexte professionnel adapté.
- **Service d'adaptation et de réadaptation en milieu communautaire** : Soutient l'intégration sociale et communautaire de la personne.
- **Services d'assistance éducative spécialisée pour les familles et les proches** : Offre un appui éducatif pour mieux soutenir le développement des usagers dans leur milieu familial.
- **Services de soutien spécialisé aux partenaires** : Assure une collaboration avec les partenaires pour renforcer l'intégration et l'inclusion sociale des personnes.

## Référencement et Accès aux Services

Les personnes qui souhaitent accéder aux services du CRDI-TSA doivent être référencées par un CLSC. Une fois la référence reçue, le centre évalue les besoins de l'usager pour lui offrir les services appropriés ou le rediriger vers les ressources adaptées.

## Service d'Urgence

Le CRDI-TSA propose également un service d'urgence disponible en soirée et les fins de semaine. Pour y accéder, composez le numéro de téléphone du CRDI-TSA de votre région.

Pour obtenir plus d'informations, consultez [la page](#) de CIUSSS.

## Le centre de réadaptation en déficience physique

Le Centre de réadaptation en déficience physique (CRDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de Jonquière est une installation dotée d'équipements à la fine pointe de la technologie. Sa mission est de fournir des services spécialisés pour promouvoir l'autonomie, l'intégration sociale et la participation active des personnes ayant des incapacités significatives et persistantes.

Les services sont offerts au Centre de réadaptation en déficience physique (CRDP) à Jonquière et dans les points de services d'Alma, Roberval et Dolbeau-Mistassini.

## Les Services

Le CRDP offre des services de :

- **Réadaptation fonctionnelle intensive (RFI)**, qui vise à maximiser l'autonomie fonctionnelle des usagers,
- **Réadaptation axée sur l'intégration et la participation sociale (RAIPS)**, afin de favoriser l'inclusion dans la communauté.



Ces services s'adressent aux personnes de tous âges présentant des limitations en raison de déficiences auditives, langagières, motrices ou visuelles, et sont proposés dans des programmes adaptés aux besoins spécifiques de chaque groupe.

Chaque programme est conçu pour répondre aux besoins des différentes clientèles, avec une approche centrée sur l'usager et ses proches. Cette approche encourage une participation active dans le processus de réadaptation, maximisant ainsi l'impact des services offerts et favorisant l'intégration réussie des usagers dans leur vie quotidienne et sociale.

## Programmes de Réadaptation

Les services sont dispensés par des équipes multidisciplinaires et impliquent activement les usagers et leurs proches dans le processus de réadaptation. Voici les principaux programmes et services disponibles :

### Principaux programmes et services

- **Unité de réadaptation fonctionnelle intensive :** L'URFI accueille des personnes nécessitant des soins médicaux et de la réadaptation physique en raison d'une déficience motrice pouvant entraîner une incapacité physique importante et durable. Grâce à leur participation active et à l'appui d'une équipe multidisciplinaire spécialisée, ces personnes peuvent maximiser leurs capacités. L'URFI offre un milieu de vie favorable, à la fois sur le plan physique et social, qui vise à faciliter une reprise progressive et optimale des activités quotidiennes.
- **Programme PACECAA :** Le programme d'accès au contrôle de l'environnement et à la communication augmentée/alternative (PACECAA) a pour objectif de compenser les limitations et de promouvoir l'autonomie des personnes ayant une déficience physique (motrice ou du langage) qui éprouvent des difficultés à communiquer oralement ou par écrit, ou à contrôler leur environnement, en leur offrant des aides technologiques adaptées.
- **Programme d'évaluation en conduite automobile et adaptation du véhicule :** Ce programme vise à maximiser l'autonomie des personnes pour leurs déplacements en véhicule personnel, en assurant qu'elles puissent se déplacer en toute sécurité, favorisant ainsi leur participation sociale. Il garantit que la personne peut accéder au véhicule, y charger ses aides à la mobilité, et le conduire de manière sécuritaire. Le programme comprend quatre volets : obtention du premier permis, évaluation du conducteur, évaluation avec adaptations, et adaptation pour les passagers. Il s'adresse aux personnes admissibles au CRDP ayant des limitations liées à une déficience physique affectant leurs déplacements en voiture.
- **Programme en traumatologie :** Ce programme est destiné aux personnes de tout âge ayant une déficience motrice à la suite d'un accident, entraînant un traumatisme craniocérébral, des blessures orthopédiques graves ou des lésions traumatiques de la moelle épinière.
- **Plateaux techniques spécialisés :** Le pavillon principal du CRDP dispose également de trois plateaux techniques dotés d'équipements et d'aménagements permettant la prestation de services spécialisés. Le bassin thérapeutique, le gymnase



et la salle d'évaluation et de développement des capacités de travail sont utilisés par les bénéficiaires de plusieurs programmes.

- **Hébergement spécialisé et milieu de vie :** Lorsqu'un trouble grave de comportement lié à une déficience physique empêche l'intégration d'une personne dans un milieu de vie autonome, le programme « Milieux de vie » permet l'accès à des ressources résidentielles où elle reçoit le soutien nécessaire pour accomplir ses activités quotidiennes.
- **Déficience visuelle :** Ce programme propose des services de réadaptation pour les personnes de tout âge dont les problèmes de vision entravent la réalisation de leurs activités quotidiennes. Il fournit également les aides visuelles nécessaires selon la condition du client.
- **Déficience motrice enfants-adolescents :** Ce programme s'adresse aux enfants et adolescents de 0 à 18 ans ayant une déficience motrice ou un retard global de développement.
- **Déficience motrice adulte :** Ce programme propose des services de réadaptation fonctionnelle intensive et de réadaptation pour les personnes de 18 ans et plus ayant une déficience motrice d'origine neuro-musculo-squelettique.
- **Déficience du langage :** Ce programme est destiné aux enfants de 0 à 6 ans présentant une déficience du langage causée par des troubles neurologiques tels que les troubles primaires du langage (dysphasie), le bégaiement et la dyspraxie verbale.
- **Déficience auditive :** Le programme en déficience auditive est destiné aux personnes de tous âges qui souffrent d'une perte auditive ou d'acouphènes affectant leur quotidien. Il fournit également les aides auditives nécessaires en fonction de la condition de chaque client. Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).
- **Aides techniques :** Le Programme des aides techniques (PAT) est un centre d'expertise en appareillage orthopédique et aides à la locomotion et à la posture, intégré au CRDP Le Parcours du CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Il offre des services spécialisés pour les personnes avec une déficience motrice, tels que l'évaluation, l'attribution et la réparation de fauteuils roulants, d'orthèses et de prothèses, ainsi que des aides techniques variées comme des poussettes adaptées et des équipements de marche. Les services sont couverts par plusieurs organismes ou peuvent être financés personnellement. Une prescription médicale est nécessaire.

Pour plus d'informations, contactez : Programme des aides techniques CRDP

2230, rue de l'Hôpital, C.P. 1200, Jonquière, QC G7X 7X2

Tél. : 418 695-7787

Téléc. : 418 695-7789

- **Aides matérielles :** Ce programme aide à maintenir les personnes ayant une déficience physique à domicile en fournissant des équipements essentiels pour les activités de la vie quotidienne, ainsi que des fournitures pour les fonctions d'élimination et des chaussures orthétiques. Il s'adresse également aux personnes avec une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement.

**CRDP**

**Adresse :** 2230, rue de l'Hôpital, Jonquière (Québec) G7X 7X2

**Téléphone :** 418 695-7788 ou 1 866 314-2737 (sans frais)

**Télécopieur :** 418 695-7082

**Courriel :** accueil.le.parcours@ssss.gouv.qc.ca

**La Clinique des maladies neuromusculaires (CMNM)**

La (CMNM) fournit des services spécialisés d'adaptation et de réadaptation aux personnes atteintes de maladies neuromusculaires ou de déficience motrice cérébrale, ainsi qu'à leurs familles. Son équipe interdisciplinaire offre un suivi complet tout au long de la vie et soutient les équipes de santé locales.

**Objectifs :**

- Réduire l'impact des maladies neuromusculaires sur la vie quotidienne.
- Former les professionnels de la santé, enseignants, employeurs et organismes communautaires sur ces maladies.
- Collaborer à la recherche et intégrer les résultats dans la pratique.

**CMNM**

**Adresse :** Hôpital de Jonquière, 7e étage, 2330, rue de l'Hôpital, Jonquière (Québec) G7X 7X2

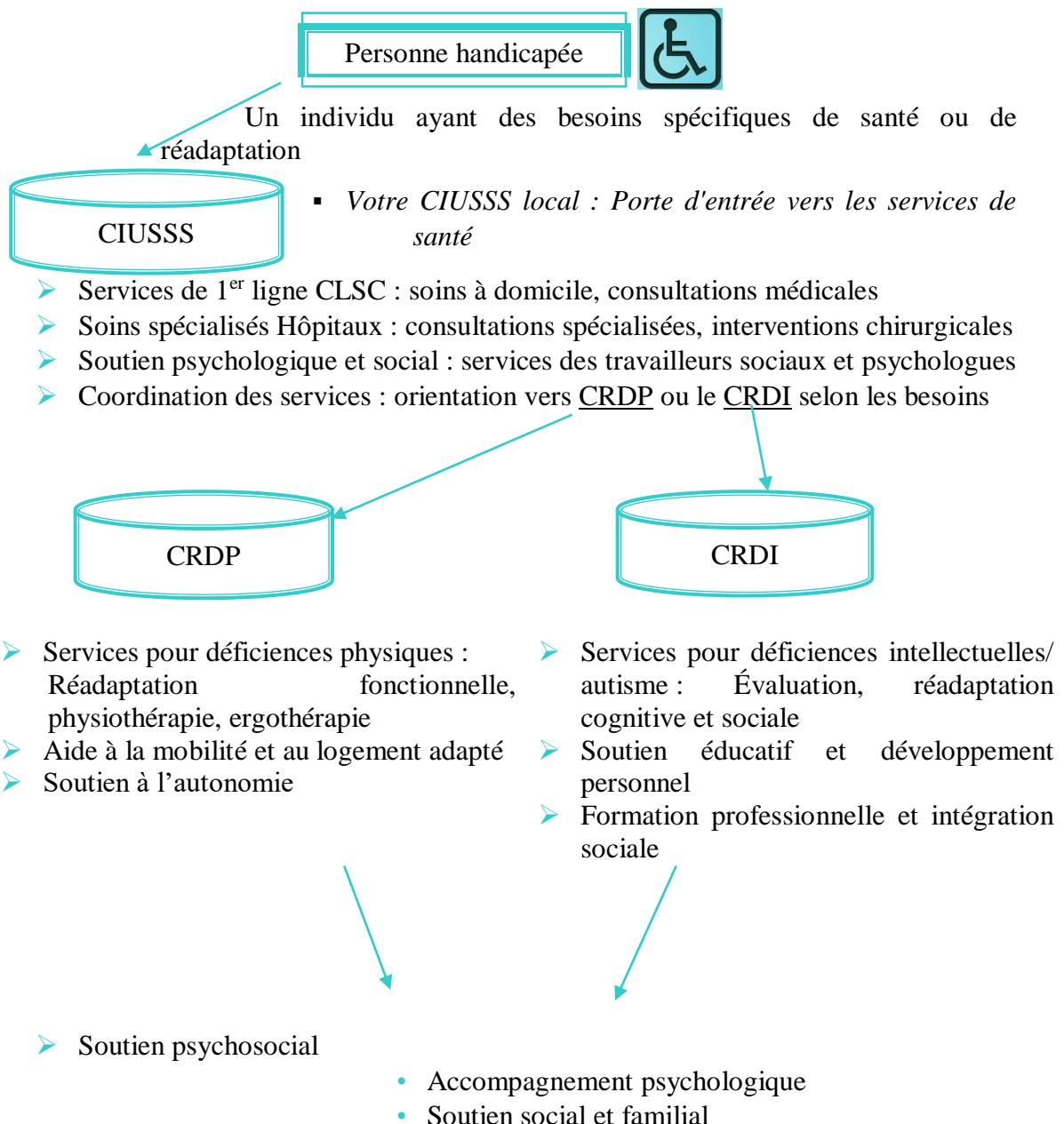
**-Téléphone :** 418 695-7777

**Télécopieur :** 418 695-7758

Les services sont destinés aux personnes de tout âge dans le Saguenay–Lac-Saint-Jean, Chibougamau, et la Côte-Nord. La clinique suit plus de 100 maladies neuromusculaires, dont la dystrophie myotonique et la sclérose latérale amyotrophique (SLA). Pour en savoir plus, veuillez consulter [la page](#).

Pour soutenir les personnes ayant une déficience auditive, le CISSS des Laurentides a créé des capsules en langue des signes québécoise (LSQ) pour les divers services offerts. Pour visionner les capsules vidéo, [cliquez ici](#).

## Interaction entre les services de santé pour les personnes handicapées





## Exemples pratiques:

### ❖ Accès aux services du CIUSSS ou CISSS: Emma un nouveau-né atteinte de trisomie 21 et ses besoins de soin spécialisés

Emma est née avec la trisomie 21, ce qui entraîne des défis pour son développement cognitif et physique. Ses parents, inquiets de la manière de prendre soin de leur fille et de stimuler son développement, ont été orientés vers leur CIUSSS local pour obtenir le soutien et les services nécessaires.

**Soins à domicile :** Une infirmière du CLSC rend visite à la famille pour surveiller la santé d'Emma, évaluer son alimentation, et aider les parents à comprendre comment mieux répondre à ses besoins spécifiques, tout en offrant un suivi médical régulier.

**Équipe ICI (Intervention comportementale intensive) :** Emma a été inscrite au programme ICI, un programme provincial de stimulation précoce qui permet de détecter et d'intervenir rapidement auprès des enfants présentant des retards de développement. À travers ce programme, Emma bénéficie d'évaluations régulières et d'interventions adaptées à ses besoins. Ses parents sont également accompagnés afin de maximiser les opportunités d'apprentissage et de développement d'Emma dès son plus jeune âge. Emma reçoit des soins adaptés à sa condition, cela contribue à favoriser son développement global et à améliorer la qualité de vie de la famille.

### ❖ Le CRDP et la réadaptation physique pour Isabelle après un accident

Isabelle, 35 ans, a été impliquée dans un accident de la route qui lui a causé une lésion médullaire, la laissant paraplégique. Après sa sortie de l'hôpital, elle est dirigée vers le CRDP pour :

**Des séances de physiothérapie :** Isabelle suit un programme de réadaptation pour renforcer ses muscles et apprendre à utiliser un fauteuil roulant.

**Un soutien à l'adaptation de son domicile :** Bien que le CRDP offre des services de réadaptation physique, c'est généralement la famille qui joue un rôle dans l'adaptation du domicile. Toutefois, comme Isabelle vit seule et n'a pas de soutien familial, elle a contacté le CLSC le plus proche. Ce dernier, l'a orientée vers les services appropriés, notamment un ergothérapeute, qui a évalué son domicile et proposé des adaptations, telles que l'installation de rampes et l'élargissement des portes.

**Un accompagnement psychologique :** Isabelle reçoit un suivi pour l'aider à accepter sa nouvelle condition et surmonter les défis psychologiques liés à sa perte d'autonomie.



## Accès aux cliniques et hôpitaux

### Comment Accéder aux Services

Voici les étapes générales pour accéder aux services de santé pour les personnes handicapées au Saguenay-Lac-Saint-Jean :

- Évaluation des besoins : Contactez le CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean pour une évaluation initiale. Ils détermineront les services nécessaires selon la situation de la personne handicapée.
- Accès aux services : Après l'évaluation, un plan de services personnalisé est établi, incluant les soins de santé, la réadaptation ou l'accompagnement.
- Orientation vers des ressources spécialisées : Selon les besoins identifiés, la personne peut être référée à des cliniques spécialisées ou à des services communautaires.
- Suivi : Des suivis réguliers sont organisés pour ajuster les services si nécessaire.

### Pour un examen ou un prélèvement

Le CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean propose divers tests et prélèvements. En tant que patient, il est essentiel de bien se préparer pour maximiser l'efficacité de la consultation. Avant la visite, réfléchissez à vos symptômes et préparez vos questions. Pendant la consultation, exprimez vos inquiétudes, discutez de vos préférences et demandez un suivi si nécessaire. Pour les téléconsultations, assurez-vous d'être dans un lieu privé et demandez de l'aide si nécessaire. Pour les prélèvements, ayez la requête médicale et informez-vous sur les horaires avant de vous déplacer.

### Pour se rendre à l'urgence

Les urgences au Saguenay-Lac-Saint-Jean sont ouvertes 24h/7j pour les problèmes de santé urgents. Pour des cas non urgents, il est conseillé de d'abord appeler Info-Santé (811), un CLSC<sup>2</sup>, un GMF<sup>3</sup> ou votre médecin. En arrivant à l'urgence, une infirmière évalue la gravité de votre situation avant l'inscription. Pensez à apporter votre carte d'assurance-maladie, votre carte d'hôpital et la liste de vos médicaments.

### Retrait graduel de la Carte d'hôpital

La carte d'hôpital est essentielle pour accéder aux soins dans un hôpital. Vous pouvez l'obtenir à l'accueil des cliniques externes ou à l'urgence de l'hôpital. Si vous déménagez, vous devez mettre à jour vos coordonnées dans chaque hôpital où vous avez un dossier médical.

---

<sup>2</sup> Centre local services communautaire

<sup>3</sup> Groupe de médecine familiale



## Les frais d'hospitalisation

Les frais d'hospitalisation au Québec sont généralement couverts par la RAMQ pour les résidents, sauf pour les non-résidents et les visiteurs étrangers. Les chambres privées ou semi-privées entraînent des frais supplémentaires, couverts en partie par les assurances personnelles. Même si vous choisissez une chambre privée, vous pourriez être transféré en chambre régulière si nécessaire. Les tarifs sont régis par la Loi sur l'assurance-hospitalisation. Pour plus de détails, contactez le service d'accueil-admission de votre hôpital.

## Stationnement

Les stationnements des six hôpitaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont payants pour les usagers et visiteurs. Les tarifs varient selon la durée et sont affichés aux entrées. Un billet est requis pour accéder et payer à la sortie. Respectez les panneaux, notamment les zones réservées aux personnes handicapées, sous peine d'amende ou de remorquage.

**Prise de Rendez-vous :** Les rendez-vous peuvent être pris par téléphone, en ligne, ou via une référence par un professionnel de la santé.

**Accessibilité des Installations :** Tous les centres de santé du CIUSSS ou du CISSS sont équipés pour répondre aux besoins des personnes handicapées, avec des rampes d'accès, des ascenseurs et des salles de consultation adaptées, tout en veillant à ce que les informations médicales soient disponibles en formats accessibles tels que le braille, les gros caractères ou les formats audio pour les personnes ayant des déficiences visuelles.

**Transport Adapté :** Si nécessaire, des services de transport adapté sont disponibles pour faciliter l'accès aux soins. Renseignez-vous auprès de votre municipalité pour les options disponibles.

## Hébergement et résidences

Divers types d'hébergement sont disponibles pour les personnes qui ne peuvent plus rester chez elles, même avec le soutien familial et les services à domicile. Ces personnes peuvent souffrir de perte d'autonomie, de maladies chroniques, de déficiences physiques, de troubles cognitifs ou de problèmes de santé mentale sévères.

### Ressources d'hébergement de type familial

Les ressources de type familial (RTF) sont des milieux non institutionnels qui accueillent jusqu'à neuf usagers dans un cadre résidentiel. Ces ressources offrent un environnement familial à des enfants et adultes avec des besoins spécifiques.



Il existe deux types principaux d'hébergement en RTF :

1. RTF pour personnes DI-TSA : Accueille des usagers ayant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme. Les services incluent l'hébergement, le soutien, et l'assistance, en coordination avec le plan d'intervention. Cliquez [ici](#) pour en savoir plus sur RTF pour personnes DI-TSA.
2. RTF pour santé mentale : Accueille des usagers avec des troubles de santé mentale, en offrant des services similaires. Cliquez [ici](#) pour en savoir plus sur RTF pour santé mentale.

Pour plus d'autres informations, [cliquez ici](#).

### Le réseau des ressources intermédiaires

Le réseau des ressources intermédiaires (RI) a été mis en place pour rapprocher les personnes hébergées en milieu institutionnel de leur communauté, plutôt que d'augmenter les places en institutions. Cette approche vise à intégrer les individus dans leur communauté et à favoriser leur réinsertion sociale en offrant des milieux de vie aussi naturels que possible. Les ressources intermédiaires sont des milieux de qualité, gérés par des personnes engagées, qui fournissent des services adaptés aux adultes vulnérables, notamment ceux souffrant de perte d'autonomie liée au vieillissement, de déficience intellectuelle, de problèmes de santé mentale, de toxicomanie, ou de handicap physique.

### Centres d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD)

Les centres d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD) accueillent des adultes ayant perdu leur autonomie fonctionnelle ou psychosociale, ne pouvant plus rester à domicile. Ils offrent un milieu de vie sécuritaire et agréable avec des services adaptés aux besoins des résidents, incluant des soins infirmiers, médicaux, et de réadaptation, des services psychosociaux, pharmaceutiques, alimentaires, et des activités récréatives, ainsi que des services de coiffure, dentisterie, soins de pieds, et spirituels.

Pour déterminer le type d'hébergement qui convient le mieux à votre situation, vous pouvez :

Joignez-vous à votre centre de services sociaux local (CIUSSS ou CISSS). Ils peuvent vous orienter vers les ressources disponibles et vous fournir des informations sur les types d'hébergement appropriés. Pour en savoir plus sur les CHSLD, cliquez [ici](#).

Consultez les associations et les organismes dont vous êtes membre.

## Programmes de santé mentale

Programme	Description	Critères d'admissibilité et accès
<b>Programme d'accompagnement justice et santé mentale (PAJ-SM)</b>	<p>Le PAJ-SM offre un suivi judiciaire adapté aux accusé(e)s vulnérables mentalement ou cognitivement. Ce programme favorise la réinsertion sociale tout en réduisant les risques de récidive et en protégeant les victimes et la société. Les infractions exclues incluent celles causant la mort ou liées à la violence sexuelle. Le suivi dure entre 12 et 18 mois, avec une évaluation clinique et juridique préalable.</p>	<p>Admissible aux personnes avec des troubles mentaux, intellectuels ou liés à l'abus de substances. Certaines infractions sont exclues. Pour en savoir plus, <a href="#">cliquez ici</a>.</p>
<b>Le Programme pour premiers épisodes psychotiques (PPEP)</b>	<p>Le PPEP s'adresse aux jeunes de 12 à 35 ans présentant des symptômes de psychose. Il propose un suivi interdisciplinaire intensif combinant traitement médical et accompagnement psychosocial. Ce programme vise à réduire la durée de la psychose non traitée et à assurer un rétablissement optimal. Les services sont offerts gratuitement pour les résidents du Québec.</p>	<p>Cible les jeunes ayant des symptômes de psychose, non traités ou traités pour moins de 12 mois. Pour plus d'informations, <a href="#">cliquez ici</a>.</p>
<b>Suivi d'intensité flexible (SIF)</b>	<p>Le SIF est destiné aux adultes et jeunes adultes ayant des troubles mentaux graves comme des troubles psychotiques ou de l'humeur. Il offre des services adaptés, comprenant la gestion du traitement, la réadaptation psychosociale et la prévention des crises. L'équipe interdisciplinaire intervient directement dans le milieu de vie des participants.</p>	<p>Destiné aux personnes avec des troubles mentaux graves. Accès via l'équipe SIF ou les services psychosociaux locaux. Pour en savoir plus, <a href="#">cliquez ici</a>.</p>
<b>Suivi intensif dans le milieu (SIM)</b>	<p>Le SIM est un programme intensif et personnalisé pour adultes ayant des troubles mentaux graves et instables, comme les troubles psychotiques ou bipolaires. L'équipe interdisciplinaire offre des services adaptés à chaque</p>	<p>Destiné aux adultes ayant des troubles mentaux graves et instables. Accès via les équipes locales ou les services</p>

	individu, incluant la gestion de la médication, le soutien à la vie quotidienne, et l'aide pour le logement et l'emploi.	psychosociaux. Pour plus d'informations, consultez <a href="#">le site</a> .
<b>Soutien d'intensité variable (SIV)</b>	Le SIV propose une réadaptation psychosociale pour les personnes avec des troubles mentaux graves ou complexes. L'équipe ajuste la fréquence des suivis selon les besoins individuels, offrant la coordination de ressources et des interventions proactives pour favoriser l'autonomie des participants.	Adressé aux personnes avec des troubles mentaux graves ou complexes. Accès via les équipes locales ou les services psychosociaux. Pour plus d'informations, <a href="#">cliquez ici</a> .
<b>Programme équipe jeunes</b>	Le Programme Équipe Jeunes offre un soutien global aux jeunes et à leurs parents, grâce à une équipe multidisciplinaire spécialisée. Les services comprennent l'évaluation, le diagnostic, et des interventions en matière de santé mentale, de développement et de problèmes sociaux, favorisant le bien-être et le développement optimal des jeunes.	S'adresse aux jeunes en difficulté et à leurs parents. Offre des services variés adaptés aux besoins. Pour en savoir plus, <a href="#">cliquez ici</a> .

« [Une heure pour moi](#) » est un site internet dédié à un projet communautaire qui accompagne les familles ayant un enfant confronté à des problèmes de santé mentale.

## Droits et Accommodements

- **Droit à des Soins Équitables** : Les personnes handicapées ont le droit de recevoir des soins de qualité, adaptés à leurs besoins spécifiques. Chaque personne au Québec a également le droit d'accéder aux soins de santé sans discrimination. La Charte des droits et libertés de la personne du Québec garantit le droit à l'égalité, ce qui inclut l'accès aux services médicaux adaptés à leurs besoins.
- **Accommodements Raisonnables** : Le CIUSSS s'engage à offrir des accommodements pour répondre aux besoins spécifiques, comme l'accès à un interprète en langue des signes, ou des documents en braille ou en format accessible. Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).



Pour Trouvez un interprète LSQ près de chez vous, Contactez AQEPA:

#### Association québécoise de la dysphasie | Section SLSJ (AQEPA)

**Clientèle :** personnes atteintes de troubles de la communication (dysphasie et dyspraxie)

**Adresse :** 120 SUCC Place centre-ville Jonquière Saguenay (Québec) G7X 7V8

**Téléphone :** [418 548-0529](tel:4185480529)

**Courriel :** [dysphasie.sag-lac@hotmail.com](mailto:dysphasie.sag-lac@hotmail.com)

**Site internet :** [dysphasiesaglac.org](http://dysphasiesaglac.org)

## Soutien aux Aidants

- **Services de Répit :** Des services de répit sont disponibles pour les aidants naturels, afin de leur offrir un temps de repos tout en assurant la continuité des soins pour la personne handicapée. ([Voir la section Services de répit](#))
- **Groupes de Soutien :** Le CIUSSS organise des groupes de soutien pour les aidants afin de partager des expériences et des stratégies de gestion du stress, il offre des informations et des ressources pour soutenir les personnes qui assistent un proche en perte d'autonomie ou en situation de handicap. Elle met en avant le service Info-Social 811, accessible 24/7, qui permet aux proches aidants de recevoir des conseils et des orientations pour gérer les situations difficiles. Le site fournit également des renseignements sur divers services de soutien, des programmes d'accompagnement, et des ressources pour aider les proches aidants à naviguer dans leur rôle et à obtenir le soutien nécessaire. Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).

## Programmes et Services Spécialisés

### ➤ Programme d'Accès aux Services Médicaux (PASM)

Le PASM vise à faciliter l'accès aux services médicaux pour les personnes handicapées qui nécessitent des soins spécialisés. Cela inclut des services de physiothérapie, ergothérapie, et autres soins adaptés.

### ➤ Centre de Réadaptation

Les centres de réadaptation offrent des services spécialisés pour les personnes ayant une déficience physique ou intellectuelle. Ces centres sont essentiels pour la réadaptation après une blessure ou pour gérer une condition chronique.

## Accès aux Soins de Première Ligne

Les soins de première ligne, incluant les consultations avec un médecin de famille, sont accessibles aux personnes handicapées via le réseau de la Régie de l'assurance maladie du

Québec (RAMQ). Il est crucial de s'inscrire auprès d'un groupe de médecine de famille (GMF) ou d'une clinique réseau pour s'assurer un suivi médical régulier.

Les services généraux de première ligne incluent les interventions directes pour les personnes demandant de l'aide, souvent pour des problèmes de développement, des troubles comportementaux, ou des difficultés d'adaptation. Ces services évaluent les besoins et répondent directement, tout en dirigeant éventuellement les personnes vers des services spécialisés si nécessaire. Par exemple, pour une évaluation en pédopsychiatrie, une référence doit être obtenue.

## Services jeunesse

Pour obtenir davantage d'informations sur les étapes du développement de l'enfant, veuillez consulter le site de référence suivant :

- [Le développement de l'enfant au quotidien – De 0 à 6 ans | CHU Sainte-Justine](#)

<b>Programmes ou service</b>	<b>Pour qui</b>	<b>Pour quoi</b>	<b>Objectif</b>
<a href="#"><u>Programme Olo</u></a>	-Femme enceinte -parents d'enfant moins de 2 ans	-Faible revenu	-Offrir l'opportunité d'avoir des bébés en bonne santé et d'adopter de bonnes habitudes alimentaires dès le début de la vie. -Permet aux femmes enceintes de recevoir des suppléments pré-nataux, des vitamines et minéraux avant la 12e semaine de grossesse, et après cette période, des coupons pour obtenir des aliments Olo (un œuf par jour, un litre de lait, et un sac de légumes congelés par semaine), ainsi que des outils éducatifs sur une alimentation saine.
<a href="#"><u>Service intégré en périnatalité et petite enfance</u></a>	-Femme enceinte 12 <sup>ème</sup> semaine de grossesse -Mère enfant moins de 12 mois	-vivent l'isolement social ou sans diplôme secondaire et vivent des difficultés financières	-Soutien pour la recherche d'emploi -Soutien pour le retour à l'école - Soutien dans les milieux de garde - soutien pour le logement - Aide sociale
<a href="#"><u>Agir tôt</u></a>	- Enfant de 0 à 5 ans	-Difficultés dans son développement	- Le programme Agir tôt offre la possibilité de rencontrer une infirmière pour discuter du développement et de la santé de votre enfant. Vous pouvez organiser cette rencontre à votre CLSC, lors du rendez-vous de vaccination de 18 mois. Pour vous préparer, observez les activités quotidiennes de votre enfant afin de mieux répondre aux questions de l'infirmière. Elle vous dirigera vers l'étape de dépistage de

			programme ou vers un autre service pour répondre au besoin de l'enfant.
<u>Services d'orthophonie</u>	-Enfant de 0 à 5 ans	Problème de langage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rencontres d'informations de groupe avec des parents qui se questionnent sur le développement du langage de leurs enfants.</li> <li>- Promouvoir les saines habitudes de communication.</li> <li>-Prévenir les problèmes de langage.</li> </ul> <p>Services plus personnalisés aux besoins de l'enfant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De l'enseignement/Du « modeling » /De l'évaluation/De la thérapie aux familles et aux enfants.</li> </ul>
<u>Programme d'intervention en négligence : Effet papillon</u>	Enfant de 0 à 12 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Ayant un suivi en CLSC ou dans le centre de protection de la jeunesse</li> <li>-Famille avait présence de négligence : physique/ santé/ éducation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer les compétences des parents.</li> <li>-Diminuer le stress parental.</li> <li>-Briser l'isolement social.</li> <li>-Répondre aux besoins des enfants.</li> <li>-Intervenir dans la vie familiale.</li> <li>-Aider les enfants à s'adapter à toutes les sphères de leur vie.</li> </ul>
<u>Services psychosociaux généraux</u>	Enfant de 0 à 18 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Événements stressants.</li> <li>– Difficultés de sommeil.</li> <li>– Difficultés de communication.</li> <li>– Relations interpersonnelles conflictuelles.</li> <li>– Rupture.</li> <li>– Manque de compétence parentale.</li> <li>– Coparentalité.</li> <li>– Agressivité.</li> <li>– Anxiété et stress.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Avoir de l'aide d'une équipe de : Psychoéducateurs. /Travailleurs sociaux /Éducateurs spécialisés.</li> <li>-Recevoir des services en fonction de vos besoins.</li> <li>-Obtenir des suivis individuels, familiaux ou de groupe.</li> <li>-Des rencontres de suivis qui se déroulent : <ul style="list-style-type: none"> <li>*Au CLSC le plus près.</li> <li>*Dans le milieu scolaire.</li> <li>*Dans le milieu de vie.</li> </ul> </li> </ul>
<u>Équipe intervention jeunesse</u>	-Enfant de 0 à 21 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>-trouble de comportement</li> <li>- Problématique de santé mentale</li> <li>-Difficulté scolaire</li> <li>-Problème toxicomanie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Permet au jeune et à sa famille de :</li> <li>*Exprimer leurs besoins.</li> <li>*Comprendre leur situation.</li> <li>*Connaître les services offerts à proximité.</li> <li>*Avoir accès à des services efficaces et de qualité.</li> </ul>
<u>Programme équipe</u>	-Enfant de 6 à 12 ans	-Présente comportements des	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Améliorer les compétences des parents.</li> <li>-Améliorer le fonctionnement familial.</li> </ul>

		<p>difficiles tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– S'opposer aux demandes.</li> <li>– Faire des crises.</li> <li>– Avoir de la difficulté à suivre les consignes.</li> <li>– Avoir de la difficulté à se contrôler.</li> <li>– Avoir de la difficulté à adopter de bons comportements.</li> </ul>	<p>-Améliorer les capacités de résolutions de problèmes.</p>
<u><a href="#">Le programme d'intervention de crise et de suivi intensif dans le milieu</a></u>	-Enfant de 6 à 17 ans	-Situation de crise	<p>Avoir de l'aide d'un travailleur social et d'un éducateur, en même temps afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Évaluer rapidement la situation.</li> <li>- Arrêter la crise.</li> <li>- Stabiliser le milieu de vie.</li> <li>- Prévenir d'autres crises.</li> <li>- Au besoin, référer vers d'autres services.</li> <li>- Aider à garder le jeune dans son milieu de vie.</li> <li>- Prévenir un signalement en protection de la jeunesse (LPJ).</li> <li>- Aider les parents dans leurs compétences et habiletés.</li> </ul>

Dans tous les cas, les professionnels concernés évalueront les besoins de votre enfant et vous orienteront vers le service ou le programme le plus adapté à votre situation. Pour obtenir la liste complète des établissements de santé de la région, veuillez consulter [\*\*L'Annexe\*\*](#). N'hésitez pas à contacter le CLSC le plus proche de chez vous en cas de besoin.

### **Douleur chronique**

La région bénéficie d'un consortium régional en gestion de la douleur chronique, qui offre des services spécialisés de 2e ligne. Une équipe de professionnels collabore pour soulager la douleur et aider les personnes à mieux la gérer. Les interventions comprennent des consultations individuelles, des ateliers de groupe sur l'autogestion de la douleur, et des traitements médicaux spécialisés. Pour plus d'informations, contactez le Guichet d'accès de la Clinique de la douleur régionale au 418 276-1234, poste 604448, ou par télécopieur au 418 276-8697.

### **Ergothérapie**

Les départements d'ergothérapie présents dans les six hôpitaux de la région aident les personnes à organiser et accomplir des activités importantes, telles que les soins personnels, la réalisation professionnelle, et les loisirs, afin de promouvoir l'autonomie et la qualité de vie. L'ergothérapie comprend l'évaluation des habiletés fonctionnelles, le



développement de compétences, la réduction des situations de handicap, et l'adaptation de l'environnement.

Les ergothérapeutes sont formés pour évaluer et traiter des déficiences fonctionnelles liées à des troubles physiques ou mentaux. Ils travaillent avec des personnes de tous âges pour améliorer leur autonomie dans des activités quotidiennes, comme les soins personnels, les tâches ménagères, le travail, et les loisirs.

Les activités réservées aux ergothérapeutes incluent des évaluations spécifiques et des décisions sur les mesures de contention et d'isolement. Ils soutiennent également l'intégration des résultats de recherche dans leur pratique.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter [le site](#) de CIUSSS.

### **Devenir famille d'accueil**

Une famille comme la vôtre peut présenter le milieu idéal pour un enfant. Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, plus de 200 familles accueillent chaque année des enfants dans le besoin.

**La famille d'accueil régulière** accueille chez elle des enfants qui vivent des difficultés à court, moyen ou long terme. La famille d'accueil répond aux besoins de base et aux besoins particuliers des enfants, tout en leur offrant soutien et réconfort.

**La famille d'accueil banque mixte** accueille chez elle des enfants à risque d'abandon ou dont les parents sont incapables de répondre à leurs besoins. Les enfants placés en famille d'accueil banque mixte sont souvent très jeunes. L'adoption peut être envisagée dans certains cas.

**La ressource intermédiaire** accueille des enfants à besoins particuliers. Ces enfants ont généralement besoin de services de réadaptation comportementale et sociale pour une période à court ou moyen terme.

Pour devenir famille d'accueil au Saguenay–Lac-Saint-Jean, contactez le service de recrutement au 418 290-9821 ou remplissez le formulaire de demande d'ouverture de dossier. Les familles d'accueil peuvent être régulières, banque mixte ou intermédiaires, chacune ayant des spécificités pour répondre aux besoins des enfants. Les critères incluent être majeur, citoyen canadien ou résident permanent, avoir une stabilité familiale et financière, ainsi qu'un environnement sécurisé et sain. Une bonne santé physique et psychologique est également requise, sans antécédents judiciaires pertinents. Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).

### **Le plan d'intervention interdisciplinaire (PII) et le plan de service individualisé (PSI)**

Le PII/PSI est un plan personnalisé conçu pour identifier vos besoins, fixer des objectifs et déterminer les moyens et la durée des services requis pour les atteindre. Ce plan est élaboré avec vous et les intervenants qui vous offrent des services.



## Objectifs du PII/PSI

- **Impliquer activement la personne** dans la recherche de solutions en exprimant ses besoins.
- **Fournir une réponse personnalisée** et adaptée aux besoins spécifiques.
- **Clarifier les rôles et responsabilités** de chaque intervenant.
- **Favoriser la compréhension mutuelle** entre la personne et les intervenants.
- **Encourager l'entraide et la coopération** dans la recherche de solutions.
- **Assurer la cohérence** des actions de chaque intervenant.

Pour obtenir plus d'informations, [cliquez ici](#).

## Plaintes et Recours

Si vous rencontrez des difficultés à accéder aux soins ou si vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez déposer une plainte auprès du Commissaire aux plaintes et à la qualité des services de votre CISSS, CIUSSS ou le CAAP. Ce service est gratuit et confidentiel.

## Ressources et Contacts Utiles

- **Numéro d'urgence** : 911 pour les urgences médicales.
- **Centres de Réadaptation** :

### CRDI Chicoutimi

Adresse : 766 Rue du Cénacle, Chicoutimi, QC G7H 2J2

Téléphone : [\(418\) 549-4003](tel:(418)549-4003)

### CRDI Jonquière

Adresse : 2509 Rue du Long-Sault, Jonquière, QC G7X 4J2

Téléphone : [\(418\) 547-4442](tel:(418)547-4442)

### CRDI Alma

Adresse : 400 Bd Champlain, Alma, QC G8B 3N8

Téléphone : [\(418\) 662-3447](tel:(418)662-3447)

**CRDI La baie**

Adresse : 1331, 2e Avenue, La Baie, Qc G7B 1M6

Téléphone : 418 544-7383

**CRDI Roberval**

Adresse : 835, rue Roland, Roberval, Qc G8H 3J5

Téléphone : 418 275-1360

**CRDI Dolbeau**

Adresse : 364, 8e Avenue, Dolbeau-Mistassini, Qc G8L 3E5

Téléphone : 418 276-7491

**Annexe 1: Liste des établissements de santé au Saguenay-Lac-Saint-Jean**

<u>Points de services</u>	<u>Coordinnées</u>
<b>Hôpital de Chicoutimi</b>	<b>418 541-1000</b>
<b>Hôpital et centre de réadaptation de Jonquière</b>	<b>418 695-7700</b>
<b>Hôpital de la baie</b>	<b>418 544-3381</b>
<b>Hôpital d'Alma</b>	<b>418 669-2000</b>
<b><u>Hôpital de Dolbeau-Mistassini</u></b>	<b>418 276-1234</b>
<b>Hôpital Hôtel-Dieu de Roberval</b>	<b>418 275-0110</b>
<b>CLSC Jonquière</b>	<b>418 695-2572</b>
<b>CLSC de Saint-Ambroise</b>	<b>418 672-4763</b>
<b>CLSC de Chicoutimi ou Chicoutimi-Nord</b>	<b>418 543-2221</b>
<b>CLSC Lac-Saint-Jean-Est (Alma)</b>	<b>418 669-2000</b>
<b>CLSC Domaine- Du- Roy</b>	<b>418 275-8775</b>
<b>CLSC Saint-Félicien</b>	<b>418 679-5270</b>
<b>CLSC Roberval (aile A)</b>	<b>418 275-0634</b>
<b>CLSC Maria-Chapdelaine (les jardins du Monastère) ou Normandin</b>	<b>418 276-1234</b>
<b>CLSC du Fjord-à-La-Baie ou L'Anse-Saint-Jean</b>	<b>418 544-3381</b>

# Transport et mobilité



***Transport adapté pour nous inc.***



138 Rue Price O, Chicoutimi, QC G7J 1G8

## • Transport adapté

### 1. Services de transport adapté disponibles :

Le site du ministère des Transports du Québec sur le transport adapté détaille les services disponibles pour les personnes handicapées. Il décrit les programmes de soutien financier pour l'adaptation des véhicules personnels et des taxis, ainsi que les critères d'admissibilité. L'objectif est de favoriser l'intégration sociale et économique des personnes handicapées en assurant leur mobilité à travers des services de transport collectif adaptés. Pour plus de détails, visitez le site [Transport adapté - Transports et Mobilité durable Québec](#).

- **Société de transport du Saguenay (STS)** : Offre des services de transport adapté pour les résidents du Saguenay. Pour réserver un trajet, les utilisateurs doivent s'inscrire au préalable et suivre les procédures spécifiques définies par la STS.

#### Société de transport du Saguenay STS

Adresse : 1330 Rue Bersimis, Chicoutimi, QC G7K 1A5

Téléphone : [\(418\) 545-3683](tel:(418)545-3683)

Site web : [Société de transport Saguenay](#)



SOCIÉTÉ DE  
TRANSPORT  
DU SAGUENAY

#### Transports adaptés Saguenay-Nord

Adresse : 3611, boulevard Martel Saint-Honoré (Québec) G0V 1L0

Téléphone : [418 672-2083](tel:418672-2083) // [418 673-3405](tel:418673-3405)

Site web : [Transport adapté Saguenay Nord](#)



Transports Adaptés  
Saguenay-Nord

#### Transport adapté Lac-St-Jean-est

Adresse : 120 Rue des Hautes Herbes - Alma

Téléphone : [418-668-5777](tel:418668-5777)



#### Corporation Transport adapté Ashuapmushuan Saint-Félicien

Adresse : 825 Boul Du Sacré-Coeur, Saint-Félicien QC G8K 1S7

Téléphone : [418 630-3933](tel:418630-3933)

Site web : [www.taashuap.com](http://www.taashuap.com)

#### Service de transport adapté du Fjord l'Anse-Saint-Jean

Adresse : 213, Route 170, L'Anse-Saint-Jean (Québec) G0V

Téléphone : [418 272-1397](tel:418272-1397)

Courriel: [sta-fjord@cybernaute.com](mailto:sta-fjord@cybernaute.com)



**Transport adapté Maria-Chapdelaine Inc. Dolbeau-Mistassini**  
**Adresse :** 34 Av. Sasseville, Dolbeau-Mistassini, QC G8L 4T8  
**Téléphone :** [418 276-7419](tel:4182767419)  
**Courriel :** [tamc418@msn.com](mailto:tamc418@msn.com)



**Transport adapté pour personnes handicapées, secteur Roberval métropolitain Lac-Bouchette**  
**Adresse :** 205 Bd de l'Anse, Roberval, QC G8H 1Z1  
**Téléphone :** [418 348-9191](tel:4183489191)

**Note :** Il est important de vérifier les services offerts par chaque secteur, car ceux-ci peuvent varier en fonction des besoins desservis et des ressources disponibles. Assurez-vous de bien comprendre les conditions et modalités propres à chaque service avant de planifier vos déplacements.

- **Taxi adapté Saguenay :** Service de taxi adapté disponible dans la région. Les réservations peuvent être faites directement auprès de la STS, qui offre des services adaptés aux besoins des personnes handicapées.

## 2. Critères d'admissibilité :

Pour être admissible, la personne doit satisfaire aux critères suivants :

- Être reconnue comme une personne handicapée, définie comme quelqu'un ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante, rencontrant des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes.
- Présenter des limitations de mobilité justifiant l'utilisation d'un service de transport adapté. Seules les conditions suivantes seront prises en compte pour l'admissibilité:
  - Incapacité de marcher sur une distance de 400 mètres sur un terrain plat.
  - Incapacité de monter une marche de 35 cm de hauteur avec soutien ou de descendre une marche sans soutien.
  - Incapacité d'effectuer un déplacement complet en utilisant les services de transport en commun ordinaires.
  - Difficulté à s'orienter dans le temps ou l'espace.
  - Incapacité à maîtriser des situations ou des comportements pouvant compromettre sa sécurité ou celle d'autrui.
  - Incapacité à communiquer de manière verbale ou gestuelle. Cependant, cette seule incapacité ne suffit pas à justifier l'admission.

Ces critères sont essentiels pour déterminer l'admissibilité à un service de transport adapté dans la région.



## 2.1 Types d'admission

Lorsqu'une personne est admise, elle peut recevoir l'un des types d'admission suivants, chacun avec ses spécificités :

- **Admission générale** : valable pour tous les déplacements à tout moment.
- **Admission partielle** : autorise certains déplacements spécifiques.
- **Admission provisoire** : permet tous les déplacements pour une période déterminée.
- **Admission saisonnière** : valide uniquement pour les déplacements pendant la saison hivernale.

## 2.2 Types d'accompagnement

Pour les accompagnements, les règles sont définies comme suit :

### **Accompagnement permis pour tous les déplacements :**

- Accompagnement obligatoire.
- Accompagnement temporaire à des fins de familiarisation.

### **Accompagnement autorisé pour certains déplacements :**

- Accompagnement facultatif.
- Accompagnement pour des besoins d'assistance à destination :
  - L'autorisation de cet accompagnement dépend de chaque service, qui évalue la nécessité d'assistance à destination pour ses usagers.
- Accompagnement pour responsabilités parentales :
  - Un parent handicapé peut voyager avec ses enfants de moins de 14 ans.
  - Un enfant handicapé de moins de 14 ans peut voyager avec ses parents (ou une personne en charge) et éventuellement un autre membre de la famille immédiate de moins de 14 ans. Cependant, l'accompagnement est obligatoire pour les enfants handicapés de moins de 6 ans.

## 2.3 Accessibilité et équipements spécifiques :

Le site de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) fournit des informations sur l'adaptation et l'achat de véhicules pour les personnes handicapées. Il couvre les étapes pour adapter un véhicule, les critères d'admissibilité, et les subventions disponibles. Le site explique également les procédures pour acheter un véhicule déjà adapté ou pour modifier un véhicule existant afin de répondre aux besoins spécifiques des personnes handicapées.

Pour plus de détails, vous pouvez consulter la page suivante : [Adaptation et achat de véhicule - SAAQ](#), et [ce site](#).



Au Québec, plusieurs initiatives récentes visent à améliorer l'accessibilité du transport adapté pour les personnes handicapées. Voici quelques exemples d'améliorations et de projets :

- **Modernisation des flottes de véhicules** : Certaines municipalités et organisations de transport adapté ont investi dans de nouveaux véhicules équipés de rampes d'accès automatiques, de sièges spécialement conçus et d'autres équipements facilitant l'accès et le confort des usagers handicapés.
- **Amélioration des infrastructures** : Des travaux sont entrepris pour rendre les stations de transport adapté plus accessibles, avec l'installation de rampes, d'ascenseurs, et d'autres dispositifs facilitant la circulation des personnes à mobilité réduite.
- **Application mobile et services en ligne** : De nouvelles applications et plateformes en ligne sont développées pour permettre aux usagers de planifier leurs déplacements, de réserver des services de transport adapté et de suivre en temps réel l'arrivée des véhicules.
- **Formation du personnel** : Des programmes de formation sont mis en place pour sensibiliser le personnel aux besoins spécifiques des personnes handicapées et améliorer la qualité du service offert.
- **Consultations publiques et feedback des usagers** : Les autorités locales organisent des consultations avec les usagers et les groupes de défense des droits des personnes handicapées pour recueillir des commentaires et des suggestions en vue d'améliorer continuellement le service de transport adapté.

Ces efforts visent à répondre aux besoins croissants en matière d'accessibilité et à améliorer l'expérience globale des personnes handicapées qui dépendent du transport adapté au Québec.

### **3. Procédures de réservation et de planification :**

Pour réserver un trajet avec les services de transport adapté au Québec, vous devez d'abord contacter la STS. Généralement, vous devrez fournir des informations telles que votre nom, votre numéro de client, ainsi que les détails spécifiques de votre trajet, comme la date, l'heure et les adresses de départ et d'arrivée. Il est recommandé de réserver votre trajet le plus tôt possible, car les délais de préavis peuvent varier d'une région à l'autre. En règle générale, un préavis de 24 à 48 heures est souvent nécessaire, mais il est conseillé de vérifier avec la STS de services local pour obtenir des informations précises.

En cas de besoin d'annulation ou de modification de votre réservation, il est important de contacter la STS. Les politiques concernant les annulations et les modifications peuvent également varier, mais il est courant d'avoir besoin de fournir un préavis minimum pour éviter des frais ou des pénalités. Assurez-vous de connaître ces détails lors de votre réservation initiale afin de faciliter tout ajustement nécessaire à votre voyage.

#### **4. Défis et problèmes courants :**

Les utilisateurs du transport adapté au Québec peuvent rencontrer divers défis, tels que des retards imprévus, des interruptions de service ou des problèmes de communication. Les retards peuvent être causés par la circulation, les conditions météorologiques défavorables ou des problèmes techniques. Les interruptions de service peuvent survenir en raison de pannes de véhicules ou de contraintes opérationnelles. De plus, la communication parfois limitée entre les utilisateurs et les fournisseurs de services peut entraîner des malentendus ou des frustrations.

#### **5. Droits et Recours**

- **Droits des usagers :**

- Les résidents du Saguenay-Lac-Saint-Jean bénéficient des mêmes droits que ceux définis par la Charte des droits et libertés de la personne du Québec en matière de transport et de mobilité.
- Les procédures pour déposer une plainte en cas de discrimination ou de violation des droits doivent être clairement expliquées aux utilisateurs du guide.

#### **Regroupement des usagers du transport adapté et collectif du Saguenay (RUTACS)**

Le (RUTACS) est une organisation communautaire qui défend les droits et les intérêts des usagers du transport adapté et collectif dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, au Québec. Fondé pour représenter les besoins spécifiques des personnes handicapées et à mobilité réduite, le RUTACS travaille en collaboration avec les autorités locales et les entreprises de transport pour améliorer l'accessibilité, la qualité des services, et les conditions de voyage. L'organisation joue un rôle crucial en offrant du soutien, en fournissant des informations pertinentes, et en plaident pour des politiques et des pratiques qui favorisent une meilleure intégration et une plus grande autonomie des usagers dans le domaine du transport. Pour tout problème lié au transport adapté, contactez l'organisme :

#### **Regroupement des usagers du transport adapté et collectif du Saguenay (RUTACS)**

**Adresse :** 400, rue Racine Est bureau 16 Chicoutimi, QC G7H 1T4

**Téléphone :** 418-693-1915

**Courriel :** [rutacs@videotron.ca](mailto:rutacs@videotron.ca)



- **Assistance et soutien :**

- Des organismes locaux comme le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay-Lac-Saint-Jean peuvent



offrir un soutien supplémentaire aux personnes handicapées concernant les questions de transport et de mobilité.

## • **La carte à l'accompagnement en Transport interurbain par Autocar**

- La Carte québécoise à l'accompagnement permet aux personnes handicapées résidant au Québec d'obtenir un titre de transport gratuit pour leur accompagnateur sur tout le réseau interurbain par autocar au Québec. La carte, valide cinq ans, est destinée aux personnes ayant un handicap permanent nécessitant une assistance pour les déplacements. Le processus de demande inclut un formulaire à remplir et une confirmation des besoins par un professionnel de la santé. Il n'y a aucun coût pour l'émission de cette carte.

Cette initiative est soutenue par la Fédération des transporteurs par autobus et ses membres, en partenariat avec l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) et le ministère des Transports du Québec (MTQ). La Carte québécoise à l'accompagnement en transport interurbain par autocar est la seule carte reconnue par les transporteurs interurbains par autocar du Québec.

Pour plus de détails, consultez le site de la [Fédération des transporteurs par autobus](#).

### **Objectif**

Le programme vise à faciliter les déplacements des personnes ayant des limitations fonctionnelles en leur permettant de voyager avec un accompagnateur sans frais supplémentaires. Cette carte est conçue pour promouvoir l'inclusion sociale et l'accessibilité aux services de transport interurbain.

### **Éligibilité**

Les personnes éligibles pour obtenir cette carte sont celles qui ont des limitations fonctionnelles reconnues et qui nécessitent l'aide d'un accompagnateur pour utiliser les services de transport en autocar de manière sécuritaire. Une évaluation par des professionnels de la santé ou des services sociaux peut être requise pour déterminer l'éligibilité.

### **Fonctionnement**

- **Carte d'accompagnement:** La carte est délivrée au bénéficiaire, qui peut alors voyager avec un accompagnateur sans que ce dernier ait à payer pour son billet.
- **Utilisation:** Lors de l'achat d'un billet pour un trajet interurbain, le titulaire de la carte présente cette dernière pour que son accompagnateur puisse obtenir un billet gratuit.
- **Validité:** La carte est généralement valide pour une période déterminée (5 ans), après quoi elle doit être renouvelée.



## Avantages

- **Accessibilité:** Permet aux personnes ayant des limitations fonctionnelles d'accéder plus facilement aux services de transport interurbain.
- **Support:** L'accompagnateur aide le bénéficiaire dans les déplacements, assurant ainsi une expérience de voyage plus sûre et confortable.
- **Gratuité pour l'accompagnateur:** Le billet de l'accompagnateur est gratuit, ce qui réduit le coût global du voyage pour le bénéficiaire.

## Transporteurs Participants

Le programme est soutenu par plusieurs compagnies de transport par autocar au Québec. Chaque compagnie participante accepte la carte et permet à l'accompagnateur de voyager gratuitement.

## Processus d'Application

1. **Demande:** Le demandeur doit remplir un formulaire de demande, disponible auprès des organismes de transport ou en ligne sur les sites des compagnies participantes.
2. **Documentation:** Fournir des preuves de la limitation fonctionnelle et, dans certains cas, une évaluation professionnelle.
3. **Émission de la Carte:** Après vérification de l'éligibilité, la carte est émise au bénéficiaire.

## Renouvellement

La carte doit être renouvelée périodiquement, selon les critères établis par le programme. Le renouvellement implique souvent une réévaluation de la nécessité de l'accompagnement.

Ce programme est une initiative importante pour améliorer l'autonomie et la qualité de vie des personnes ayant des limitations fonctionnelles, en leur offrant un accès équitable aux services de transport interurbain au Québec. Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).

## • Vignette de stationnement pour personnes handicapées

Toute personne handicapée résidant ou non au Québec peut obtenir une vignette de stationnement, que ce soit en tant que conductrice ou passagère d'un véhicule. Les établissements publics peuvent également recevoir des vignettes sous certaines conditions. La vignette est accompagnée d'un certificat d'attestation que le titulaire doit toujours avoir avec lui.



Pour être admissible à une vignette de stationnement, il faut avoir un handicap qui entraîne une perte d'autonomie ou compromet la santé et la sécurité lors des déplacements sur de courtes distances. Une évaluation démontrant une incapacité d'au moins six mois peut être requise dans certains cas. Un professionnel de la santé habilité par la SAAQ doit juger que la condition du demandeur justifie l'octroi de la vignette, après avoir rempli le formulaire approprié.

Certains critères sont pris en compte pour déterminer l'admissibilité, notamment l'impact persistant et significatif du handicap sur la mobilité, ainsi que les risques pour la santé et la sécurité du demandeur. Certaines situations spécifiques, comme l'utilisation de dispositifs spéciaux pour la mobilité, peuvent également permettre une demande automatique de vignette. Si les conditions standard ne sont pas remplies, une évaluation supplémentaire par un professionnel de la santé est nécessaire.

La vignette de stationnement appartient exclusivement à la personne handicapée et n'est pas liée au véhicule utilisé pour les déplacements, qu'il lui appartienne ou non.

Le site de la SAAQ sur l'obtention d'une vignette de stationnement pour personnes à mobilité réduite explique comment les personnes ayant des limitations physiques peuvent demander une vignette. La vignette permet de stationner dans des espaces réservés et d'obtenir des facilités de stationnement. Les critères d'admissibilité incluent une évaluation médicale, et les démarches comprennent la soumission d'un formulaire accompagné de pièces justificatives.

Pour plus de détails, vous pouvez consulter le site de la [SAAQ](#).

### **Les obligations du titulaire de la vignette incluent :**

- Accrocher la vignette au rétroviseur de manière qu'elle soit visible de l'extérieur lorsque le véhicule est stationné dans un espace réservé aux personnes handicapées.
- Avoir toujours en sa possession le certificat d'attestation de la vignette lorsqu'elle est utilisée.
- Ne jamais prêter ou céder la vignette à une autre personne.
- Retourner la vignette et le certificat lorsque leur utilisation n'est plus nécessaire.

Ces mesures visent à assurer que la vignette est utilisée conformément aux règles établies pour faciliter l'accès aux espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées.

## Déménagement, perte, bris ou vol de la vignette de stationnement

En cas de déménagement, de perte, de bris ou de vol de la vignette de stationnement, il est essentiel de signaler immédiatement l'incident aux autorités compétentes. Des instructions détaillées sont disponibles dans la section dédiée au remplacement de la vignette sur notre site web.

La durée de validité de la vignette de stationnement est de 5 ans pour les personnes handicapées résidant au Québec ou pour les établissements publics. Pour les personnes handicapées ne résidant pas au Québec, la vignette est valide pour toute la durée de leur séjour.

Il est impératif de toujours avoir en sa possession le certificat d'attestation qui accompagne la vignette de stationnement. Ce certificat est une preuve officielle autorisant l'utilisation de la vignette.

Pour les motocyclettes et cyclomoteurs, une vignette autocollante spécifique est délivrée. Elle doit être fixée sur la plaque d'immatriculation si le propriétaire ou locataire est admissible et possède un certificat d'attestation valide accompagnant la vignette de stationnement pour personnes handicapées.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).

### • Vignette d'accompagnement touristique et de loisir

- La vignette d'accompagnement touristique et de loisirs est destinée à faciliter l'accès gratuit pour les accompagnateurs des personnes handicapées dans les sites touristiques et de loisirs participants au Québec.

#### Critères d'Admissibilité :

- Pour être admissible à la vignette d'accompagnement touristique et de loisirs, la personne handicapée doit être titulaire d'une vignette de stationnement pour personnes handicapées délivrée par la SAAQ.
- La personne doit présenter une carte d'identité valide émise par la SAAQ confirmant son statut de personne handicapée.

#### Procédure pour l'Obtention :

- La demande de vignette d'accompagnement touristique et de loisirs se fait auprès des gestionnaires des sites touristiques et de loisirs participants.
- Habituellement, il est nécessaire de présenter la vignette de stationnement pour personnes handicapées et la carte d'identité de la SAAQ au moment de l'achat ou de la réservation des billets d'entrée pour bénéficier de la gratuité pour les accompagnateurs.



## **Avantages et Conditions d'Utilisation :**

- La vignette permet à un accompagnateur de bénéficier d'un accès gratuit ou à tarif réduit dans les sites touristiques et de loisirs participants.
- Elle vise à rendre ces lieux plus accessibles financièrement pour les personnes handicapées et leurs accompagnateurs.

## **Durée de Validité :**

- La vignette d'accompagnement touristique et de loisirs est généralement valide pour la même durée que la vignette de stationnement pour personnes handicapées, c'est-à-dire cinq ans pour les résidents du Québec.

## **• Programme d'aide matérielle pour l'adaptation de véhicule de la Société de l'assurance automobile du Québec**

Le Programme d'Aide Matérielle pour l'Adaptation de Véhicule (PAMAV) de la Société de l'Assurance Automobile du Québec (SAAQ) vise à faciliter la mobilité des personnes handicapées en contribuant financièrement à l'adaptation de leur véhicule. Voici les détails importants à connaître sur ce programme :

### **1. Objectif du Programme :**

- Le PAMAV a pour but de permettre aux personnes handicapées d'adapter leur véhicule personnel afin de répondre à leurs besoins spécifiques de mobilité.
- Les adaptations peuvent inclure l'installation de dispositifs tels que des commandes manuelles, des treuils, des plateformes élévatrices, des sièges pivotants, des dispositifs de transfert, etc.

### **2. Admissibilité :**

- Pour être admissible au PAMAV, vous devez être résident du Québec et être titulaire d'un permis de conduire valide ou en cours de délivrance.
- Vous devez présenter un handicap physique ou sensoriel permanent qui nécessite l'adaptation d'un véhicule pour assurer votre mobilité.



### **3. Procédure pour la Demande :**

- Vous devez soumettre une demande au PAMAV en remplissant le formulaire approprié disponible sur le site web de la SAAQ ou en le demandant directement à un point de service de la SAAQ.
- La demande doit être accompagnée d'une évaluation détaillée de votre handicap réalisée par un professionnel de la santé reconnu par la SAAQ.
- Vous devez également fournir des devis détaillés des adaptations proposées pour votre véhicule.

### **4. Critères d'Éligibilité des Adaptations :**

- Les adaptations doivent être considérées comme nécessaires pour compenser votre handicap et faciliter votre capacité à conduire ou à être transporté en toute sécurité.
- Les coûts admissibles pour les adaptations sont déterminés par la SAAQ et peuvent varier en fonction de la nature et de la complexité des dispositifs nécessaires.

### **5. Financement et Remboursement :**

- La SAAQ peut contribuer financièrement jusqu'à un montant maximal établi pour chaque type d'adaptation admissible.
- Une fois approuvée, la contribution financière peut être versée directement au fournisseur d'adaptations après la réalisation des travaux et la soumission des documents requis.

### **6. Renouvellement et Suivi :**

- Les adaptations financées par le PAMAV doivent être conformes aux normes de sécurité et de fonctionnalité en vigueur.
- Des inspections périodiques peuvent être nécessaires pour assurer que les équipements sont maintenus en bon état de fonctionnement.

En résumé, le Programme d'Aide Matérielle pour l'Adaptation de Véhicule (PAMAV) de la SAAQ est conçu pour offrir un soutien financier aux personnes handicapées résidant au Québec afin de leur permettre d'adapter leur véhicule personnel. Pour plus d'informations détaillées sur les critères d'admissibilité, les procédures de demande et les types d'adaptations couverts, il est recommandé de consulter directement la SAAQ ou leur site web officiel.

## Société d'assurance automobile du Québec SAAQ

**Adresse :** 2671 Bd Mellon, Saguenay, QC G7T 0J5 **Jonquière**  
782 Rue Victoria, La Baie, QC G7B 3M8 **La baie**  
**Téléphone :** [1 800-361-7620](tel:18003617620) Jonquière // [\(418\) 544-4227](tel:(418)5444227) La Baie  
**Courriel :** courrier@saaq.gouv.qc.ca  
**Site web :** <https://saaq.gouv.qc.ca/>

### • Programme transport hébergement

Le Programme Transport-Hébergement du gouvernement du Québec offre une aide financière aux personnes handicapées pour couvrir les frais de déplacement vers les établissements de santé. Cette aide s'adresse aux personnes ayant une déficience ou nécessitant des traitements spécifiques, avec des déplacements de plus de 50 km aller-retour. Les frais remboursables incluent le transport, l'hébergement, les repas, et les dépenses de l'accompagnateur si nécessaire. Les conditions d'admissibilité et les démarches sont détaillées sur le site.

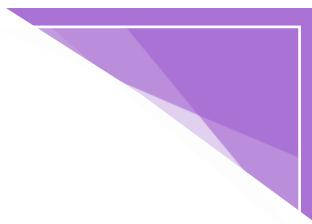
Pour plus d'informations, consultez le [Programme Transport-Hébergement](#).

### En avion

En avion, Air Canada, Air Canada Jazz, Transat et WestJet ont instauré une politique dénommée « une personne, un tarif », qui permet à l'accompagnateur d'une personne en situation de handicap de voyager sans frais. Cette mesure est applicable pour les vols à l'intérieur du Canada, bien qu'il soit important de mentionner que toutes les taxes applicables doivent être réglées.

La politique « une personne, un tarif » s'applique aux personnes ayant une déficience et nécessitant l'aide d'un préposé aux soins pour répondre à leurs besoins personnels et garantir leur sécurité pendant le vol, ou qui nécessitent un siège supplémentaire, y compris les individus reconnus comme ayant une déficience fonctionnelle en raison de leur obésité.

- Pour en savoir plus sur l'accessibilité dans les voyages par Air Canada, veuillez visiter la page [L'accessibilité dans les voyages](#)
- Pour en savoir plus sur l'accessibilité, les besoins spéciaux et les équipements médicaux du site Transat, veuillez [cliquer ici](#)
- Pour en savoir plus sur WestJet, visitez la page [ici](#)



<u>Organisme mandataire</u>	<u>Numéro de téléphone</u>
Ville d'Alma	<b>418 668-8768</b>
Ville de Chibougamau	<b>418 748-6346</b>
Ville de Dolbeau-Mistassini	<b>418 276-7419</b>
Municipalité de L'Anse-Saint-Jean	<b>418 272-1397</b>
Municipalité de Larouche	<b>418 695-2201</b>
Ville de Roberval	<b>418 765-1313</b>
Municipalité de Saint-Ambroise	<b>418 672-2083</b>
Ville de Saint-Félicien	<b>418 630-3933</b>
Société de transport du Saguenay	<b>418 545-3683</b>

# Aides techniques et technologiques



138 Rue Price O, Chicoutimi, QC G7J 1G8



Les aides techniques pour les personnes handicapées désignent des dispositifs, équipements, outils et technologies conçus pour compenser une déficience physique, sensorielle, cognitive ou intellectuelle. Leur objectif est d'améliorer l'autonomie, la sécurité, la mobilité, la communication, l'accès à l'information et la participation sociale des personnes handicapées. Ces aides peuvent inclure des appareils simples comme des cannes ou des fauteuils roulants, ainsi que des technologies plus avancées comme des systèmes de communication augmentative, des prothèses intelligentes, des logiciels d'assistance vocale, et des adaptations environnementales pour rendre les espaces et les outils numériques accessibles.

Ces services sont accessibles à tous les résidents du Saguenay–Lac-Saint-Jean dont les frais sont couverts par la RAMQ, la CNESST, la SAAQ, les amputés de guerre, la croix bleue, la SSNA (Services de santé non assurés), le ministère des Affaires sociales, ou ceux prêts à payer personnellement.

## **Processus pour Obtenir des Aides Techniques**

Pour obtenir une aide technique pour toute forme de déficience au Québec, voici les démarches générales à suivre :

### **1. Évaluation des besoins :**

Le processus commence par une évaluation approfondie des besoins spécifiques de la personne handicapée. Cette évaluation est généralement réalisée par des professionnels de la santé spécialisés, tels que des médecins, des ergothérapeutes ou des physiothérapeutes. Ces professionnels évalueront la nature et le degré de la déficience afin de recommander les aides techniques les plus adaptées.

### **2. Obtention d'une prescription :**

- Sur la base de l'évaluation, il est crucial d'obtenir une prescription médicale détaillée pour les aides techniques recommandées. Cette prescription est essentielle pour justifier la nécessité médicale des équipements et elle est souvent requise pour toute demande de financement ou de remboursement.

### **3. Renseignement sur les programmes :**

Pour en savoir plus sur les différents programmes d'aide techniques, nous vous invitons à consulter [le site](#) gouvernemental. Vous y trouverez toutes les informations nécessaires pour vous orienter vers les solutions adaptées à vos besoins.

### **4. Soumission de la Demande**

- Il est important de noter que les formulaires de demande peuvent être facultatifs selon la demande spécifique. Une fois identifié le programme



approprié, il est nécessaire de remplir le formulaire de demande en suivant les instructions affichées. Ensuite, il faut soumettre la demande à l'adresse indiquée sur le formulaire. Il est important de fournir tous les documents nécessaires, y compris la prescription médicale, pour que la demande soit complète, et de respecter les délais ainsi que les procédures spécifiées par le programme.

## 5. Évaluation et approbation :

- Votre demande sera évaluée en fonction des critères d'admissibilité du programme. Si approuvée, vous recevrez une confirmation de l'approbation et des instructions pour procéder à l'achat des aides techniques.

## 6. Achat des aides techniques :

- Achetez les aides techniques auprès de fournisseurs recommandés par un professionnel de la santé. Assurez-vous de conserver toutes les factures et les preuves d'achat, car elles pourraient être nécessaires pour les demandes de remboursement ou pour d'autres formalités.

## 7. Suivi et maintenance :

- Une fois l'aide technique acquise, assurez-vous de leur bon fonctionnement et de leur entretien régulier. Certaines aides techniques peuvent également nécessiter des ajustements ou des adaptations supplémentaires. Les suivis d'aides techniques sont fournis par des professionnels et des techniciens de la santé.

### • Dispositifs d'assistance

#### Aides à la mobilité :

- **Programme d'attribution des triporteurs et des quadriporteurs**

Ce programme offre la possibilité d'obtenir, par le biais d'un prêt, un triporteur ou un quadriporteur. Ces véhicules à trois ou quatre roues sont conçus pour aider les personnes confrontées à une incapacité notable et durable à marcher sur des distances moyennes à longues. Pour plus d'informations sur le programme, visitez [la page](#).

- **Programme de remboursement de frais relatifs à l'utilisation d'un chien d'assistance à la motricité**

Ce programme offre un remboursement des frais associés à l'utilisation d'un chien d'assistance à la motricité, visant à promouvoir l'autonomie et à faciliter



le maintien à domicile des personnes souffrant d'une incapacité motrice. Pour plus d'information sur le programme, [cliquez ici](#).

- **Programme d'attribution des ambulateurs**

Ce programme offre la possibilité d'obtenir un prêt pour financer une aide à la mobilité (un ambulateur). Pour en savoir plus sur le programme, veuillez [cliquer ici](#).

- **Programme d'attribution des tricycles et vélos adaptés**

Ce programme permet de fournir des tricycles et des vélos adaptés aux jeunes de moins de 18 ans présentant des déficiences motrices ou intellectuelles.

Pour plus d'informations sur le programme, [cliquez ici](#).

- **Programme d'attribution de chaussures orthétiques et d'appareillage de chaussure**

Ce programme permet aux personnes incapables de marcher d'obtenir des chaussures et des appareillages orthétiques sur mesure, visant à corriger et à compenser leurs limitations physiques.

Pour plus d'informations sur le programme, [cliquez ici](#).

- **Programme d'appareils suppléant à une déficience physique**

Ce programme prend en charge l'achat, le remplacement et la réparation de diverses aides techniques destinées à compenser l'incapacité motrice des individus. Ces aides comprennent plusieurs types d'orthèses, de prothèses, ainsi que des équipements tels que bêquilles, cannes, fauteuils roulants, et dispositifs pour la posture et la verticalisation.

Pour plus d'informations sur le programme, [cliquez ici](#).

## Aides à la communication :

- **Programmes d'aide à la communication**

Ce programme permet d'acquérir des aides techniques pour soutenir la communication orale, écrite, téléphonique ou le contrôle de l'environnement. Pour plus d'informations sur le programme, veuillez [cliquer ici](#).

- **Service aux laryngectomisés et Programme d'aide à la communication (SAL-PAC)**

Ce programme propose divers services de réadaptation, de soutien et met à disposition du matériel de soins nécessaires. Pour plus d'informations sur le programme, [cliquez ici](#).

- **Services d'aides à la communication**

**Service régional d'interprétation de l'Est du Québec (SRIEQ)**

Le Service régional d'interprétation de l'Est du Québec (SRIQ) est un organisme qui offre des services d'interprétation aux personnes sourdes et malentendantes dans la région de Québec. Son objectif principal est de faciliter la communication entre les personnes sourdes et les entendants, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, du travail, et des services publics. Le SRIQ propose des services d'interprétation en Langue des signes québécoise (LSQ) et en français, afin d'assurer un accès équitable aux services essentiels et de favoriser l'inclusion sociale des personnes ayant des déficiences auditives.

Pour rejoindre le service régional d'interprétariat du Québec (SRIQ) afin de réserver un service : **418 622-1037 ou 1-800-268-1037**

**SRIEQ - Siège social**

9885, boulevard de l'Ornière Québec (Québec), G2B 3K9

Tiré du site : <https://srieq.ca/>

- **Service de relais Bell**

Le service de relais Bell permet aux personnes sourdes ou ayant un trouble de la parole de communiquer par téléphone avec n'importe qui, partout dans le monde, grâce à un appareil de télécommunications pour personnes sourdes (ATS). Cet appareil, similaire à un ordinateur portable, affiche les messages sur un petit écran.

Le service est assuré par un téléphoniste spécialement formé pour agir comme intermédiaire entre les personnes entendantes et sourdes. Lorsque l'interlocuteur entendant parle, le téléphoniste retranscrit ses propos sur l'ATS de la personne sourde. Le message apparaît ensuite sur l'écran de l'ATS, et la personne sourde répond en écrivant sur le clavier de son appareil. Le téléphoniste relaie alors la réponse verbalement à l'entendant.

Pour accéder au service de relais Bell, il suffit de composer le 1 800 855-0511. Indiquez au téléphoniste l'indicatif régional et le numéro de la personne que vous souhaitez joindre.



## Aides à l'audition :

- **Programme d'aides auditives**

Ce programme d'aides auditives couvre les coûts des prothèses auditives et des dispositifs d'assistance auditive. Il comprend l'achat, la réparation et le remplacement des aides nécessaires pour faciliter vos activités quotidiennes. Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).

- **Service d'interprétation visuelle et tactile pour les personnes ayant une déficience auditive**

Un service d'interprétation visuelle et tactile est destiné aux personnes ayant une déficience auditive. Ce service utilise principalement le langage des signes et d'autres méthodes tactiles pour faciliter la communication et l'interaction avec les personnes sourdes ou malentendantes.

**Service régional d'interprétariat de l'Est-du-Québec (SRIEQ)**

Adresse : 9885, boulevard de l'Ormière Québec (Québec) G2B 3K9

418 622-1037

téléphone :

Site Web : [www.srieq.ca](http://www.srieq.ca)

## Tarif des aides auditives et des services afférents assurés

Vous trouverez les tarifs des aides auditives et des services afférents assurés en suivant [ce lien](#).

## Aides à la vision :

- **Programme D'aides visuelles**

Ce programme offre l'accès à des aides techniques spécifiques pour compenser les limitations causées par une déficience visuelle, visant à améliorer l'autonomie dans les activités quotidiennes.

Pour plus d'informations sur le programme, [cliquez ici](#).

- **Programme prothèses oculaires**

Ce programme fournit un financement pour l'achat, l'entretien et la réparation d'une prothèse oculaire.

Pour plus d'informations sur le programme, [cliquez ici](#).



## Aides à la vie quotidienne :

- **Programme d'aides à la vie quotidienne et à la vie domestique**

Ce programme permet d'acquérir les équipements essentiels aux personnes ayant des déficiences physiques, organiques ou intellectuelles pour accomplir leurs activités quotidiennes et domestiques à domicile. Certains équipements peuvent également être fournis s'ils facilitent l'assistance fournie par leurs proches.

Pour plus d'informations sur le programme, [cliquez ici](#).

- **Programme d'aides matérielles pour les fonctions d'élimination**

Ce programme permet l'obtention d'aides matérielles pour aider à surmonter une incapacité significative et persistante liée à l'élimination des déchets corporels.

Pour en savoir davantage sur le programme, consultez [ce lien](#).

- **Programme alimentation entérale**

Ce programme offre la possibilité d'obtenir, sous forme de prêt, le matériel et les fournitures nécessaires pour compenser une incapacité significative et persistante liée spécifiquement aux fonctions alimentaires.

Pour obtenir plus de détails sur le programme, suivez [ce lien](#).

- **Programme d'appareils pour les personnes stomisées**

Ce programme fournit une allocation forfaitaire qui couvre tout ou partie des frais pour l'appareillage des personnes ayant subi une stomie permanente ou temporaire (colostomie, iléostomie ou urostomie). Une stomie implique la création d'une ouverture cutanée par chirurgie pour l'évacuation de l'urine ou des selles.

Pour plus d'informations sur le programme, [cliquez ici](#).

- **Programme d'assistance ventilatoire à domicile**

Ce programme permet de prêter un ensemble d'appareils spécialisés et d'accessoires aux adultes et aux enfants qui nécessitent une assistance ventilatoire à domicile à long terme. Ces dispositifs visent à compenser les incapacités liées aux fonctions respiratoires.

Pour plus d'informations sur le programme, visitez [la page](#).

- **Programme oxygénothérapie à domicile**

Ce programme offre la possibilité de prêter un ensemble d'appareils spécialisés et d'accessoires aux adultes et aux enfants nécessitant un traitement d'oxygène à domicile sur le long terme. Ces équipements sont destinés à compenser les incapacités liées aux fonctions respiratoires.

Pour obtenir plus de détails sur le programme, suivez [ce lien](#).

- **Programme des bandages et aux vêtements de compression pour le lymphœdème**

Le programme de soutien pour l'achat de vêtements de compression destinés au lymphœdème rembourse les personnes concernées par cette condition médicale.

Pour en savoir davantage sur le programme, consultez [ce lien](#).

### **Ressources et coordination des services de santé :**

#### **En cas de besoin communiquer avec :**

- CIUSSS (Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux)

#### **CIUSSS**

**Adresses :** 930, rue Jacques-Cartier Est, 4e étage Saguenay (Québec) G7H 7K9

**Téléphone :** 1 800 370-4980

**Site Web :** [CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean \(gouv.qc.ca\)](http://CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean (gouv.qc.ca))

- CRDP (Centre de réadaptation en déficience physique du Saguenay–Lac-Saint-Jean)

#### **CRDP (Le parcours)**

**Adresse :** 2230, rue de l'hôpital C.P 1200 Jonquière (Québec) G7X 7X2

**Téléphone :** 418 695-7787

- CLSC (Centre local de services communautaires)

#### **CLSC**

**Adresse :** 411, rue de l'Hôtel-Dieu Saguenay (Québec) G7H 7Z5

**Téléphone :** 418 543-2221

**Site web :** <https://santesaglac.gouv.qc.ca/>

- Le Centre d'autonomie est une organisation spécialisée qui offre des produits visant à améliorer l'autonomie et la qualité de vie des personnes handicapées. Il fournit généralement une gamme d'aides techniques, leur mission est d'assister les personnes handicapées en leur proposant des solutions adaptées à leurs besoins spécifiques, tout en offrant souvent des conseils professionnels sur l'utilisation et l'entretien de ces équipements.

#### **Le centre d'autonomie**

**Adresse :** 690, rue des Actionnaires, Chicoutimi G7J 5A8

**Téléphone :** (418) 542-1255

**Courriel :** [info@centreatonomie.com](mailto:info@centreatonomie.com)

**Site web :** <https://centreatonomie.com/>

### **ARLPH | Centrale régionale de prêt d'équipements adaptés**

L'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées du Saguenay–Lac-Saint-Jean (ARLPH) a créé une Centrale régionale de prêt d'équipements adaptés. Plus de 150 équipements adaptés sont mis à la disposition des personnes en situation de handicap dans la région.

#### **Association régionale de loisirs pour personnes handicapées du Saguenay-Lac-Saint-Jean ARLPH**

**Adresse :** 138 Rue Price O local 101, Chicoutimi, Québec G7J 1G8

**Téléphone :** (418) 545-4132

**Courriel :** [info@arlph02.com](mailto:info@arlph02.com)

**Site web :** <https://arlph02.com/>

# Les services de garde et les centres de la petite enfance



138 Rue Price O, Chicoutimi, QC G7J 1G8



## Introduction

Les services de garde pour les enfants handicapés âgés de 0 à 5 ans sont essentiels pour soutenir leur développement et offrir un accompagnement adapté aux familles. Ces services doivent être adaptés aux besoins spécifiques de chaque enfant et inclure des interventions précoces pour maximiser leur potentiel.

## Politiques et Réglementations

Au Québec, les services de garde éducatifs sont régis par la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance et ses règlements. Ces textes législatifs visent à garantir des services de qualité, accessibles et adaptés aux besoins des enfants, y compris ceux en situation de handicap. Des subventions sont souvent disponibles pour aider les familles à couvrir les coûts supplémentaires liés aux besoins spéciaux.

## Types de Services Disponibles

Les types de services offerts incluent :

- Centres de la petite enfance (CPE) : Ces centres offrent des programmes éducatifs adaptés et incluent souvent des professionnels spécialisés, ce qui peut être bénéfique pour certains enfants avec des besoins particuliers.
- Garderies subventionnées ou non subventionnées: Elles peuvent offrir des services similaires, bien que l'accès à des professionnels spécialisés puisse varier.
- Garderies en milieu familial : Des services plus personnalisés dans un environnement familial, souvent avec moins d'enfants.

Ces milieux bénéficient de mesures d'intégration spécifiques financées par le gouvernement. Par exemple, l'Allocation pour l'intégration d'un enfant, la mesure exceptionnelle ou une mesure transitoire.

Une preuve d'incapacité ou de déficience de l'enfant est requise pour obtenir des mesures adaptées. Les sommes sont directement versées au service de garde qui en fait la demande.

- **Allocation pour intégration** : permet d'adapter le milieu aux besoins de l'enfant, en finançant l'achat de matériel, l'adaptation des locaux ou la formation du personnel.
- **Mesure exceptionnelle** : Peut couvrir le salaire d'un accompagnateur pour des périodes précises, si l'enfant a des besoins importants.
- **Mesure transitoire** : Permet à un enfant de 5 ans (au 30 septembre) de rester un an de plus en service de garde, sur recommandation professionnelle.

- Les frais d'intégration ne sont pas à la charge des parents. Pour une place subventionnée, seule la contribution réduite est facturée, bien que des frais supplémentaires puissent s'ajouter (un retard ou garde de plus de 10 h/jour).

## Défis Rencontrés par les Familles

Les familles d'enfants handicapés rencontrent souvent des défis tels que :

- Manque de places disponibles dans des services spécialisés.
- Coûts élevés associés à des soins spécialisés.
- Manque de formation chez certains éducateurs pour gérer des besoins complexes.
- Son comportement met en danger les autres enfants.
- L'ajout de personnel nécessaire est impossible.

## Trouver un service de garde : ce qu'il faut savoir

- Peu importe votre région, inscrivez votre enfant sur le site **La Place 0-5** pour accéder à une place en service de garde : [www.laplace0-5.com](http://www.laplace0-5.com).
- Le ministère de la Famille travaille actuellement sur un **nouveau guichet d'accès aux services de garde**, qui remplacera La Place 0-5 en 2024. Pour plus d'informations, visitez [www.quebec.ca](http://www.quebec.ca).
- N'hésitez pas à contacter votre **CLSC** pour obtenir de l'aide dans votre recherche ou vérifier la disponibilité de places « protocole » dans les CPE de votre secteur.

## Que faire en cas de problème ?

- **Pas de place disponible** : Contactez votre CLSC local pour obtenir des informations sur les places réservées ou d'autres soutiens. Il pourrait offrir du répit, du gardiennage ou des références
- **Inconformité des services** : Si vous êtes insatisfait, vous pouvez contacter les bureaux concernés, comme le bureau coordonnateur pour les milieux familiaux subventionnés, le ministère de la Famille ou le Protecteur du citoyen.

## Programmes d'Intervention Spécialisée pour le Développement et le Comportement (DI-TSA)

Les différents programmes et interventions mentionnés sous la section Expertise pour les personnes avec une déficience intellectuelle (DI) ou un trouble du spectre de l'autisme (TSA) sur le site du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean :

## **1. Intervention comportementale intensive (ICI) (TSA : 2-5 ans) :**

- Un programme pour les jeunes enfants avec TSA visant à développer des compétences spécifiques et à réduire les comportements problématiques. Cela inclut des interventions structurées et intensives, souvent sous forme de thérapie comportementale.

## **2. Intervention spécialisée intensive pour les enfants âgés de 2 à 5 ans et présentant un retard global de développement :**

- Un soutien intensif pour les jeunes enfants présentant un retard dans plusieurs domaines de développement, afin de favoriser leur apprentissage et adaptation.
- Un soutien intensif pour les jeunes enfants

## **3. Intervention pour les personnes ayant un trouble grave du comportement (TGC) (DI-TSA : enfance et adulte) :**

- Un programme pour aider les enfants et les adultes ayant DI ou TSA et présentant des comportements graves qui peuvent nuire à leur qualité de vie ou à celle des autres.

### **Organismes de soutien**

L'ADHIS soutient les familles d'enfants handicapés intellectuels en offrant des services adaptés aux besoins spécifiques de ces enfants. L'association propose des programmes d'intégration éducative et de développement des compétences sociales pour aider les enfants à s'intégrer dans des milieux de garde adaptés, tout en soutenant les parents dans leurs démarches administratives.

L'APDPH se consacre à la défense des droits des personnes handicapés, en s'assurant que leurs besoins spécifiques sont pris en compte

Pour les coordonnées et plus d'informations sur leurs services, voir la section [Annexe](#).

### **Conclusion**

Les services de garde pour les enfants handicapés de 0 à 5 ans jouent un rôle crucial dans leur développement et le soutien des familles. Une attention particulière aux besoins spécifiques de ces enfants et un soutien accru aux services spécialisés sont essentiels pour créer un environnement inclusif et équitable pour tous.

Pour une meilleure compréhension, il est recommandé de consulter les ressources officielles et les études statistiques disponibles sur les sites gouvernementaux et les publications académiques.



L'intégration d'un enfant handicapé ne comporte pas de frais supplémentaires pour les parents, à l'exception de la contribution réduite standard (voir la mise à jour) et des frais éventuels comme les frais de retard ou de garde prolongée.

Un enfant handicapé peut être refusé dans un service de garde si l'ajout du personnel nécessaire n'est pas possible ou si son comportement met en danger la sécurité des autres enfants.

# Les services scolaires



138 Rue Price O, Chicoutimi, QC G7J 1G8



La scolarité des enfants en situation de handicap est essentielle pour leur développement global et leur inclusion sociale. Elle leur permet d'accéder à l'éducation, de développer des compétences académiques et sociales, et de bénéficier d'un environnement adapté à leurs besoins spécifiques. En intégrant ces enfants dans des établissements scolaires, on encourage leur autonomie, leur épanouissement personnel et leur capacité à interagir avec leurs pairs, contribuant ainsi à promouvoir une société plus inclusive. L'éducation est un droit fondamental qui doit être accessible à tous, et des mesures peuvent être prises pour faciliter l'intégration des personnes handicapées dans le milieu scolaire, indépendamment de leur situation spécifique.

## Avant la scolarisation

Le début de la scolarisation marque une étape importante pour vous et votre enfant. Il est naturel de ressentir des appréhensions et des inquiétudes. Lorsqu'un enfant entame son parcours scolaire, il est essentiel pour les parents de bien s'informer afin de prendre des décisions adaptées qui faciliteront son intégration. Une grande quantité de renseignements est accessible à ce sujet. Il est donc judicieux de les explorer et d'échanger avec votre entourage ou avec d'autres parents ayant vécu des situations comparables.

Pendant ses premières années, l'enfant réalise des apprentissages cruciaux sur les plans physique, intellectuel et social. C'est une période essentielle où l'objectif est de soutenir ses besoins et de faciliter son développement par **la stimulation précoce**.

**La stimulation précoce** commence dès la naissance de l'enfant jusqu'à l'âge de 5 ans, elle englobe diverses activités conçues pour éveiller et renforcer les capacités de l'enfant. Les professionnels peuvent recommander des activités simples à réaliser à la maison, mais toutes les interactions avec votre enfant peuvent être stimulantes. Pour plus d'informations sur la stimulation précoce, [cliquez ici](#).

Le jeu est nécessaire pour l'apprentissage de l'enfant, favorisant le développement des compétences physiques et sociales, et établissant des liens avec son environnement. Il s'agit d'une activité ludique et libre de pression.

Proposez à votre enfant une diversité d'activités et d'environnements pour jouer. Lorsque vous jouez avec lui, encouragez l'exploration, le risque, les erreurs et les découvertes. Valorisez les efforts de votre enfant et félicitez-le pour ses réussites, aussi modestes soient-elles. Ce soutien contribue à renforcer sa confiance en soi.

À cet âge, votre enfant développe des préférences et une personnalité propre dans différentes situations. Offrez-lui des choix pour l'aider à s'affirmer et à gagner en assurance.



## L'éducation préscolaire (maternelle)

Lorsque votre enfant atteint l'âge de 3 ans, il est conseillé de commencer à obtenir des informations concernant sa future scolarisation. L'éducation préscolaire concerne les enfants de 5 ans, ainsi que ceux de 4 ans s'ils sont handicapés. Elle vise à encourager le développement global de l'enfant en lui apprenant des attitudes et des compétences qui faciliteront sa réussite scolaire et personnelle. Ce programme facultatif aide notamment au développement des capacités motrices et socio-émotionnelles de l'enfant, à sa compréhension de son environnement et à ses aptitudes à communiquer. À l'issue de cette période, l'enfant transitionnera vers l'enseignement primaire.

Si votre enfant fréquente un service de garde avant d'entrer à l'école, vous avez la possibilité de remplir l'outil intitulé **Portrait de l'enfant en vue de sa fréquentation : les interventions gagnantes en services de garde "La passerelle"**. Cet outil permet de mettre en lumière les acquis de votre enfant, ainsi que les défis qu'il pourrait rencontrer lorsqu'il fera la transition vers l'école. C'est une manière de mieux préparer cette étape importante et de soutenir votre enfant pour que cette nouvelle aventure se passe dans les meilleures conditions. Si vous souhaitez en savoir plus sur la façon de bien accompagner cette transition, [cliquez ici](#).

## L'enseignement à la maison

L'enseignement à la maison au Québec requiert des parents qu'ils transmettent un avis écrit d'intention au ministère de l'Éducation et au centre de services scolaire de leur région avant le 1er juillet chaque année. Le ministère offre une plateforme sécurisée pour cette déclaration, accessible en ligne. Les parents doivent remplir la section « Avis de déclaration annuelle » pour chaque enfant, ce qui officialise leur démarche d'enseignement à domicile auprès du Ministère.

[Le formulaire d'avis](#) est également disponible en téléchargement et peut être envoyé par courriel. Les familles souhaitant en savoir plus peuvent consulter [le guide d'accompagnement pour les parents](#).

## Les démarches scolaires

Il existe plusieurs possibilités pour le parcours scolaire de votre enfant. En fonction de ses besoins, il a la possibilité de rejoindre une classe régulière, une classe d'adaptation ou une école spécialisée. Aucune réponse universelle n'est valable : les choix doivent accorder la priorité aux besoins et au bien-être de l'enfant. Il est également essentiel de mettre en place les adaptations nécessaires pour faciliter ses apprentissages, renforcer son autonomie et favoriser sa socialisation. L'école évalue de manière personnalisée les besoins et les capacités de votre enfant afin de décider de son classement. Cela aide à identifier le type de classe ou d'école qui lui conviendra le mieux. Si une classe ordinaire avec les soutiens nécessaires est jugée bénéfique pour l'apprentissage et l'insertion sociale de l'enfant, c'est l'option privilégiée. Sinon, des alternatives peuvent être envisagées si cela est dans l'intérêt de l'enfant ou pour respecter les droits des autres élèves.

- **Classe ordinaire dans une école ordinaire** : Les élèves suivent le programme régulier avec des enseignants certifiés. Les élèves ayant des besoins particuliers peuvent recevoir des adaptations ou des services de soutien au sein de cette classe, c'est-à-dire, ils peuvent bénéficier de modifications du programme scolaire ou de l'aide supplémentaire (comme l'aide d'un enseignant spécialisé, des aides technologiques, ou des séances de thérapie) tout en restant dans une classe ordinaire. L'objectif est de les aider à réussir dans le même environnement que leurs pairs.
- **Classe spécialisée avec intégration en classe ordinaire** : Les élèves passent une partie de la journée dans une classe spécialisée, qui offre un soutien intensif, et sont intégrés à des moments appropriés dans une classe ordinaire pour certaines activités ou matières. La durée passée dans chaque classe est ajustée en fonction des besoins spécifiques de l'enfant. Par exemple, un enfant avec des besoins éducatifs spéciaux, tel qu'un trouble d'apprentissage, pourrait passer une partie de la journée dans une classe ordinaire pour certaines matières comme l'art ou l'éducation physique, et le reste du temps dans une classe spécialisée où il reçoit un soutien plus intensif pour des matières comme les mathématiques et le français. Cette répartition du temps est déterminée en fonction de ses besoins particuliers et de son plan d'apprentissage personnalisé.
- **Classe spécialisée dans une école ordinaire** : Les élèves suivent un programme adapté dans une classe spécialisée, située dans une école ordinaire. Ces classes sont conçues pour répondre à des besoins spécifiques et incluent souvent des ressources supplémentaires.
- **École spécialisée** : Les élèves ayant des besoins spécifiques ou des défis importants fréquentent une école dédiée, avec des programmes et des services spécialement conçus pour leur fournir un environnement éducatif approprié. Les écoles spécialisées ont du personnel formé pour répondre à des besoins particuliers et offrent souvent des thérapies et des services supplémentaires.

Voici le processus qui conduit à la scolarisation d'un élève en situation de handicap ou éprouvant des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA)

## 1. Évaluation des Besoins Éducatifs

Avant d'entreprendre toute démarche, il est essentiel d'évaluer les besoins éducatifs de l'élève. Cela peut impliquer :

- **Consultation professionnelle** : Travailler avec des professionnels tels que des psychologues scolaires, des orthopédagogues ou des ergothérapeutes pour établir un profil de l'élève.
- **Évaluation des compétences** : Mesurer les capacités académiques et sociales de l'élève pour le classer en fonction de cette évaluation et de déterminer les adaptations nécessaires.



## 2. Inscription à l'École

### 1. Choix de l'Établissement Scolaire

Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, les écoles proposent des programmes adaptés pour les élèves en situation de handicap. Il est conseillé de visiter l'école de quartier et de rencontrer les équipes pédagogiques pour discuter des préoccupations et des besoins spécifiques.

Il est crucial de souligner que chaque commission scolaire doit créer une politique concernant l'organisation des services éducatifs pour ces élèves, garantissant leur intégration harmonieuse dans une classe ordinaire ou un groupe, lorsque l'évaluation de leurs capacités et besoins montre que cette intégration favorise leur apprentissage et leur inclusion sociale, sans imposer de contraintes excessives ou porter atteinte de manière significative aux droits des autres élèves.

### 2. Dossier d'Inscription

Pour inscrire un élève ayant des besoins particuliers, il est souvent requis de fournir à la direction de l'école:

- Le certificat de naissance (grand format)
- Rapports des professionnels
- Rapport médical (diagnostic)

Il est conseillé au parent, dans la mesure du possible, de fournir un dossier détaillant les besoins de son enfant, en mettant en valeur ses forces et ses intérêts. Il est souvent crucial de mettre l'accent sur les points forts de l'enfant, ce qui nécessite une préparation adéquate.

Il peut être avantageux d'amener parfois son enfant lors de la rencontre avec le personnel de la direction, afin qu'il soit conscient que la demande d'inscription concerne avant tout lui-même. De plus, être accompagné par une personne de confiance qui connaît bien l'enfant, telle qu'un représentant d'une association ou un éducateur d'un centre de réadaptation, peut apporter une certaine assurance.

**L'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)** a pour mission gratuite d'informer, de conseiller, d'accompagner et de représenter les personnes handicapées ainsi que leurs familles et proches. Conformément à l'article 26 de la loi visant à garantir les droits des personnes handicapées pour leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, l'Office peut, à la demande d'une personne handicapée, intervenir en son nom et l'assister dans ses démarches auprès du ministère, des organismes publics, des municipalités, des commissions scolaires, des établissements d'enseignement, des établissements et des compagnies



d'assurance, afin de garantir l'exercice de ses droits. Pour contacter l'Office ou obtenir plus d'informations sur le sujet, consultez [la page](#) de l'OPHQ

Veuillez noter que les inscriptions ont généralement lieu au mois de février et avant le 1<sup>er</sup> mars. Si un enfant nécessite un aménagement en cours d'année, il est important de savoir que la commission scolaire est tenue de scolariser tous les enfants de son territoire, quelle que soit la date de la demande.

### **3. Demande de Services de Soutien**

Selon les besoins de l'élève, il est possible de demander divers services de soutien, d'aide, de vie scolaire, de promotion et de prévention. Pour plus d'informations sur le sujet, veuillez visiter la page [Services de Soutien](#).

### **4. Élaboration du Plan d'Intervention**

#### **1. Plan d'Intervention Personnalisé (PIP)**

Si votre enfant a un handicap ou des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage, un plan d'intervention peut être mis en place pour soutenir son parcours scolaire. Des rencontres permettent de décrire la situation, d'identifier les besoins et d'ajuster les interventions. Discuter des difficultés de votre enfant peut être émotionnellement chargé, donc une bonne préparation est essentielle pour aborder la situation objectivement. Cela favorise un climat de collaboration et de respect entre les partenaires, essentiel pour la réussite de l'enfant.

Le plan d'intervention est un outil qui permet à l'équipe de l'école, en collaboration avec les parents, d'identifier les besoins de l'enfant et de mettre en place les mesures nécessaires pour y répondre. La Loi sur l'instruction publique garantit la participation des parents à l'élaboration du plan d'intervention. L'article 96.14 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) du Québec stipule que le directeur de l'école, en collaboration avec les parents, le personnel fournissant des services à l'élève et l'élève lui-même (si possible), doit établir un plan d'intervention adapté aux besoins spécifiques de l'élève. Ce plan doit respecter la politique du centre de services scolaire en vigueur. Pour plus de détails, vous pouvez consulter l'article complet sur le site officiel de la LIP Québec [ici](#).

Le Plan d'Intervention est un document central qui doit tenir compte de l'évaluation des besoins et des capacités de l'élève pour définir les objectifs d'apprentissage, les adaptations nécessaires et les ressources affectées à l'élève. Il inclut :

- Les objectifs spécifiques à atteindre
- Les méthodes pédagogiques adaptées
- Les ajustements environnementaux



Pour plus d'informations sur le plan d'intervention veuillez visiter les fichiers suivants : [Ministère de l'éducation](#), [Rives-du-Saguenay](#), la partie plan d'intervention p 42 du fichier [Le parcours](#).

## 2. Rencontres de Suivi

La bonne communication entre les intervenants scolaires et les parents est un avantage crucial tout au long de la scolarité de l'enfant.

Des rencontres régulières doivent être planifiées pour évaluer les progrès de l'élève et ajuster le plan si nécessaire.

**Conseils pour la préparation et la participation à une rencontre de plan d'intervention :**

✓ **Se préparer à l'avance :**

- Apportez les plans d'intervention des années précédentes, si vous les avez.
- Réfléchissez aux compétences que votre enfant devrait travailler selon vous.

✓ **Présence de l'enfant :**

- Si pertinent et en fonction de ses capacités et de sa compréhension, préparez votre enfant à la rencontre en lui expliquant les sujets qui seront abordés.

✓ **Poser des questions :**

- N'hésitez pas à poser des questions sur les objectifs ou les moyens retenus par l'équipe éducative.

✓ **Implication à la maison :**

- Demandez des précisions sur la manière dont vous pouvez soutenir votre enfant à la maison pour atteindre les objectifs du plan d'intervention.

✓ **Être accompagné :**

- Si vous êtes suivi par un établissement de soins de santé ou communautaire (CLSC, CRDI, CRDP, etc.), vous avez le droit de demander à être accompagné lors de la rencontre. Les intervenants sont familiers avec ces rencontres et peuvent vous apporter une aide précieuse.



✓ **Adaptations et modifications :**

- Vérifiez si les mesures mises en place relèvent de la flexibilité, des adaptations ou des modifications. Cette distinction doit apparaître clairement sur le plan d'intervention.
- De nombreuses modifications, notamment pendant les évaluations, peuvent influencer la trajectoire de diplomation de votre enfant. Il est crucial de bien comprendre ces différences pour faire des choix éclairés dans le meilleur intérêt de votre enfant.

Pour en savoir plus sur les rencontres, cliquez [ici](#).

# Modalités d'organisation des services pour les élèves handicapées ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

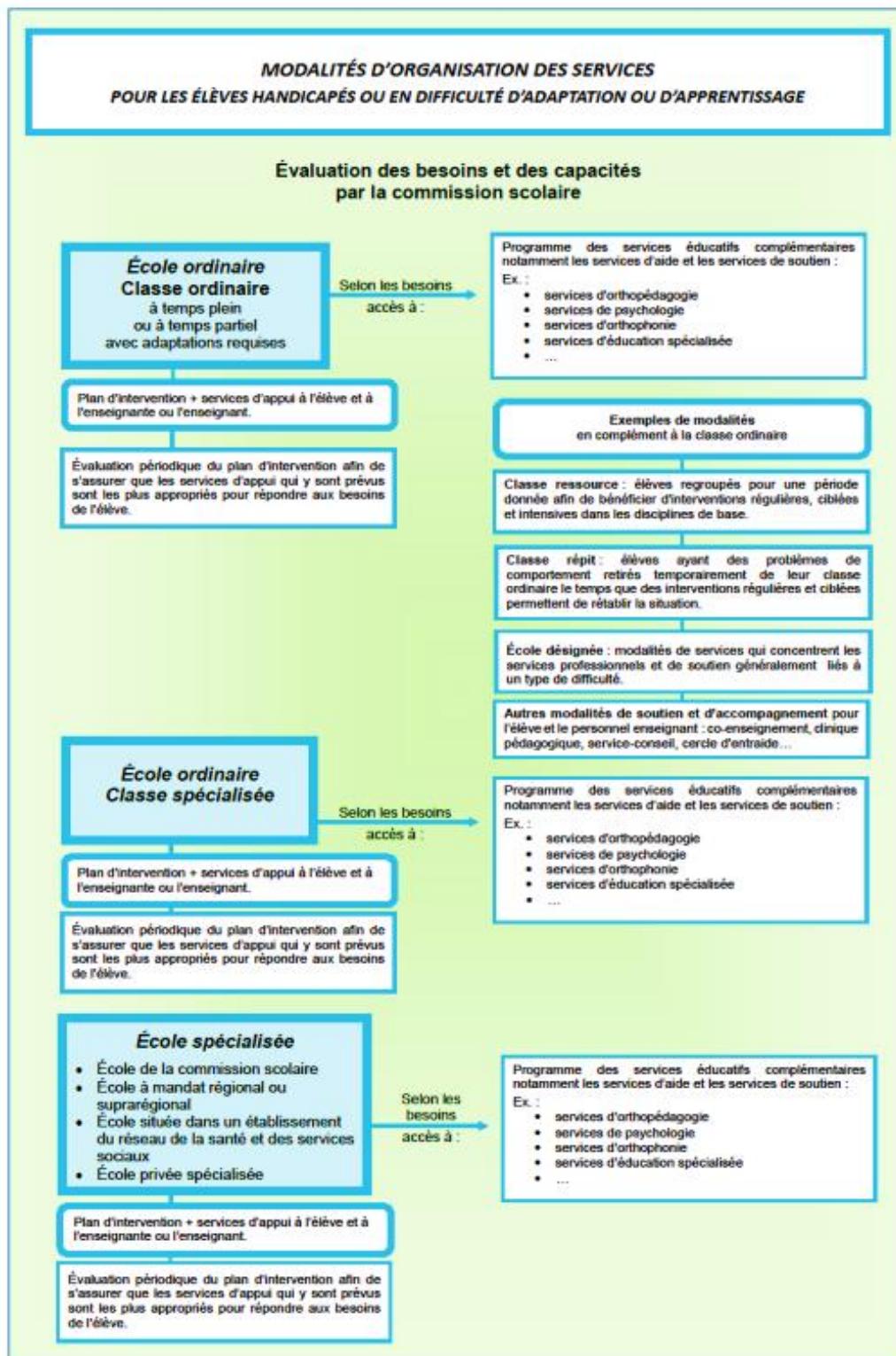




Image inspirée du document disponible sur le site du ministère de l'Éducation. Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).

## Instances au niveau de l'école

- **Les conseils d'établissement** évaluent la situation de l'école en se concentrant sur les besoins des élèves, les défis liés à leur réussite, ainsi que les caractéristiques et les attentes de la communauté qu'elle dessert. Sur la base de cette évaluation et en tenant compte du plan stratégique de la commission scolaire, il adopte le projet éducatif de l'école, supervise sa mise en œuvre et en effectue des évaluations périodiques ([LIP article 74](#)). Les conseils d'établissement sont des instances de gouvernance scolaire composées de parents, d'enseignants, de membres du personnel de soutien, d'élèves et de membres de la communauté ([LIP article 42](#)). Ils se réunissent au moins cinq fois par an pour prendre des décisions sur les grandes orientations de l'école, le budget, et les règlements internes. Les membres sont élus ou nommés en début d'année scolaire, avec des mandats de deux ans. Les conseils favorisent une participation active et une prise de décision proche des réalités scolaires. Pour plus d'informations, consultez la page [Conseils d'établissement](#).
- **L'assemblée générale annuelle des parents** est une rencontre obligatoire qui doit se tenir en septembre. La présidence du conseil d'établissement ou la direction de l'école fixe la date de cette assemblée et en informe les parents par écrit, conformément à [l'article 47 de la LIP](#). Cet événement revêt une grande importance, car il constitue l'une des rares occasions pour les parents d'élèves de se réunir. C'est également lors de cette assemblée que sont élus les membres du conseil d'établissement.
- **Le comité de parents**, composé de représentants élus des conseils d'établissement des écoles primaires et secondaires, représente les intérêts des parents auprès du Centre de services scolaire. Les représentants et leurs substituts sont élus lors de l'assemblée annuelle des parents avant le 30 septembre. Les réunions publiques se tiennent au siège social des CSS<sup>4</sup>, incluant un représentant des services aux élèves handicapés ou en difficulté. Leur rôle principal est de favoriser la participation des parents et de donner des avis sur des questions scolaires. Pour plus de détails, consultez les pages [Comité de parents](#) et [LIP article 192](#)
- **Le Comité consultatif des services éducatifs aux EHDAAs<sup>5</sup>** du Centre de services scolaire conseille sur les services destinés aux élèves handicapés ou ayant des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage. Composé principalement de parents d'élèves concernés, ainsi que de membres du personnel et de représentants d'organismes de services, le comité évalue les plans d'intervention et les ressources financières allouées. Il se réunit environ six fois par an et délègue un

---

<sup>4</sup> Centres de services scolaire

<sup>5</sup> Élève Handicapé ou en Difficulté d'Adaptation ou d'Apprentissage



membre au comité de parents. Pour plus de détails, consultez la page [Comité consultatif des services éducatifs aux EHDA](#) et [LIP article 187](#)

Si vous souhaitez rejoindre le comité ÉHDA du centre de services scolaire, vous pouvez exprimer votre intérêt à la direction de l'école de votre enfant lors de l'assemblée générale annuelle en début d'année. Par la suite, le comité de parents procédera à la sélection des membres du comité ÉHDA. Pour toute autre question concernant le comité EHDA visitez [le site](#).

- [L'Organisme de participation des parents](#) (OPP) favorise la collaboration des parents dans l'élaboration, la réalisation et l'évaluation du projet éducatif de l'école. Les parents bénévoles organisent des activités et des projets, comme des campagnes de financement, pour soutenir l'école. L'OPP peut aussi donner des avis sur des sujets d'intérêt parental. Sa formation et son fonctionnement sont décidés lors de l'assemblée générale des parents chaque septembre, où les membres sont élus. Pour plus de détails, consultez la page [Organisme de participation des parents](#).
- [Le Comité consultatif de transport scolaire](#) du Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean conseille sur la planification, la coordination, le financement et l'administration du transport scolaire. Il est composé de membres du personnel, de représentants de parents, de membres du conseil d'administration et de représentants d'institutions d'enseignement et de transport public. Le comité se conforme au Règlement sur le transport des élèves pour garantir l'efficacité et la sécurité du transport scolaire. Pour plus d'informations, consultez la page [Comité consultatif de transport scolaire](#).
- [Le conseil d'administration](#) du Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean (CSSLSJ) est composé de 15 membres représentant divers secteurs de la communauté, incluant des parents, des membres du personnel et des représentants de la communauté. Ce conseil supervise les activités et la gestion du centre, en veillant à la qualité des services éducatifs offerts. Pour plus de détails, vous pouvez consulter leur [site officiel](#).

**N.B :** Vous pouvez rejoindre le conseil d'établissement, le comité des parents ou le comité EHDA. Les membres de ces comités sont élus lors de l'assemblée générale annuelle des parents au début de l'année. Il est également possible d'assister aux réunions de ces comités. Pour plus d'informations, veuillez contacter l'école de votre enfant.

## Les services complémentaires

- ✓ Promotion de la participation de l'élève à la vie éducative :
  - Intervenant : Animateurs scolaires, responsables de la vie étudiante.



- Rôle : Encourager l'engagement des élèves dans les activités scolaires et parascolaires pour enrichir leur expérience éducative.
- ✓ Éducation aux droits et aux responsabilités :
  - Intervenant : Conseillers en éthique, enseignants en éducation à la citoyenneté.
  - Rôle : Sensibiliser les élèves à leurs droits et devoirs, et les guider dans le développement d'un comportement citoyen responsable.
- ✓ Animation, sur les plans sportif, culturel et social :
  - Intervenant : Animateurs sportifs, culturels et sociaux.
  - Rôle : Organiser et animer des activités sportives, culturelles et sociales pour favoriser le développement global des élèves.
- ✓ Soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire :
  - Intervenant : Bibliothécaires, techniciens en documentation.
  - Rôle : Aider les élèves à accéder et à utiliser les ressources documentaires pour leurs travaux scolaires et leurs intérêts personnels.
- ✓ Information et orientation scolaires et professionnelles :
  - Intervenant : Conseillers d'orientation.
  - Rôle : Fournir des informations sur les parcours scolaires et les carrières, et aider les élèves à faire des choix éclairés concernant leur avenir.
- ✓ Psychologie :
  - Intervenant : Psychologues scolaires.
  - Rôle : Évaluer et traiter les troubles psychologiques et émotionnels des élèves, et fournir un soutien psychologique.
- ✓ Psychoéducation :
  - Intervenant : Psychoéducateurs.
  - Rôle : Intervenir auprès des élèves présentant des difficultés d'adaptation, en développant des stratégies pour améliorer leurs compétences sociales et comportementales.
- ✓ Éducation spécialisée :
  - Intervenant : Éducateurs spécialisés.
  - Rôle : Travailler avec des élèves ayant des besoins particuliers, en offrant un soutien personnalisé pour favoriser leur intégration scolaire.



✓ Orthopédagogie :

- Intervenant : Orthopédagogues.
- Rôle : Offrir des interventions éducatives adaptées aux élèves ayant des difficultés d'apprentissage, en développant des stratégies d'enseignement individualisées.

✓ Orthophonie :

- Intervenant : Orthophonistes.
- Rôle : Diagnostiquer et traiter les troubles de la communication, tels que les difficultés de langage et de parole.

✓ Santé et services sociaux :

- Intervenant : Infirmières scolaires, travailleurs sociaux.
- Rôle : Offrir des soins de santé de base, promouvoir la santé globale des élèves, et fournir un soutien en cas de difficultés familiales ou sociales.

✓ Animation spirituelle et engagement communautaire :

- Intervenant : Animateurs de pastorale, conseillers en animation spirituelle.
- Rôle : Favoriser le développement spirituel et moral des élèves et encourager leur participation à des activités communautaires et bénévoles.

## Les services de garde scolaire

Les services de garde scolaire jouent un rôle crucial dans l'organisation de la journée des élèves et de leurs familles. Ils offrent une solution pratique pour les parents qui ont besoin d'un encadrement pour leurs enfants avant et après les heures d'école, ainsi que pendant les périodes de congés scolaires. Ces services sont conçus pour répondre à divers besoins, allant de la sécurité et de la supervision à l'enrichissement éducatif et social des enfants.

L'inclusion des enfants handicapés dans les services de garde scolaire est non seulement un droit, mais aussi une opportunité précieuse pour favoriser l'inclusion et la diversité dès le plus jeune âge. En veillant à ce que les services soient accessibles, que le personnel soit formé et que les activités soient adaptées, les services de garde peuvent offrir une expérience enrichissante pour tous les enfants, indépendamment de leurs capacités ou de leurs besoins spécifiques.

## Enseignement secondaire

La scolarité demeure obligatoire au secondaire jusqu'à la fin de l'année scolaire durant laquelle l'élève atteint 16 ans ou jusqu'à l'obtention d'un diplôme délivré par le ministre de l'Éducation.



## Programmes adaptés pour déficience intellectuelle

Il existe des programmes éducatifs adaptés pour les élèves avec une déficience intellectuelle moyenne à sévère ou profonde. Ces programmes sont spécifiquement conçus pour répondre à leurs besoins et ne sont pas obligatoires. Le choix du programme doit être basé sur les besoins et les capacités de l'élève, en lien avec le plan d'intervention.

### Enseignement primaire DI

- Déficience intellectuelle moyenne à sévère

**Le Programme éducatif CAPS-I** (Compétences axées sur la participation sociale) cible les élèves de 6 à 15 ans avec une déficience intellectuelle moyenne à sévère. Il développe cinq compétences essentielles pour favoriser une participation sociale active et des comportements autodéterminés dans des contextes d'apprentissage pratiques. Ce programme prépare les élèves pour le CAPS-II, destiné aux jeunes de 16 à 21 ans. Les élèves sont exemptés de certaines exigences du Régime pédagogique et leur évaluation se fait selon une échelle de compétences avec des niveaux et des degrés de soutien spécifiques. L'évaluation est accompagnée de commentaires détaillés pour refléter les progrès, notamment dans la compétence en communication. Pour en savoir plus sur le programme CAPS-I, consultez ce [PDF](#) ou [la page](#).

- Déficience intellectuelle profonde

**Le Programme éducatif destiné aux élèves ayant une déficience intellectuelle profonde** guide le développement intégral des élèves de 4 à 21 ans, en se concentrant sur les compétences en connaissance, communication, motricité, socialisation, affectivité et vie communautaire. Il encourage la collaboration et l'adaptation des pratiques pédagogiques. L'évaluation des apprentissages, selon la Politique d'évaluation des apprentissages, se base sur des observations détaillées et des échelles de niveaux de compétence fournies par le Ministère. Ces outils permettent aux enseignants d'ajuster leurs pratiques et de rendre compte du développement global des compétences des élèves. Pour plus d'informations sur ce programme consultez la page [ici](#).

### Enseignement secondaire DI

- Déficience intellectuelle moyenne à sévère

- **Le Programme éducatif CAPS-II<sup>6</sup>** ou
- **Le programme DÉFIS : Démarche éducative favorisant l'intégration sociale** cible les élèves de 16 à 21 ans avec une déficience intellectuelle moyenne à sévère, avec ou sans déficiences associées. Il vise à développer des

---

<sup>6</sup> Compétences axées sur la participation sociale



compétences et attitudes nécessaires pour l'intégration sociale, avec un accent particulier sur la vie communautaire et la préparation au marché du travail. Les élèves sont exemptés des exigences habituelles du Régime pédagogique. L'évaluation se fait par des cotes allant de A (répond de façon marquée aux exigences) à D (ne répond pas aux exigences). L'école détermine les normes et modalités de communication des résultats. Pour plus d'informations sur le programme consultez la page [ici](#).

- [Déficience intellectuelle profonde \(PÉDIP\)](#)

**Le Programme éducatif destiné aux élèves ayant une déficience intellectuelle profonde** a pour objectif de soutenir le développement global des enfants et adolescents de 4 à 21 ans. Il se concentre sur des aspects essentiels de leur vie, comme la connaissance, la communication, la motricité, la socialisation, ainsi que leur bien-être affectif et leur participation à la vie communautaire. Ce programme valorise l'importance de l'adaptation des méthodes pédagogiques aux besoins spécifiques de chaque élève. Les enseignants, en collaboration avec les familles et les autres professionnels, suivent l'évolution des élèves à travers des évaluations variées et personnalisées. Ces évaluations s'appuient sur des outils fournis par le Ministère, permettant ainsi d'adapter les approches pour mieux soutenir chaque enfant dans son parcours d'apprentissage. Pour en savoir plus, consultez les pages suivantes : [page 1](#), [le PDF](#),

## Formation générale

Selon la Loi sur l'instruction publique (LIP), les personnes en situation de handicap ont le droit de fréquenter l'école préscolaire, primaire et secondaire du secteur des jeunes jusqu'à l'âge de 21 ans.

Aux niveaux primaire et secondaire, les élèves ayant une limitation peuvent avoir accès à des services d'adaptation scolaire, à condition d'avoir reçu une évaluation diagnostique réalisée par un professionnel qualifié (OPHQ, 2017 : 9; MÉLS, 2007 : 11). Ces services sont accessibles jusqu'à l'âge de 21 ans. Dans ce réseau scolaire, ces jeunes sont désignés sous le terme EHDA, pour élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

En formation générale des adultes (FGA), les personnes en situation de handicap ne sont plus tenues de fournir une évaluation diagnostique pour accéder à des services d'accompagnement. Toutefois, il est important de noter que les services offerts dans ce contexte ne sont pas une prolongation directe de ceux disponibles au niveau primaire ou secondaire. Pour en savoir plus, consultez [ce site](#).

## Formation préparatoire au travail (FPT)

La formation préparatoire au travail dure trois ans et peut être prolongée selon les besoins de l'élève. Elle combine une formation générale et une formation pratique en alternance travail-études.

Pour obtenir le Certificat de formation préparatoire au travail, l'élève doit :

- ❖ Avoir complété 2 700 heures de formation ;
- ❖ Réussir la matière Insertion professionnelle (IP) (minimum 900 heures) ;
- ❖ Maîtriser au moins sept compétences spécifiques.

Cette formation est adaptée aux élèves ayant des difficultés d'apprentissage et de socialisation. Elle vise à développer leur plein potentiel et à favoriser leur insertion socioprofessionnelle en renforçant leurs compétences d'employabilité. L'approche pédagogique repose sur une démarche adaptée aux besoins de chaque élève.

Pour en savoir plus sur cette formation, consultez la [page web](#) ou ce [PDF](#).

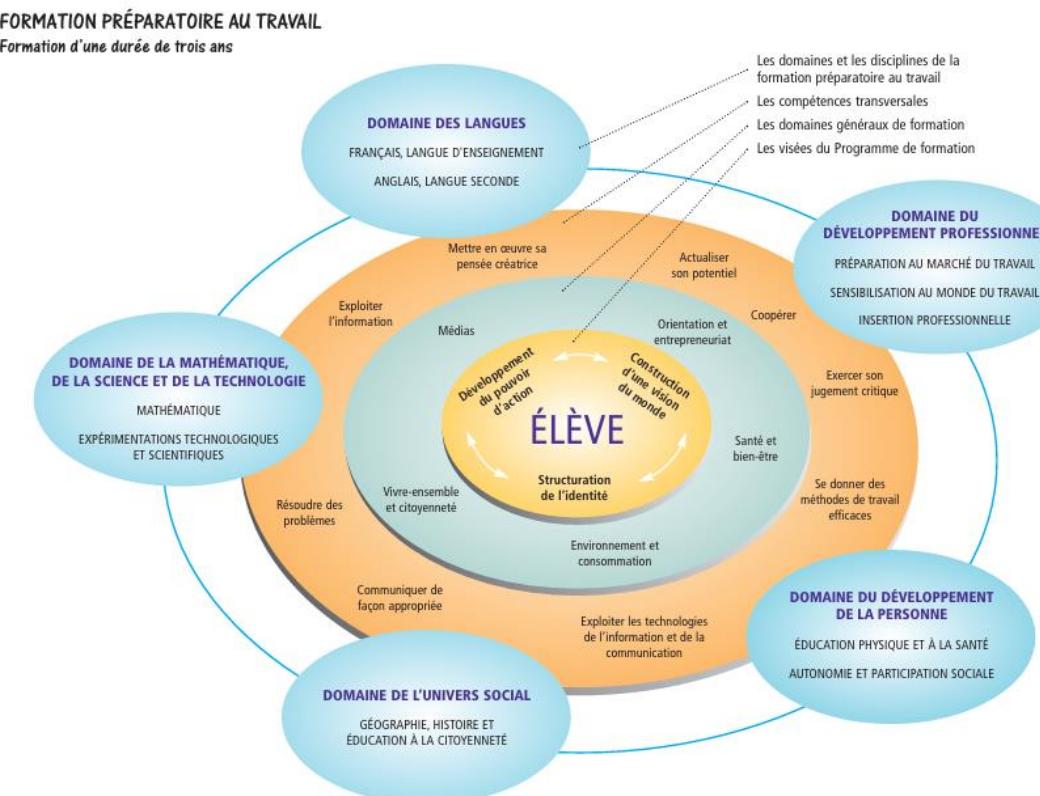


Image inspirée d'un document [PDF](#) du gouvernement du Québec



## Formation menant à un métier Semi-Spécialisé (FMS)

La formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé est destinée aux élèves âgés d'au moins 15 ans qui, à la fin du premier cycle du secondaire, ont atteint les objectifs des programmes d'études du primaire en français et en mathématiques, sans toutefois avoir accumulé d'unités du premier cycle du secondaire dans ces matières.

### Caractéristiques :

D'une durée d'un an, cette formation aboutit à l'obtention d'un certificat officiel attestant la qualification dans un métier semi-spécialisé, avec mention du métier exercé.

Elle vise à préparer les élèves aux réalités du monde du travail ainsi qu'aux exigences de la vie en société. L'apprentissage combine théorie et pratique, incluant une alternance travail-études. Une partie de la formation se déroule en milieu scolaire, tandis que l'autre prend la forme d'un stage en entreprise, permettant aux élèves de développer les compétences nécessaires à l'exercice d'un métier semi-spécialisé. Pour obtenir plus d'informations, consultez [le site](#) ou ce [PDF](#).

### FORMATION MENANT À L'EXERCICE D'UN MÉTIER SEMI-SPÉCIALISÉ

Formation d'une durée d'un an

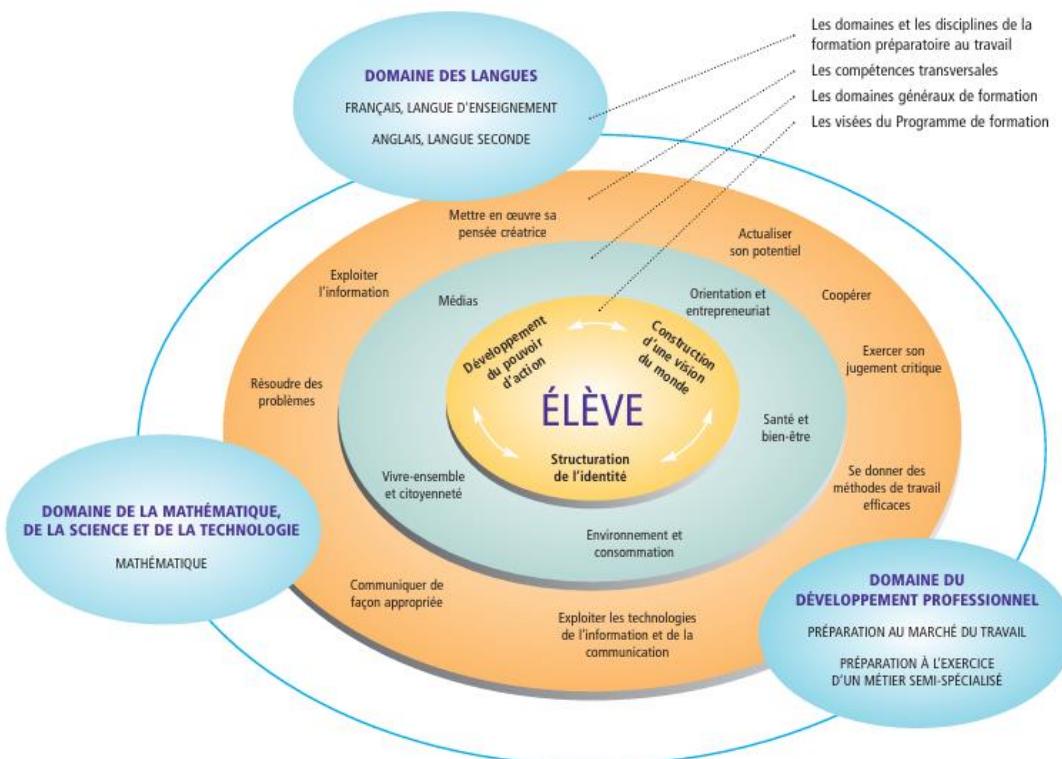
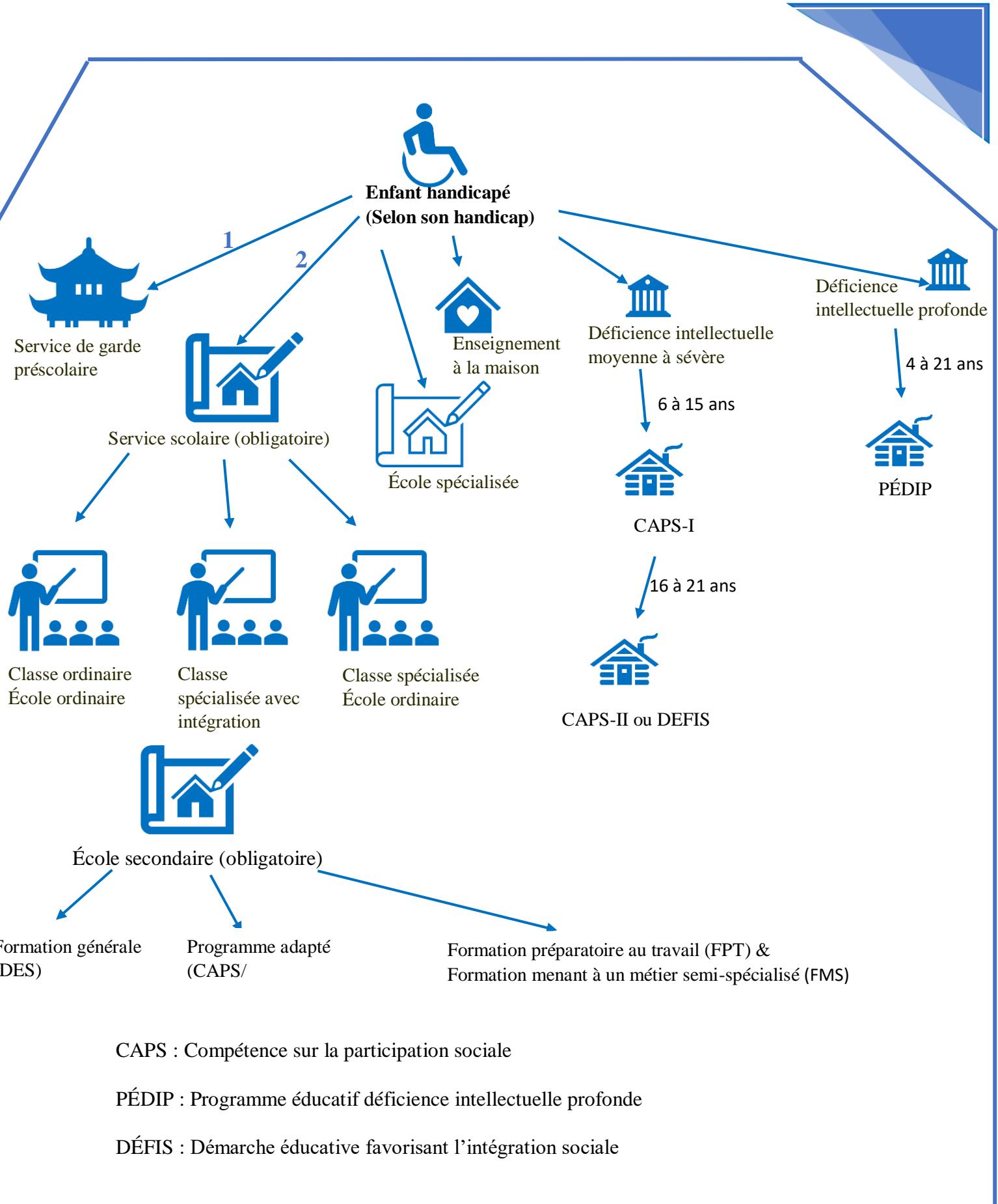


Image inspirée d'un document [PDF](#) du gouvernement du Québec





Ce parcours scolaire a été élaboré en 2025. Avec les évolutions des politiques éducatives et des services d'accompagnement, certaines informations pourraient changer au fil des années.

## Accès aux Ressources et Services

### 1. Services Communautaires

Plusieurs organismes offrent un soutien supplémentaire aux familles :

- **Organisations locales** : Proposent des programmes d'accompagnement et des activités récréatives.

#### Carrefour communautaire Saint-Paul

Adresse : 508, rue Saint-Augustin, Chicoutimi, QC G7J 2J9

Téléphone : [\(418\) 543-6963](tel:(418)543-6963)

Site web : <https://www.ccduroc.com/membres/carrefour-communautaire-st-paul>

- **Soutien familial** : Des ressources pour aider les familles à naviguer dans le système éducatif.

### 2. Transports Adaptés

Des services de transport adapté peuvent être disponibles pour les élèves en situation de handicap, facilitant ainsi leur accès à l'école. ([Voir la section transport](#))

#### 1. Transport Scolaire

Interbus Saguenay offre des services de transport pour divers groupes, incluant le transport scolaire, adapté et nolisé dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Ils sont disponibles 24/7 et visent une satisfaction client élevée avec un service haut de gamme que ce soit pour le transport scolaire en autobus, le transport adapté, les minibus, etc. L'entreprise est également membre de la Fédération des transporteurs par autobus du Québec. Pour plus de détails, consultez leur site [ici](#).

## Sensibilisation et Inclusion

### 1. Formation du Personnel

Il est crucial que le personnel scolaire reçoive une formation continue sur l'inclusion et la diversité des besoins des élèves. Cela comprend des ateliers sur la gestion de classe inclusive et la sensibilisation aux différents types de handicaps.



**Le Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ)** pour l'enseignement primaire est conçu pour le personnel éducatif et concerne les élèves de la première à la sixième année. Il est structuré en cinq domaines d'apprentissage : les langues, les mathématiques, la science et technologie, l'univers social, et les arts. Le PFEQ<sup>7</sup> définit les compétences attendues et inclut des ressources pédagogiques pour soutenir l'enseignement et l'apprentissage. Pour plus de détails sur le programme, consultez la page officielle [ici](#), et [le fichier](#).

## 2. Activités Inclusives

Encourager la participation des élèves en situation de handicap dans les activités scolaires et parascolaires contribue à une culture d'inclusion. Les possibilités offertes peuvent varier selon l'école fréquentée par votre enfant.

## Soutien aux Familles

### 1. Ressources en Ligne

Les familles peuvent bénéficier de ressources en ligne pour mieux comprendre leurs droits et les services disponibles :

- Le ministère de l'Éducation du Québec propose divers programmes et services pour soutenir les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA). Ces soutiens incluent des plans d'intervention personnalisés, des aides technologiques, et des services de professionnels (psychologues, orthophonistes, etc.). Des soutiens financiers sont également disponibles pour les équipements adaptés et les services spécialisés. Pour plus de détails, consultez le site du [ministère de l'Éducation du Québec](#).
- [\*\*L'Office des personnes handicapées\*\*](#) et [\*\*le centre des services scolaire du Lac-Saint-Jean, des Rives de Saguenay, du Pays-des-Bleuets et de la Jonquière\*\*](#): Fournissent des guides et des conseils.

### 2. Organismes de Soutien à la famille

Pour soutenir les familles dans leur quotidien, plusieurs organismes offrent des services précieux et diversifiés. Voici quelques-uns des principaux acteurs engagés dans le soutien et l'accompagnement des familles.

---

<sup>7</sup> Le Programme de formation de l'école québécoise



## À Chicoutimi

### Association des parents d'adolescents

**Adresse :** 138 rue Price Ouest, Chicoutimi, QC, Canada, Québec

**Téléphone :** (418) 543-3877

**Courriel :** apac30@outlook.com

**Site web :** <https://www.facebook.com/people/Trajectoire-Parents-Jeunes-APAC/100064895432135/>

### Les jardins du coin Chicoutimi-Nord primaire

**Adresse :** 230 Rue du Diamant Chicoutimi, QC G7G 3Z5

**Téléphone :** 418-698-6117

**Site web :** <https://www.jardinsducoin-chicoutiminord.com/>

### Maison des familles 10 ans et plus ???

**Adresse :** 815 rue Murdock, Chicoutimi, G7H 3Z5

700 rue Bégin, Chicoutimi (Québec) G7H 7Y6

**Téléphone :** (418) 698-3057

**Site web :** <https://www.maisondesfamilleschicoutimi.com/fr/>

## À Jonquière

### Aide-parents plus

**Adresse :** 3842, boulevard Harvey Suite 101, Jonquière, QC, Canada, Québec

**Téléphone :** (418) 547-4792

**Courriel :** info@aideparentsplus.com

**Site web :** <https://www.facebook.com/AideParentsPlus>

### Centre d'intervention familiale

**Adresse :** [2469, rue Saint-Dominique Jonquière, Québec, Canada G7X 6K4](#)

**Téléphone :** 418 695-2780

**Courriel :** info@cifletransit.org

**Site web :** <https://cifletransit.org/>

## La Baie

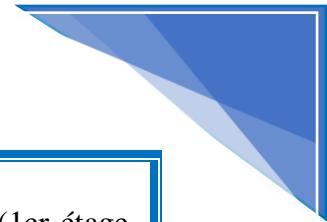
### Conseil régional des familles – Regroupement des OCF du Saguenay

**Adresse :** 864, rue de la Fabrique, La Baie, QC, Canada, Québec

**Téléphone :** (418) 544-6513

**Courriel :** crfsaglac@gmail.com

**Site web :** <https://www.facebook.com/CRFSagLac/?ref=stream>



### **Les Apprentis**

**Adresse :** 1331 local 3, 2e Avenue La Baie (Québec) G7B 1M6 (1er étage, entrée à l'arrière)

**Téléphone :** [418-697-6555](tel:418-697-6555)

**Site web :** <https://www.apprentis-org.com/>

### **Maison des Familles de la Baie**

**Adresse :** 864, rue de La Fabrique La Baie (Québec) G7B 2S8

**Téléphone :** (418) 544-0222

**Courriel :** [maisondesfamillesdelabaie@outlook.com](mailto:maisondesfamillesdelabaie@outlook.com)

**Site web :** <https://maisondesfamillesdelabaie.ca/>

### **Alma**

#### **Maison des familles La Cigogne Lac-St-Jean-Est bébé**

**Adresse :** 155 rue St-Joseph Sud C, Suite 100, Alma, QC G8B 5W1

**Téléphone :** [\(418\) 662-3690](tel:(418)662-3690) poste 121

**Courriel :** [info@mdfc-lsje.com](mailto:info@mdfc-lsje.com)

**Site web :** <https://www.maisondesfamilleslacigogne.com/fr/>

### **Parenfant**

**Adresse :** 191, avenue du Pont Nord Alma (PQ) G8B 5C4

**Téléphone :** 418-662-8454

**Site web :** <https://parenfant.org/>

### **Service d'accompagnement La Nichée**

**Adresse :** 191, avenue du Pont Nord Alma (PQ) G8B 5C4

**Téléphone :** [\(418\) 668-3738](tel:(418)668-3738)

**Site web :** <https://lanichee.org/>

La scolarité des personnes handicapées au Saguenay–Lac-Saint-Jean repose sur une collaboration entre les familles, les établissements scolaires et les services communautaires. En suivant les étapes de scolarité et en tirant parti des ressources disponibles, il est possible d'assurer une éducation de qualité et inclusive pour tous les élèves.

### **Les aides technologiques**

Plusieurs programmes et mesures budgétaires destinés à financer des aides technologiques à l'information et à la communication (ATIC) pour les personnes handicapées. Voici un résumé des principaux programmes :

- 
1. Programme ministériel des aides techniques à la communication (PMATCOM) : Financé par le MSSS<sup>8</sup>, il s'adresse aux personnes de tous âges présentant des déficiences physiques, intellectuelles ou des troubles du spectre de l'autisme. L'aide technique doit être indispensable pour compenser l'incapacité et permettre la réalisation des habitudes de vie.
  2. Mesures pour l'accessibilité aux technologies de l'information et de la communication (PUBLIC, PRIVÉ AGRÉÉ) : Financé par le MEQ<sup>9</sup>, destiné aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA). Couvre les besoins d'apprentissage et de communication à l'école et, si possible, à domicile.
  3. Programme d'allocation pour des besoins particuliers (PABP) – Jeunes : Pour les élèves handicapés des établissements d'enseignement privé non subventionné. Couvre les ressources matérielles et services spécialisés nécessaires à la poursuite des études.
  4. Programme d'allocation pour des besoins particuliers (PABP) – Adultes : Pour les adultes handicapés des établissements publics et privés. Couvre les ressources matérielles et services spécialisés recommandés par un professionnel.
  5. Mesure pour l'accessibilité au collégial : Pour les étudiants en situation de handicap dans les collèges. Met en place les aides technologiques nécessaires à la réussite scolaire.
  6. Mesure de soutien à l'intégration des personnes en situation de handicap (universitaire) : Pour les étudiants universitaires handicapés. Le plan d'intervention est établi en collaboration avec l'étudiant pour déterminer les mesures de soutien technologiques nécessaires.

Ces programmes visent à soutenir financièrement et techniquement les personnes handicapées à différents niveaux de leur parcours éducatif et professionnel, en s'assurant que les aides technologiques nécessaires soient disponibles pour compenser leurs incapacités et faciliter leur intégration et réussite. Pour plus de détails, consultez le [document complet](#).

### **Allocation pour des besoins particuliers – Jeunes**

L'Allocation pour des besoins particuliers – Jeunes est destinée aux enfants ayant une déficience fonctionnelle majeure limitant leurs apprentissages scolaires à la maison. L'enfant doit être inscrit dans un établissement d'enseignement privé non subventionné reconnu et suivre un programme d'études approuvé avec un minimum de 20 heures de cours par mois pour être éligible à l'allocation pour des besoins particuliers.

Pour plus d'informations, consultez la page dédiée [ici](#).

---

<sup>8</sup> Ministère de la santé et des services sociaux

<sup>9</sup> Ministère de l'éducation



## Allocation pour des besoins particuliers - Adultes

L'Allocation pour des besoins particuliers - Adultes est un programme de soutien financier pour les adultes ayant une déficience fonctionnelle majeure ou une autre invalidité reconnue. Les bénéficiaires doivent être inscrits dans un établissement d'enseignement reconnu et avoir une recommandation de cet établissement pour recevoir l'allocation. Le programme aide à couvrir les frais liés aux besoins particuliers des étudiants adultes.

Pour plus de détails, vous pouvez consulter la page dédiée [ici](#).

## Éducation spécialisée cégep Jonquière

Dans un monde où les besoins en matière de soutien spécialisé sont en constante évolution, il est crucial de former des professionnels compétents et bien préparés. Le programme d'Éducation spécialisée du Cégep de Jonquière joue un rôle essentiel en ce sens, en offrant une formation approfondie et adaptée aux défis rencontrés par les personnes rencontrant des difficultés d'adaptation ou des handicaps. Ce programme prépare les étudiants à travailler auprès de personnes possédant des difficultés d'adaptation ou des handicaps. Il met l'accent sur le développement de compétences en intervention, relation d'aide et élaboration de plans d'action adaptés. Les cours incluent des stages pratiques pour une formation concrète et intégrée dans divers milieux professionnels comme les écoles, centres de réadaptation et résidences pour personnes âgées. Pour plus de détails, vous pouvez consulter la [page du programme](#).

Le Cégep de Jonquière offre des Services adaptés pour les étudiants présentant des besoins particuliers en raison de différents diagnostics, tels que des troubles d'apprentissage, neurologiques, de santé mentale, des déficiences sensorielles ou motrices, ainsi que des incapacités temporaires. Ces services visent à faciliter l'intégration scolaire des étudiants en leur fournissant un soutien personnalisé. Parmi les mesures d'aide proposées figurent des aménagements comme des locaux adaptés, des périodes supplémentaires aux examens, des outils technologiques spécialisés, ainsi qu'un soutien individualisé pour développer des stratégies de gestion du stress, de planification et d'organisation, entre autres. L'objectif est de maximiser les chances de réussite scolaire et d'assurer une expérience éducative valorisante pour chaque étudiant. Pour faire une demande de service ou pour plus d'informations, veuillez visiter [la page](#).

## La Carte routière vers le préscolaire

La "Carte routière vers le préscolaire" est un site web offrant divers guides sous forme de fichiers PDF, incluant des trousseaux pour les parents, ainsi que des banques d'idées, destinée à faciliter la transition des enfants ayant des besoins particuliers vers le milieu scolaire, elle propose des ressources pour planifier une rentrée réussie et soutient la continuité éducative en offrant des outils personnalisés pour chaque étape du processus. Pour plus d'informations, veuillez visiter [le site web](#).



## Les centres de services scolaires de Saguenay Lac-Saint-Jean

### Les centre des services scolaires des Rives de Saguenay

418 698-5000, poste 0

[www.csrsaguenay.qc.ca](http://www.csrsaguenay.qc.ca)

### Le centre des services scolaires de la Jonquière

418 542-7551, poste 4403

[www.csjonquiere.qc.ca](http://www.csjonquiere.qc.ca)

### Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean

418 669-6000

[www.cslacst-jean.qc.ca](http://www.cslacst-jean.qc.ca)

### Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets

418 275-2332

[www.cspaysbleuets.qc.ca](http://www.cspaysbleuets.qc.ca)

## Transition de l'école vers la vie active (TEVA)

La Transition de l'école vers la vie active (TEVA) s'adresse à tous les jeunes ayant des besoins particuliers, y compris ceux présentant une déficience intellectuelle profonde. Toutefois, les approches et les interventions peuvent varier en fonction du niveau de déficience et des besoins spécifiques de chaque individu.

La TEVA est un programme destiné à préparer les jeunes ayant des besoins particuliers, notamment ceux avec des handicaps ou des difficultés d'apprentissage, à passer de l'environnement scolaire à la vie active. Ce programme vise à offrir un soutien personnalisé pour faciliter cette transition cruciale.

Les jeunes présentant une déficience intellectuelle profonde ont un parcours spécifique lors de la transition de l'école vers la vie active. À l'âge de 21 ans, ces jeunes arrêtent de fréquenter l'école et commencent à s'engager dans de nouvelles activités stimulantes pour continuer à se développer à l'âge adulte. Ces activités sont souvent offertes par des centres d'activité de jour intégrés dans des organismes communautaires ou des centres de réadaptation en déficience intellectuelle.

Les centres d'activité de jour intégrés dans les organismes communautaires offrent des programmes structurés et des activités variées, telles que des ateliers créatifs, des activités



physiques, des sorties communautaires, et des programmes de développement des compétences de vie. Plusieurs organismes, tels que ADHIS, ARLPH, Intégraction La Baie, APDPH et maisonnée d'Evelyne, fournissent des services et des programmes adaptés pour soutenir ces jeunes dans leur transition vers l'âge adulte.

- ☺ ADHIS<sup>10</sup> Scolavité : Offre des programmes éducatifs et de développement personnel adaptés aux jeunes avec des besoins particuliers.
- ☺ ARLPH<sup>11</sup> : Propose des activités de loisir et de développement communautaire pour les personnes handicapées.
- ☺ Intégraction La Baie : Fournit des services et des programmes pour favoriser l'intégration sociale et communautaire des jeunes avec des déficiences intellectuelles.
- ☺ APDPH<sup>12</sup> : Offre des activités de jour et des services de soutien pour améliorer la qualité de vie des jeunes et leur inclusion dans la communauté.
- ☺ La Maisonnée d'Évelyne : Propose un environnement stimulant et des activités adaptées pour les jeunes avec une déficience intellectuelle, favorisant leur développement et leur inclusion sociale.
- ☺ CRDI (Centre de Réadaptation en Déficience Intellectuelle) : Offre des services spécialisés de réadaptation et de soutien pour les personnes avec une déficience intellectuelle, aidant à développer des compétences de vie et à favoriser l'intégration communautaire.

### Objectifs de TEVA :

1. Autonomie : Favoriser le développement de l'autonomie personnelle et sociale des jeunes.
2. Insertion professionnelle : Faciliter l'intégration dans le milieu du travail par des stages, des formations professionnelles adaptées, et des expériences de travail.
3. Éducation continue : Encourager la poursuite d'études ou de formations complémentaires si cela est pertinent.
4. Participation communautaire : Encourager l'inclusion et la participation active dans la communauté.
5. Développement continu : Offrir des activités qui stimulent le développement personnel, social et émotionnel des jeunes.

---

<sup>10</sup> Association pour le développement de la personne handicapée intellectuelle du Saguenay

<sup>11</sup> Association régionale pour le loisir des personnes handicapées

<sup>12</sup> Association pour les personnes ayant une déficience physique et intellectuelle



6. Qualité de vie : Améliorer la qualité de vie par le biais d'activités enrichissantes et adaptées aux besoins individuels.

### Composantes de TEVA :

1. Évaluation des besoins : Identifier les compétences, les intérêts et les besoins de l'élève pour élaborer un plan de transition individualisé.
2. Plan de transition : Définir des objectifs clairs et les étapes nécessaires pour atteindre ces objectifs, incluant des activités concrètes comme des stages en entreprise ou des formations spécifiques.
3. Collaboration : Impliquer les parents, les enseignants, les conseillers d'orientation, et les employeurs potentiels dans le processus de transition.
4. Suivi et évaluation : Assurer un suivi régulier pour évaluer les progrès de l'élève et ajuster le plan de transition au besoin.

### Avantages de TEVA :

- Préparation à la vie adulte : TEVA aide les jeunes à acquérir des compétences pratiques et à se préparer aux exigences de la vie adulte, qu'il s'agisse de trouver un emploi, de vivre de manière autonome ou de poursuivre des études.
- Réduction des obstacles : En offrant un soutien adapté, TEVA vise à réduire les obstacles auxquels les jeunes peuvent être confrontés lors de la transition de l'école à la vie active.

Le programme TEVA est essentiel pour assurer que les jeunes ayant des besoins particuliers reçoivent le soutien nécessaire pour réussir leur transition vers la vie active, en leur fournissant des outils et des ressources adaptés à leurs besoins spécifiques.

Pour plus d'informations détaillées, vous pouvez consulter les ressources du [ministère de l'Éducation du Québec](#) ou [ce fichier](#).

### Programme CIUSSS

4. Assistance éducative pour l'acquisition des habiletés sociales (TSA : 6-17 ans et adultes) :
  - Un soutien pour aider les jeunes et les adultes à développer des compétences sociales essentielles, comme la communication et l'interaction avec les autres.
5. Programme-conseil d'orientation et de soutien à l'exercice du rôle parental des personnes :
  - Un accompagnement destiné aux parents de personnes ayant DI ou TSA, pour les aider à mieux comprendre et soutenir leurs enfants.



**6. Prévention et intervention en situation de négligence, d'abus ou de violence :**

- Des mesures pour prévenir et intervenir dans des situations où les personnes vulnérables peuvent être exposées à des traitements inappropriés ou dangereux.

**7. Programme pour le développement optimal des personnes polyhandicapées :**

- Un programme spécialisé pour les personnes ayant plusieurs handicaps, visant à maximiser leur potentiel et leur qualité de vie.

**8. Programme d'éducation à la vie affective, amoureuse et sexuelle (ÉVAAS) (DI-TSA 16 ans et plus) :**

- Une éducation adaptée pour les adolescents et adultes avec DI ou TSA, abordant des sujets comme les relations, la sexualité, et l'affectivité.

**9. Accompagnement et soutien des personnes impliquées dans un processus judiciaire:**

- Un soutien pour les personnes avec DI ou TSA qui sont impliquées dans des procédures judiciaires, pour les aider à naviguer dans le système judiciaire et comprendre leurs droits.

**10. Programme d'assistance aux personnes vieillissantes :**

- Un soutien spécifique pour les personnes âgées avec DI ou TSA, pour les aider à faire face aux défis liés au vieillissement.

# Emploi et intégration professionnelle



138 Rue Price O, Chicoutimi, QC G7J 1G8



## • Programmes d'insertion en emploi

Il existe plusieurs programmes d'insertion en emploi destinés spécifiquement aux personnes handicapées. Voici quelques-uns des principaux programmes disponibles :

### 1. Programme de subventions pour l'emploi des personnes handicapées (PSEPH) :

- Ce programme offre des subventions salariales aux employeurs pour les inciter à embaucher des personnes handicapées.
- Il vise à faciliter l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées en soutenant financièrement les entreprises qui embauchent ces travailleurs.

Pour plus d'informations, consultez le [Programme de subventions pour l'emploi des personnes handicapées \(PSEPH\)](#).

### 2. Contrat d'intégration au travail (CIT) :

- Le Programme Contrat d'intégration au travail vise à favoriser l'intégration progressive et durable sur le marché du travail des personnes en situation de handicap ou en difficulté d'emploi.
- Il encourage l'autonomie financière des participants en leur offrant des opportunités de travail rémunéré adaptées à leurs capacités et à leurs compétences.
- Ce programme du ministère de la Solidarité sociale offre des contrats de travail rémunérés aux bénéficiaires du programme de Solidarité sociale.

Pour plus d'informations, [consultez les détails du CIT](#).

### 3. DuoEmploi – Une opportunité de stage pour les personnes handicapées

DuoEmploi est un événement unique qui permet aux personnes handicapées de découvrir le monde du travail à travers une expérience de stage exploratoire d'une journée au sein d'une entreprise.

Le déroulement de l'événement : pendant la Semaine québécoise des personnes handicapées

#### Présentation

Chaque année, DuoEmploi permet à des stagiaires d'explorer différents secteurs d'activité en intégrant une entreprise le temps d'une journée. Voici quelques domaines dans lesquels des participants ont déjà été accueillis :

Arts, spectacles et loisirs, Commerce de détail, Construction, Tourisme, Informatique, Finance et assurances, Soins de santé et assistance sociale



Cette expérience enrichissante aide les participants à découvrir un métier ou une profession qui pourrait leur convenir. C'est aussi une belle occasion pour les employeurs de voir concrètement les avantages d'inclure des personnes handicapées dans leur équipe. Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).

#### **4. Développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées**

Le Programme de développement de l'employabilité des personnes handicapées (PDEIPH) vise à offrir aux personnes handicapées une opportunité d'acquérir des compétences professionnelles dans des emplois rémunérés au sein de la fonction publique québécoise. Ces emplois, d'une durée de 12 mois, sont conçus pour répondre aux besoins des ministères et organismes tout en favorisant l'intégration professionnelle des participants. Le programme s'adresse aux personnes répondant à la définition légale de handicap, sans expérience significative dans la fonction publique, et ayant un potentiel de prestation à temps complet. Il inclut une évaluation de l'employabilité, un accueil structuré, un plan de développement personnalisé et un suivi régulier pour maximiser leur intégration et leur succès professionnel. Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).

#### **5. Services d'aide à l'emploi**

Les Services d'aide à l'emploi soutiennent les personnes souhaitant améliorer leurs chances de succès dans la recherche d'un emploi. Ces services incluent :

- Séances d'information sur le marché du travail.
- Conseils d'orientation pour choisir une carrière adaptée.
- Activités d'aide à la recherche d'emploi et au placement.

Pour obtenir plus d'informations ou soumettre une demande, [cliquez ici](#).

#### **6. Le Programme Action : Obtenir de l'aide à l'emploi**

Le **programme Action** propose un accompagnement personnalisé et des activités éducatives pour aider les bénéficiaires de l'aide sociale, de la solidarité sociale ou du revenu de base à se préparer à intégrer un programme d'aide à l'emploi.

##### **Objectifs**

Ce programme vise à favoriser le développement personnel et social à travers des activités basées sur :

- Les relations interpersonnelles et la gestion des conflits.
- L'organisation de la vie personnelle.
- La planification budgétaire.



- L'amélioration des habitudes de vie.

Pour débuter, il est recommandé de communiquer avec le bureau local afin d'obtenir plus d'informations sur les démarches à suivre et les ressources disponibles.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).

## 7. Formation et activités pour les personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi

Si vous êtes admissible à une aide financière dans le cadre du **Programme de solidarité sociale** ou du **Programme de revenu de base**, ce programme d'accompagnement social pourrait vous convenir.

Vous aurez l'opportunité de suivre, à votre propre rythme, une formation professionnelle, collégiale ou universitaire afin de faciliter votre intégration sur le marché du travail. Pour plus d'informations, veuillez [cliquer ici](#).

## 8. Programme Subvention salariale

Le programme **Subvention salariale** offre une aide financière aux employeurs pour favoriser l'accueil et l'intégration durable en emploi de personnes confrontées à des obstacles à l'emploi.

### Volets principaux

1. **Insertion en emploi** : Vise l'intégration durable d'une personne dans un emploi.
2. **Insertion en emploi – économie sociale** : Ciblé pour les entreprises d'économie sociale.
3. **Expérience de travail** : Permet d'acquérir des compétences et de faciliter une intégration durable en emploi.

### Autres possibilités

- **Subvention combinée au PAMT** : Soutient l'intégration durable tout en développant des compétences dans un métier visé.
- **Subvention pour le secteur de la construction** : Encourage l'intégration en emploi dans ce secteur ou dans des emplois connexes grâce à une expérience transférable.

Ce programme est conçu pour renforcer l'employabilité et favoriser l'accès à des emplois stables. Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).

## Services spécialisés d'emploi dans la région

### Groupe Inclusia Jonquière

**Clientèle :** développement de l'employabilité pour les personnes ayant une déficience (tous les types)

**Adresse :** 2455, rue Cantin, Jonquière (Québec) G7X 8S7

**Téléphone :** [418 548-3445](tel:4185483445)

**Courriel :** [info@groupeinclusia.com](mailto:info@groupeinclusia.com)

**Site internet :** [groupe inclusia.com](http://groupeinclusia.com)

### Groupe Inclusia Chicoutimi

**Adresse :** 245, rue Riverin, bureau 110 Chicoutimi, QC G7H 4R6

**Téléphone :** [418 548-3445](tel:4185483445)

**Courriel :** [info@groupeinclusia.com](mailto:info@groupeinclusia.com)

**Site internet :** [groupe inclusia.com](http://groupeinclusia.com)

## La chaîne de travail adapté

La chaîne de travail adapté fait référence à un réseau d'établissements spécialisés qui offrent des emplois adaptés aux personnes en situation de handicap. Ces établissements sont souvent appelés des « entreprises adaptées » ou des « ateliers protégés ».

### La chaîne de travail adapté Jonquière

**Adresse :** 2440, rue Cantin, L-102 **Jonquière G7X 8S6**

**Téléphone :** 418-668-4758

**Courriel :** [info@ctasaglac.com](mailto:info@ctasaglac.com)

**Site web :** <https://ctasaglac.com/>

### La chaîne de travail adapté Alma

**Adresse :** 750, rue des pins Ouest **Alma G8B 7R3**

**Téléphone :** 418-668-4758

**Courriel :** [info@ctasaglac.com](mailto:info@ctasaglac.com)

**Site web :** <https://ctasaglac.com/>

## Programme individualisé de placement et de soutien à l'emploi (IPS)

Le service d'emploi IPS a pour objectif de favoriser l'intégration et le maintien en emploi des personnes vivant avec un problème de santé mentale sur le marché du travail régulier.



**Association canadienne pour la santé mentale Saguenay**  
**Adresse :** 225, rue Price Est, Chicoutimi (Québec) G7H 2E5  
**Téléphone :** 418-549-0765  
**Courriel :** [information@lasantementale.org](mailto:information@lasantementale.org)  
**Site web :** <https://acsmsaguenay.ca/services/programme-ips/>

**Centre de Rétablissement**  
**Adresse :** 122, rue Harvey Est, Alma (Qc), G8B 1B3  
**Téléphone :** 418 668-8706  
**Courriel :** [info@renfort.ca](mailto:info@renfort.ca)  
**Site web :** <https://www.renfort.ca/services/soutien-a-lemploi>

**ARACSM02**  
**Adresse :** 122, rue Harvey Est, Alma, Québec, G8B 1B3  
**Téléphone :** [418 662-1163](tel:418 662-1163)  
**Courriel :** [info@aracsm02.ca](mailto:info@aracsm02.ca)  
**Site web :** <https://www.aracsm02.ca/services/placement-et-soutien-a-lemploi-ips>

## 9. Services spécialisés d'emploi (SSE) :

- Les SSE sont offerts par différents organismes, notamment des centres de réadaptation, des associations ou des agences spécialisées dans l'emploi des personnes handicapées.
- Ils offrent un soutien individualisé pour aider les personnes handicapées à trouver un emploi, à développer leurs compétences professionnelles et à s'intégrer efficacement dans le milieu de travail.

## 10. Entreprises adaptées (EA) / Ateliers protégés :

- Les entreprises adaptées sont des établissements spécialisés qui offrent un emploi adapté aux capacités des personnes handicapées.
- Elles fournissent un environnement de travail inclusif et sécurisé où les travailleurs handicapés peuvent exercer une activité professionnelle et développer leurs compétences.

## 11. Occasion d'emploi pour les étudiants en situation de handicap (fonction publique)

Le gouvernement du Canada s'engage à accroître l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la fonction publique, notamment par le recrutement de 5 000 nouvelles personnes en 2025. Le programme national OEÉSH soutient les



étudiants handicapés en stage dans la fonction publique en offrant intégration, formation et mentorat pour renforcer leur expérience professionnelle et leur permettre de contribuer pleinement au marché du travail. Pour en savoir plus [cliquez ici](#).

## 12. Mesures de soutien à l'emploi pour les personnes handicapées (MSEPH):

- Ce programme offre diverses mesures et aides financières pour soutenir l'intégration professionnelle des personnes handicapées.
- Il peut inclure des subventions pour l'adaptation du poste de travail, des formations spécifiques ou des services de soutien à l'emploi.

L'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) offre un soutien personnalisé aux personnes handicapées pour les aider dans leur recherche d'emploi et leur intégration sur le marché du travail.

### Office des personnes handicapées du Québec

Adresse : 309, rue Brock Drummondville (Québec) J2B 1C5

Téléphone : [1 800 567-1465](tel:18005671465)

Courriel : [info@ophq.gouv.qc.ca](mailto:info@ophq.gouv.qc.ca)

Site web : <https://www.ophq.gouv.qc.ca/services/emploi/trouver-un-emploi.html>

## Autres programmes et ressources

### Fonds d'intégration pour les personnes handicapées (programme fédéral)

Le **Fonds d'intégration pour les personnes handicapées** d'Emploi et Développement social Canada vise à faciliter l'intégration des personnes handicapées sur le marché du travail. Il offre un soutien pour surmonter les obstacles à l'emploi, tout en encourageant les employeurs à embaucher cette population. Ce programme finance divers services, tels que l'accompagnement à la recherche d'emploi, la préparation à l'emploi, les subventions salariales, les stages professionnels, et des initiatives pour sensibiliser les employeurs. Administré par les Centres Service Canada en collaboration avec des organismes communautaires, il joue un rôle clé dans l'inclusion professionnelle des personnes handicapées. Pour en savoir plus sur ce programme, [cliquez ici](#).

### Services de soutien à l'emploi

- Le service spécialisé de main-d'œuvre (SSMO) pour les personnes handicapées au Québec vise à faciliter l'intégration et le maintien en emploi des individus ayant des limitations fonctionnelles.



**SPHERE-Québec** travaille avec de nombreux partenaires pour aider les personnes en situation de handicap à intégrer le marché du travail. Concrètement, l'organisme soutient :

- ✓ L'intégration en emploi
- ✓ La mise en place de formations adaptées avec des stages en entreprise
- ✓ Les travailleurs autonomes
- ✓ Le développement de projets et d'outils innovants pour favoriser de nouveaux modèles d'intégration

En fonction des besoins de chacun, SPHERE-Québec offre une aide financière sur mesure qui peut inclure :

- ✓ Un accompagnement en formation et en emploi
- ✓ Du matériel adapté
- ✓ Des services d'interprétation, de transport et autres soutiens essentiels
- ✓ Une contribution au salaire de la personne embauchée

L'objectif ? Offrir des solutions concrètes et adaptées pour une meilleure inclusion professionnelle !

#### **SPHERE-Québec**

**Adresse :** 210, boulevard Charest Est, 5<sup>e</sup> étage Québec (Québec) G1K 3H1

**Téléphone :** 418 522-4747 // Sans frais : 1 888 455-4334

**Courriel :** [sphere@sphere-qc.ca](mailto:sphere@sphere-qc.ca)

**Site web :** <https://sphere-qc.ca/>

- Le service externe de main-d'œuvre (SEMO), souvent désigné sous le terme « externalisation de la main-d'œuvre », se réfère à une pratique où une entreprise confie certaines fonctions ou activités de gestion des ressources humaines à un prestataire externe spécialisé. Le service externe de main-d'œuvre implique généralement une entreprise (client) qui externalise la gestion de son personnel à une agence de placement ou à un prestataire de services spécialisé, ce dernier, peut être responsable de divers aspects de la gestion des ressources humaines, tels que le recrutement, la sélection, la formation, la gestion des horaires, la rémunération, etc.

#### **Service externe de main d'œuvre SEMO Saguenay**

**Adresse :** 2655, Boul. du Royaume, **Jonquière QC G7S 4S9**

**Téléphone :** [418-548-3906](tel:418-548-3906)

**Courriel :** [info@semo-saguenay.ca](mailto:info@semo-saguenay.ca)

**Site web :** <https://semo02.com/>

**Service externe de main d'œuvre SEMO ALMA**  
**Adresse :**424, Rue Sacré Ouest, Alma, QC G8B 1L9  
**Téléphone :** 418-480-1680  
**Courriel :** [guillaumemarcotte@semo02.com](mailto:guillaumemarcotte@semo02.com)  
**Site web :** <https://semo02.com/>

**Service externe de main d'œuvre Dolbeau Mistassini**  
**Adresse :** 1400, Boulevard Wallberg Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 0H9  
**Téléphone :** [418 276-6613](tel:4182766613) // [418 218-1991](tel:4182181991)  
**Site web :** <https://semo02.com/>

**Service externe de main d'œuvre SEMO Roberval**  
**Adresse :**755, boulevard Saint-Joseph, bureau 213 Roberval (Québec) G8H 2L4  
**Téléphone :** [418 618-7833](tel:4186187833)

## Législation et droits

Les personnes handicapées au Canada bénéficient de protections juridiques importantes en matière d'emploi. La Loi canadienne sur les droits de la personne interdit la discrimination fondée sur le handicap et impose aux employeurs l'obligation de fournir des adaptations raisonnables pour permettre aux personnes handicapées de travailler dans des conditions équitables. Pour en savoir plus sur les droits, consultez la section [Droits et protection juridique](#).

## Formation et développement professionnel

Les personnes handicapées du Saguenay Lac St Jean ont accès à diverses opportunités de formation continue et de développement professionnel. Des programmes de formation adaptés sont offerts pour renforcer les compétences professionnelles et faciliter l'avancement de carrière. Il est conseillé aux individus de planifier leur développement professionnel en utilisant les ressources disponibles et en explorant les programmes de formation qui répondent à leurs besoins spécifiques.

**Carrefour jeunesse emploi Chicoutimi**  
**Adresse :** 380 Rue Racine E, Chicoutimi, QC G7H 1T3  
**Téléphone :** [\(418\) 545-9672](tel:(418)545-9672)  
**Courriel :** [INFO@CJESAG.QC.CA](mailto:INFO@CJESAG.QC.CA)  
**Site web :** <https://cjesag.qc.ca/>

**Carrefour jeunesse emploi Jonquière**

Adresse : 2338, rue Saint-Dominique Jonquière, QC G7X 6L8

Téléphone : [418 695-3317](tel:4186953317)

Courriel : : [INFO@CJESAG.QC.CA](mailto:INFO@CJESAG.QC.CA)

Site web : <https://cjesag.qc.ca/>

**Carrefour jeunesse emploi La Baie**

Adresse : 942, rue de la Fabrique La Baie, QC G7B 2T1

Téléphone : [418 697-0634](tel:4186970634)

Courriel : [INFO@CJESAG.QC.CA](mailto:INFO@CJESAG.QC.CA)

Site web : <https://cjesag.qc.ca/>

**Centre locaux d'emploi CLE****CLE Chicoutimi**

Adresse : 237, rue Riverin Chicoutimi, Qc G7H 7W7

Téléphone : **418-698-3592//1-800-267-3592**

**CLE Jonquière Place Saint-Michel**

Adresse : 3885, boulevard Harvey, 3e étage Jonquière Place Saint-Michel (Québec) G7X 9B1

Téléphone : (418) 695-7898 // 1-800-567-9262 (sans frais)

**CLE La Baie**

Adresse : 782, rue Victoria La Baie (Québec) G7B 3M7

Téléphone : (418) 544-3378 // 1 866 268-3768 (sans frais)

**CLE Lac-Saint-Jean Est**

Adresse : 725, rue Harvey Ouest, 2e étage Alma (Québec) G8B 1P5

Téléphone : (418) 668-5281 // 1-800-668-5281 (sans frais)

**CLE Maria-Chapdelaine**

Adresse : 1500, rue des Érables Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 2W7

Téléphone : (418) 276-3560 // 1-800-268-3560 (sans frais)

**CLE Roberval**

**Adresse :** 755, boulevard Saint-Joseph, 1er étage bureau 213 Roberval (Québec) G8H 2L4

**Téléphone :** (418) 275-5442 // 1-800-567-7493 (sans frais)

**Centre de formation générale des adultes (CFGA)**

**Adresse :** 210, des Oblats Ouest Chicoutimi (Québec) G7J 2B1

**Téléphone :** (418) 549-0595 ou 1-800-463-9641 (sans frais)

Site web : <http://www.emploiquebec.gouv.qc.ca/regions/saguenay-lac-saint-jean/>

**Centre de Service Canada**

[Service Canada - Canada.ca](#)

Services téléphoniques directs (sans frais) : Régime de pension du Canada et Sécurité de vieillesse : 1 800 277-9915

Service d'information téléphonique (Assurance-emploi) : 1 800 808-6352

Service de déclaration par téléphone (Assurance-emploi) : 1 800 431-5595

**Alma Complexe Jacques-Gagnon**

**Adresse :** 100, rue Saint-Joseph Sud Alma (Québec) G8B 7A6

**Chicoutimi**

**Adresse :** 98, rue Racine Est Chicoutimi (Québec) G7H 1R1

**Dolbeau**

**Adresse :** 1400, rue Des Érables Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 2W7

**Roberval Plaza Roberval**

**Adresse :** 755, boulevard Saint-Joseph Roberval (Québec) G8H 2L4



## **L.A.S.T.U.S.E. du Saguenay**

C'est un organisme communautaire de défense des droits des personnes sans emploi de la région du Saguenay.

Services offerts : services info-loi, démarches auprès des Centre Locaux d'Emploi et Développement des Ressources Humaines Canada, accompagnement, références, activités sociales et d'éducation populaire, formation sur les lois de l'assistance-emploi et de l'assurance-emploi, pressions politiques, lutte à la pauvreté.

### **L.A.S.T.U.S.E. du Saguenay**

94, rue Jacques-Cartier Est, Suite 101 Chicoutimi (Québec) G7H 1Y3

Tél. : (418) 543-3569, info-loi : (418) 543-3350

Courriel : [lastuse@lastuse.ca](mailto:lastuse@lastuse.ca)

Site web : <http://www.lastuse.ca/>

# Aide financière et programmes de soutien



138 Rue Price O, Chicoutimi, QC G7J 1G8



## 1. Soutien financier

### ❖ Programme d'aide sociale et programme de solidarité sociale

Le gouvernement du Québec a instauré deux programmes pour soutenir les résidents en difficulté. Le Programme d'aide sociale est destiné aux personnes en situation de précarité, qu'elles rencontrent ou non des obstacles temporaires à l'emploi. Le Programme de solidarité sociale s'adresse quant à lui aux individus confrontés à des contraintes sévères à l'emploi, comme des problèmes de santé graves limitant leur capacité de travailler.

Pour plus d'informations sur les deux programmes visitez la page [ici](#).

### ❖ Programme de revenu de base

Depuis le 1er janvier 2023, le programme de revenu de base a été lancé pour les bénéficiaires de solidarité sociale ayant rencontré des contraintes sévères, et ayant reçu des prestations pendant au moins 66 mois au cours des 6 dernières années. Ces individus reçoivent automatiquement un avis les informant de leur admission au programme.

Pour plus d'informations sur ce programme, [cliquez ici](#). Pour connaître les détails des montants des prestations d'aide sociale et de solidarité sociale, consultez [ce lien](#).

### ❖ Programme Supplément pour enfant handicapé

Le Supplément pour enfant handicapé (SEH) est une aide financière pour les parents d'enfants de moins de 18 ans qui ont une déficience physique ou un trouble mental limitant leurs activités quotidiennes pendant au moins un an. L'admissibilité est déterminée par une équipe de professionnels de la santé de Retraite Québec, basée sur les informations médicales et paramédicales fournies, ainsi que sur les renseignements de l'école ou de la garderie. Les parents doivent d'abord recevoir l'Allocation famille pour faire une demande de SEH. Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).

### ❖ Programme supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels

Le Supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels (SEHNSE) est une aide financière supplémentaire pour les parents d'enfants de moins de 18 ans avec des incapacités très graves ou nécessitant des soins médicaux complexes à domicile. L'éligibilité est déterminée par une équipe de professionnels de la santé de Retraite Québec, en fonction de la gravité de la condition de l'enfant.



Le programme comporte deux paliers, chacun offrant un montant différent selon la gravité des incapacités. Pour plus d'informations, consultez [la page](#).

#### ❖ **Demande simultanée du supplément**

Cette demande est destinée aux personnes déjà bénéficiaires de l'Allocation famille et qui souhaitent demander à la fois le supplément pour enfant handicapé (SEH) et le supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels (SEHNSE) en une seule démarche, en considérant que leur enfant pourrait répondre aux critères d'admissibilité des deux suppléments. [Cliquez ici](#) pour en savoir plus.

#### Note :

Retraite Québec évaluera d'abord l'admissibilité de votre enfant au SEH, puis procédera à l'évaluation pour le SEHNSE.

#### ❖ **Programme de soutien aux familles**

Le Programme de soutien aux familles offre une aide financière sous forme d'allocations directes pour les familles vivant avec une personne ayant une déficience ou un trouble du spectre de l'autisme (TSA). Ce programme comprend des services de répit, de gardiennage, de dépannage, et d'appui aux tâches quotidiennes. Il vise à prévenir l'épuisement des familles et à maintenir les personnes concernées dans leur milieu de vie. L'admissibilité dépend de l'évaluation des besoins par les CISSS<sup>13</sup> et CIUSSS<sup>14</sup>.

##### ➤ **Le répit**

Offre à la famille un moment de détente pour atténuer le stress et la fatigue causés par les besoins particuliers d'une personne en situation de handicap. Le répit peut être fourni à domicile ou à l'extérieur, par exemple sous forme d'hébergement temporaire dans une maison de répit.

##### ➤ **Le gardiennage**

Consiste en la surveillance ou la garde d'une personne, notamment pour un adulte, lorsque le parent ou le proche doit s'absenter pour ses activités quotidiennes, son travail ou ses loisirs.

##### ➤ **Le dépannage**

Apporte un soutien temporaire à la famille pour gérer des situations imprévues ou urgentes, en prenant soin de la personne ayant une incapacité. Ce service est de courte durée, généralement quelques semaines au maximum.

---

<sup>13</sup> Centres intégrés de santé et de services sociaux

<sup>14</sup> Centres intégrés universitaire de santé et de services sociaux <https://www.quebec.ca/sante/systeme-et-services-de-sante/organisation-des-services/cissss-et-ciuss>

## ➤ L'appui aux tâches quotidiennes

Aide à soulager la famille ou les proches dans leurs tâches quotidiennes lorsqu'ils s'occupent d'une personne ayant une incapacité ou doivent gérer d'autres responsabilités. Cet appui inclut les soins aux enfants, l'aide aux devoirs, l'organisation de la vie matérielle, l'accompagnement, ainsi que les services d'interprétation tactile et visuelle.

Pour vous inscrire à ce programme, contactez l'intervenant pivot assigné à votre proche. Si votre proche ne bénéficie pas encore de services auprès d'un établissement, communiquez avec votre CISSS ou CIUSSS. Pour obtenir les coordonnées, consultez la page "[Trouver votre CISSS ou votre CIUSSS](#)". Pour en savoir plus sur le programme, [cliquez ici](#).

## ❖ Programme d'adaptation de domicile de la société d'habitation du Québec

Le Programme d'adaptation de domicile de la Société d'habitation du Québec vise à aider les personnes handicapées, c'est-à-dire celles qui ont des déficiences entraînant une incapacité significative et durable, et qui rencontrent des obstacles dans leurs activités quotidiennes. Son but est de permettre à ces personnes d'entrer et de sortir de leur domicile, ainsi que d'accéder en toute sécurité aux espaces essentiels comme la chambre, la salle de bain, la cuisine, la salle à manger et le salon, facilitant ainsi leurs activités quotidiennes et favorisant le maintien à domicile. Ce programme offre un soutien financier aux propriétaires de logements occupés par des personnes handicapées afin de réaliser des travaux d'adaptation nécessaires. Pour plus d'informations sur ce programme, visitez [le site](#).

## ❖ Programme d'aide à la vie autonome et à la vie quotidienne

Le programme d'aides à la vie quotidienne et domestique du gouvernement du Québec fournit des équipements essentiels aux personnes ayant une déficience ou un trouble du spectre de l'autisme. Il vise à améliorer l'autonomie et la sécurité dans les activités quotidiennes, à réduire l'aide extérieure, et à faciliter le maintien à domicile. Ces aides techniques couvrent divers domaines, comme la chambre, la salle de bain, la cuisine, et d'autres pièces, et sont attribuées après une évaluation des besoins. Plus d'informations ici: [Gouvernement du Québec](#).

## ❖ Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD) – aide variable

Le Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique offre une aide financière aux résidents du Québec pour réduire le coût des services fournis par des entreprises d'économie sociale en aide domestique. Il inclut :



1. Aide financière fixe pour toute personne de 18 ans et plus.
2. Aide financière variable pour les 65 ans et plus ou sur recommandation d'un CLSC/CISSS/CIUSSS, selon le revenu.

Les services couverts incluent l'entretien ménager, la préparation de repas, etc. Les demandes se font auprès des entreprises reconnues ou via la Régie de l'assurance maladie du Québec. Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).

#### ❖ **Soutien à domicile**

La page du gouvernement du Québec explique les différents services disponibles pour les personnes en perte d'autonomie ou en situation d'inaptitude. Ces services visent à permettre aux personnes de rester chez elles tout en recevant l'aide nécessaire pour leurs besoins quotidiens, comme les soins à domicile, l'aide domestique, et le répit pour les aidants. Le soutien est offert par le réseau de la santé et des services sociaux, et peut inclure des soins infirmiers, de la réadaptation, ou encore de l'aide pour les tâches ménagères. Pour plus de détails, vous pouvez consulter la page [ici](#).

#### ❖ **Sommes retirées d'un REER au bénéfice d'une personne handicapée, dans le cadre du Régime d'accès à la propriété (RAP) ou du Régime d'encouragement à l'éducation permanente (REEP)**

Vous pouvez retirer des fonds de votre REER au bénéfice d'une personne handicapée dans le cadre du Régime d'accès à la propriété (RAP) ou du Régime d'encouragement à l'éducation permanente (REEP). Pour le RAP, jusqu'à 35 000 \$ peuvent être retirés pour acheter ou construire une habitation adaptée aux besoins d'une personne handicapée. Pour le REEP, les fonds peuvent être utilisés pour financer des études même si l'étudiant handicapé ne peut pas être inscrit à temps plein. Certaines règles sont assouplies dans ces situations. Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).

#### ❖ **Remboursement partiel de la TPS/TVH et de la TVQ pour l'achat ou la location d'un véhicule adapté**

Si vous achetez ou louez un véhicule spécialement équipé pour une personne handicapée, vous pouvez obtenir un remboursement partiel de la TPS/TVH et de la TVQ sur les dispositifs spéciaux ou adaptations. Pour un achat, le remboursement s'applique aux taxes sur les dispositifs facilitant l'accès ou la conduite du véhicule par une personne handicapée. Pour une location, vous n'avez pas à payer les taxes sur la partie liée aux adaptations. Remplissez [le formulaire](#) pour demander le remboursement. Pour en savoir plus [cliquez ici](#).

#### ❖ **Rente d'invalidité du Régime de rentes du Québec (RRQ)**

La rente d'invalidité du Régime de rentes du Québec (RRQ) offre un soutien financier aux personnes qui sont gravement invalides et qui ne peuvent plus travailler en raison de leur état de santé. Cette prestation est destinée aux cotisants du RRQ qui répondent aux critères d'admissibilité et qui ont cotisé suffisamment au régime.

Pour plus de détails sur les conditions d'admissibilité, les montants accordés et les démarches à suivre, consultez le site officiel de Retraite Québec [ici](#).

#### ❖ **Rente d'enfant de cotisant invalide du Régime de rentes du Québec (RRQ)**

Si vous recevez une rente d'invalidité du Régime de rentes du Québec, vos enfants de moins de 18 ans pourraient avoir droit à une rente d'enfant de cotisant invalide. Cette prestation, offerte sur demande, est versée directement à la personne ou à l'organisme responsable de l'enfant.

Les versements prennent fin lorsque l'enfant atteint 18 ans, si le parent cesse de recevoir une rente d'invalidité ou en cas de décès du parent ou de l'enfant.

Pour plus d'informations sur les démarches à suivre, consultez la page officielle sur la [Rente d'enfant de cotisant invalide](#).

#### ❖ **Soutien financier aux services de surveillance d'élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans**

Ce programme fournit un soutien financier aux organisations qui offrent des services de surveillance en dehors des heures de classe pendant l'année scolaire et l'été à des élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans.

Pour plus d'informations sur ce programme, visitez [le site](#).

## 2. Crédit d'impôt et déductions provinciale

#### ❖ **Crédit d'impôt pour soins médicaux non dispensés dans votre région:**

C'est un crédit d'impôt non remboursable<sup>15</sup> au Québec. Vous pouvez en bénéficier si vous avez payé des frais de déplacement ou de logement pour obtenir des soins médicaux non disponibles à moins de 200 km de votre domicile, ou si vous avez déménagé pour vous rapprocher d'un

---

<sup>15</sup> **Crédit d'impôt non remboursable** : Un montant qui réduit ou annule votre impôt, mais qui ne vous donne pas d'argent si vous ne devez rien.



établissement de santé situé à au moins 200 km de votre ancien domicile. Pour en savoir plus sur ce programme, consultez [la page](#).

Pour en bénéficier, vous devez remplir le formulaire [TP-752.0.13.1](#) et l'ajouter à votre déclaration de revenus (IN-132(2023-12)).

#### ❖ Montant pour frais médicaux

Un crédit d'impôt non remboursable est disponible pour les frais médicaux payés au-delà de 3 % du revenu familial. Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).

#### ❖ Crédit d'impôt remboursable pour frais médicaux

Vous pouvez demander un crédit d'impôt remboursable<sup>16</sup> pour des frais médicaux si les conditions suivantes sont remplies :

- Vous résidiez au Québec et aviez 18 ans ou plus au 31 décembre de l'année concernée;
- Vous avez été résident du Canada pendant toute l'année;
- Votre revenu de travail atteint ou dépasse le seuil minimal fixé pour cette année;
- Vous avez inclus dans votre déclaration un montant pour frais médicaux ou une déduction pour produits et services de soutien à une personne handicapée. Pour en savoir davantage, visitez le site [ici](#).

#### ❖ Crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants

Le crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants est une mesure fiscale mise en place pour aider les familles à couvrir les frais de garde d'enfants en réduisant le fardeau fiscal, permettant ainsi aux parents de travailler, d'étudier ou de chercher un emploi. Pour plus de détails sur ce crédit d'impôt, veuillez [cliquer ici](#).

#### ❖ Le crédit d'impôt pour activités des enfants

Ce crédit d'impôt remboursable s'adresse aux résidents du Québec ayant payé des frais pour l'inscription d'un enfant à un programme d'activités physiques, artistiques, culturelles ou récréatives. L'enfant doit être inscrit à un programme d'une durée minimale de huit semaines consécutives ou cinq jours consécutifs (pour les camps de vacances). Les revenus familiaux

---

<sup>16</sup> **Crédit d'impôt remboursable** : Un montant qui peut être remboursé par le gouvernement, même si l'impôt que vous devez est de zéro.



doivent être inférieurs à un certain seuil pour être admissible. Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).

#### ❖ **Le crédit d'impôt pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques**

C'est un crédit non remboursable offert aux personnes âgées de 18 ans et plus ayant une déficience grave et prolongée attestée par un professionnel de la santé. Cette déficience doit durer au moins 12 mois consécutifs et limiter de manière significative les activités quotidiennes ou nécessiter des soins thérapeutiques réguliers pour maintenir des fonctions vitales. Pour demander ce crédit, il faut remplir [le formulaire](#) et inscrire le montant à la ligne 376 de la déclaration de revenus. Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).

#### ❖ **Le crédit d'impôt pour achat d'une habitation**

C'est un crédit d'impôt non remboursable destiné aux personnes qui acquièrent une habitation admissible. Voici les conditions d'admissibilité :

- **Première Acquisition :** Vous ou votre conjoint devez avoir acquis une habitation pour la première fois, et vous devez en faire votre résidence principale. Une habitation est considérée comme acquise pour la première fois si vous n'avez pas été propriétaire d'une autre habitation au cours des quatre années précédentes.
- **Habitation pour Personne Handicapée :** Vous pouvez également être admissible si vous achetez une habitation pour en faire le domicile principal d'une personne handicapée qui vous est liée. L'habitation doit être adaptée pour faciliter son accès ou sa mobilité, ou être située dans un milieu mieux adapté à ses besoins.

Pour demander ce crédit, il faut remplir [le formulaire Crédit d'impôt pour achat d'une habitation](#). Pour plus de détails, consultez [la page](#) de Revenu Québec.

#### ❖ **Remboursement de la TVQ pour l'achat et l'installation d'un ouvre-porte automatique**

Vous pouvez obtenir un remboursement de la TVQ pour l'achat et l'installation d'un ouvre-porte automatique si celui-ci est destiné à une personne handicapée qui ne pourrait pas accéder à sa résidence sans assistance. Pour demander le remboursement, remplissez le formulaire [FP-2189](#), joignez un certificat médical décrivant le handicap, et soumettez votre demande dans les quatre ans suivant le paiement de la TVQ. Seule la personne ayant payé la TVQ pour l'achat et l'installation est admissible au remboursement. Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).

## ❖ **La Prime au travail**

C'est un crédit d'impôt remboursable qui vise à encourager les personnes à faible revenu à travailler en offrant un soutien financier basé sur leur revenu et leur situation familiale. Ce programme aide à compenser une partie des frais liés à l'emploi, tels que les transports ou la garde d'enfants. Cliquez [ici](#) pour en savoir plus.

## ❖ **La prime au travail adaptée**

Ce crédit d'impôt remboursable s'adresse aux personnes handicapées ayant des contraintes sévères à l'emploi. Pour en bénéficier, votre revenu familial doit être inférieur au seuil maximal correspondant à votre situation. Si vous avez droit à la prime au travail et à la prime au travail adaptée, vous ne pouvez demander qu'une seule des deux dans votre déclaration de revenus. Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).

## ❖ **Supplément à la prime au travail**

Un crédit d'impôt remboursable offert aux personnes qui ont cessé de recevoir une aide financière de dernier recours, leur fournissant un soutien supplémentaire par mois pendant 12 mois maximum. Si vous êtes admissible à la prime au travail, vous pourriez aussi avoir droit au supplément à la prime au travail. Pour en savoir plus [cliquez ici](#).

## ❖ **La déduction pour produits et services de soutien à une personne handicapée**

Permet aux personnes handicapées de déduire les frais payés pour des produits et services de soutien s'ils n'ont pas été inclus dans le montant pour frais médicaux. Ces produits ou services doivent vous avoir permis de travailler, d'étudier, ou de mener des activités professionnelles. Les frais doivent avoir été payés pendant l'année. Pour demander cette déduction, remplissez [le formulaire](#) et reportez le montant à la ligne 250 de votre déclaration de revenus. Seule la personne handicapée peut demander cette déduction. Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).

## ❖ **Avantages fiscaux pour personne handicapée**

Les **avantages fiscaux pour personne handicapée** désignent les mesures fiscales qui aident à réduire la charge fiscale des personnes ayant une déficience ou une incapacité. [Cliquez ici](#) pour plus d'informations.

#### ❖ **Programme de crédit d'impôt pour personne aidante**

Le **crédit d'impôt pour personne aidante** au Québec vise à soutenir financièrement ceux qui assistent une personne de 18 ans ou plus ayant une déficience grave et prolongée, ou un proche âgé de 70 ans ou plus avec qui ils cohabitent. Ce crédit est accessible sous certaines conditions précises. Pour en savoir plus sur les détails d'admissibilité et les montants associés, veuillez consulter la page officielle de Revenu Québec [ici](#).

#### ❖ **Crédit d'impôt pour solidarité-citoyens**

Le crédit d'impôt pour solidarité est un crédit remboursable destiné à soutenir les ménages à revenu faible ou moyen.

Il est basé sur votre situation au 31 décembre de l'année précédente. Par exemple, pour les versements de juillet 2025 à juin 2026, le crédit est calculé en fonction de votre situation au 31 décembre 2024.

Pour être admissible, vous devez remplir toutes les conditions requises et avoir produit votre déclaration de revenus. Pour davantage d'informations sur ce crédit, consultez [la page correspondante](#).

### **3. Crédits d'impôt pour les aînés**

#### ❖ **Programme crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés**

Le crédit d'impôt pour le maintien à domicile des aînés est destiné aux personnes âgées qui sont propriétaires, locataires ou résidentes chez un proche. Il offre une aide fiscale pour couvrir certaines dépenses liées aux services de maintien à domicile. Pour plus de détails sur ce programme, veuillez consulter [le site](#).

#### ❖ **Le crédit d'impôt pour frais engagés par un aîné pour maintenir son autonomie**

C'est un crédit remboursable pour les personnes de 70 ans ou plus qui résidaient au Québec. Il couvre 20 % des frais payés pour l'achat, la location et l'installation de biens admissibles ou pour un séjour dans une unité transitoire de récupération fonctionnelle. Les frais doivent être payés par vous ou votre conjoint. Pour demander ce crédit, il faut remplir [le formulaire](#) et l'inclure dans votre déclaration de revenus. Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).

#### ❖ **Crédit d'impôt pour soutien aux ainés**

Vous pourriez avoir droit à un crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux aînés si vous remplissez les conditions d'admissibilité.

Pour en savoir plus sur le crédit d'impôt pour soutien aux aînés, consultez [la page](#).

## 4. Programme de soutien

### ❖ **Programme Agir tôt**

Le programme Agir tôt est destiné aux enfants de 0 à 5 ans et à leurs familles pour détecter rapidement les signes de difficultés dans le développement de l'enfant et l'orienter vers les services appropriés. L'objectif est de soutenir le développement optimal des enfants et de faciliter leur entrée à la maternelle. Les services sont gratuits, offerts dans tout le Québec, et impliquent un suivi régulier du développement, notamment lors du vaccin des 18 mois, pour identifier et répondre rapidement aux besoins de l'enfant. Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).

### ❖ **Service d'aide en impôt - Programme des bénévoles**

Ce programme aide les personnes rencontrant des difficultés à remplir leurs déclarations de revenus du Canada et du Québec. Il est administré par Revenu Québec et l'Agence du revenu du Canada (ARC), et mobilise des bénévoles pour offrir ce service gratuitement chaque année. Pour en savoir plus sur le programme, [cliquez ici](#).

### ❖ **Avantages fiscaux liés à la TPS/TVH et à la TVQ**

Certains produits et services liés à la santé sont exemptés de la TPS/TVH et de la TVQ, notamment les médicaments sur ordonnance, les appareils médicaux, et les services de santé. Les appareils fonctionnels pour les personnes handicapées sont souvent détaxés, parfois avec des conditions comme la nécessité d'une ordonnance. Des exemples incluent les appareils auditifs, les rampes pour fauteuils roulants, et les animaux spécialement dressés pour aider les personnes handicapées. Les services de soins à domicile et les repas fournis aux personnes handicapées sont également exonérés de taxes. Pour plus d'informations, consultez [la page](#).

### ❖ **Produits et services détaxés ou exonérés pour les personnes handicapées**

En tant que personne handicapée, vous êtes exempté de payer la TVQ et la TPS sur certains produits et services, tels que :

- Dispositifs auxiliaires de conduite : Équipements pour véhicules à moteur facilitant la conduite par une personne handicapée.
- Services de modification de véhicules : Adaptations et équipements pour rendre les véhicules accessibles aux personnes en fauteuil roulant (les modifications sont exonérées, mais pas le véhicule lui-même).

- 
- Appareils médicaux et fonctionnels : Inclut les lits d'hôpital, fauteuils roulants, marchettes, appareils auditifs, lentilles cornéennes, verres prescrits, et chiens-guides.
  - Services ménagers : Entretien ménager, lessive, préparation des repas, et garde d'enfants à domicile subventionnés par des programmes gouvernementaux ou municipaux.
  - Services de soins : Soins à domicile ou en établissement fournis par des infirmiers ou infirmiers auxiliaires.
  - Repas à domicile : Fournis par des programmes gouvernementaux ou par des organismes de services publics.
  - Services de surveillance : Services de soins de jour ou de nuit dans des établissements spécialisés.
  - Programmes récréatifs : Activités récréatives offertes par des organismes publics, incluant l'hébergement dans des camps d'activités.

Certains autres appareils médicaux peuvent également être détaxés, que ce soit avec ou sans ordonnance médicale. Plus d'informations, [ici](#).

#### ❖ **Intégrer un emploi et acquérir de l'autonomie financière**

Le Programme objectif emploi offre un soutien financier et un accompagnement personnalisé pour aider les participants à intégrer le marché du travail et à atteindre une autonomie financière.

Les personnes admissibles à l'aide sociale pour la première fois, qui remplissent les conditions du programme, doivent y participer. Un plan personnalisé est élaboré en fonction des besoins, aptitudes et objectifs des participants, tout en tenant compte des réalités du marché du travail.

Ce programme soutient les participants à chaque étape, qu'il s'agisse de trouver un emploi, de suivre une formation, de développer des compétences professionnelles ou des habiletés sociales. Les montants des prestations sont détaillés dans la section dédiée aux versements mensuels. Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).

#### ❖ **Programme de soutien aux proches aidants**

Le site JuridiQC présente diverses aides financières disponibles pour les proches aidants au Québec, couvrant des déductions fiscales, des crédits d'impôt, des programmes d'assurance-emploi, et des subventions liées à l'habitation. Ces aides visent à alléger les charges financières associées aux soins d'un proche en perte d'autonomie. Les proches aidants sont encouragés à explorer ces options pour maximiser leur soutien financier.

Pour plus de détails, vous pouvez consulter la page complète [ici](#).

## ❖ Accès aux services en ligne d'aide financière

Les services en ligne d'aide financière de dernier recours, accessibles via Mon dossier, permettent une gestion simple et sécurisée des démarches. Ils offrent des fonctionnalités telles que la consultation des versements, l'envoi de documents, l'accès au carnet de réclamation, les alertes pour communications importantes, la lecture des messages officiels, le suivi des échéances, les remboursements, et la soumission de demandes d'aide financière. Pour vous inscrire ou vous connecter aux services en ligne, [cliquez ici](#).

## 5. Déduction et crédit d'impôt (fédérale)

### ❖ Régime enregistré d'épargne-invalidité

Le Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI) est un programme conçu pour aider les personnes handicapées à épargner pour leur avenir. Les principaux avantages du REEI incluent la possibilité de recevoir des subventions gouvernementales et des bons pour les contributions effectuées. Les fonds croissent en franchise d'impôt et peuvent être retirés pour des dépenses admissibles. Pour ouvrir un REEI, le bénéficiaire doit être une personne handicapée et répondre aux critères d'admissibilité définis par l'Agence du revenu du Canada. Les contributions ne sont pas déductibles d'impôt, mais les subventions et bons sont récupérables en cas de retrait prématué ou non-conformité aux conditions.

Voici quelques caractéristiques clés du REEI :

1. **Contributions et subventions** : Les contributions au REEI ne sont pas déductibles d'impôt, mais le gouvernement offre des subventions et des bons pour encourager les contributions. Ces montants peuvent varier selon le revenu familial et le montant contribué.
2. **Croissance à l'abri de l'impôt** : Les revenus générés à l'intérieur du REEI (intérêts, dividendes, gains en capital) ne sont pas imposés tant qu'ils restent dans le compte.
3. **Retraits** : Les fonds peuvent être retirés à tout moment, mais les subventions et bons peuvent être récupérés si les fonds sont retirés trop tôt ou si les conditions d'admissibilité ne sont pas respectées.
4. **Conditions d'admissibilité** : Le bénéficiaire handicapée doit avoir moins de 60 ans.

Les **avantages fiscaux liés à l'impôt sur le revenu** sont des mesures qui permettent de réduire le montant d'impôt que vous devez payer. Ils incluent des crédits d'impôt, des déductions et des exemptions qui diminuent soit le montant de l'impôt directement, soit le revenu sur lequel vous êtes imposé. Ces avantages visent à alléger la charge fiscale et à encourager certains comportements, comme l'épargne pour la retraite ou les dépenses en santé. Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).

## **Crédit d'impôt personnes handicapées (CIPH)**

Le crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH) est un crédit non remboursable qui permet aux personnes handicapées et à leurs aidants de réduire leur impôt sur le revenu. Les personnes ayant une déficience grave et prolongée peuvent en faire la demande, et si celle-ci est acceptée, elles pourront bénéficier de ce crédit lors de leur déclaration d'impôts. Le CIPH vise à compenser partiellement les coûts supplémentaires liés à la déficience. Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).

## **Allocation canadienne pour enfants**

L'Agence du revenu du Canada (ARC) gère l'**allocation canadienne pour enfants (ACE)**, un paiement mensuel non imposable destiné aux familles admissibles pour soutenir les besoins des enfants de moins de 18 ans. Ce versement peut inclure des montants liés à la prestation pour enfants handicapés et à des programmes provinciaux ou territoriaux connexes. Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).

## **Prestation pour enfants handicapés (PEH)**

La prestation pour enfants handicapés (PEH) est un paiement mensuel non imposable offert aux familles ayant la charge d'un enfant de moins de 18 ans présentant une déficience grave et durable des fonctions physiques ou mentales. Si vous percevez déjà l'ACE pour un enfant admissible au CIPH, la PEH vous sera versée automatiquement, sans nécessiter de démarche supplémentaire. Pour obtenir plus d'informations, [cliquez ici](#).

## **Prestation canadienne pour les personnes handicapées**

La Prestation canadienne pour les personnes handicapées sera versée chaque mois aux adultes en situation de handicap ayant un faible revenu. Son but est d'aider à réduire la pauvreté en leur offrant un soutien financier direct.

Les Canadiens âgés de 18 à 64 ans peuvent être admissibles à cette aide, à condition de répondre aux critères établis. Pour avoir plus d'informations, [cliquez ici](#).

## **Crédit canadien pour aidant naturel**

Le crédit canadien pour aidant naturel (CCAN) est un crédit d'impôt non remboursable pour ceux qui soutiennent un conjoint ou une personne à charge ayant une déficience physique ou mentale. Il peut s'appliquer si vous prenez soin de votre conjoint ou de proches (enfants, parents, grands-parents, etc.) résidant au Canada. La personne à charge doit dépendre de vous pour ses besoins essentiels comme la nourriture, le logement ou l'habillement. Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).

## **Crédit pour la taxe sur les produits et services/ taxe de vente harmonisée (TPS/TVH)**

Le crédit pour la TPS/TVH est un paiement non imposable versé tous les trois mois pour aider les particuliers et familles à revenu faible ou modeste à récupérer une partie de la TPS ou TVH payée. Ce crédit peut inclure des versements provenant de programmes provinciaux et territoriaux. Vous êtes automatiquement admissible à ce crédit lorsque vous produisez votre déclaration de revenus. Pour en savoir plus, veuillez visiter [ce lien](#).

## **Frais de repas et frais d'utilisation d'un véhicule à moteur**

Vous pouvez demander un certain montant pour des frais de repas et pour les frais d'utilisation d'un véhicule à moteur payés durant les déplacements sans avoir à produire les reçus ni à les conserver. Consultez le site du gouvernement du Canada pour obtenir plus de renseignements sur le calcul des frais de repas et des frais d'utilisation d'un véhicule à moteur. Pour plus d'informations sur le calcul des frais de repas et des frais liés à l'utilisation d'un véhicule à moteur, consultez [le site](#) du gouvernement du Canada.

## **Programme de remboursement de la taxe d'accise fédérale sur l'essence**

Si vous avez une mobilité réduite permanente et que vous ne pouvez pas utiliser les transports en commun en toute sécurité, vous pouvez demander un remboursement partiel de la taxe d'accise fédérale sur l'essence que vous achetez. Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).

# La fiducie



138 Rue Price O, Chicoutimi, QC G7J 1G8

## Qu'est-ce qu'une fiducie ?

Une fiducie est un outil juridique qui est souvent utilisé pour gérer et protéger les biens d'une personne (le bénéficiaire) de manière efficace et durable. C'est un arrangement juridique où une personne (le constituant) transfère des biens à une autre personne ou entité (le fiduciaire) pour qu'ils soient administrés au profil d'une ou plusieurs autres personnes (les bénéficiaires). Les termes de la fiducie sont établis dans un acte de fiducie, qui définit les droits et les responsabilités du fiduciaire, ainsi que les droits des bénéficiaires.

## Types de Fiducie

- **Fiducie testamentaire** : Créée par testament et prend effet après la mort du constituant.
- **Fiducie Discrétionnaire** : Le fiduciaire a le pouvoir discrétionnaire de décider quand et combien de fonds seront distribués au bénéficiaire. Cela permet de s'adapter aux besoins changeants du bénéficiaire tout en protégeant ses actifs.
- **Fiducie Non discrétionnaire** : Les distributions sont faites selon des termes spécifiques définis dans l'acte de fiducie. Cela offre moins de flexibilité mais peut fournir une structure claire.
- **Fiducie entre vifs ou inter-vivants**: Créée de son vivant et prend effet immédiatement. Utilisée pour gérer et distribuer des biens de manière planifiée pour répondre aux besoins des personnes handicapées à long terme.
- **Fiducie de protection (ou fiducie de bien familial)** : Utilisée pour protéger certains biens des créanciers ou pour des bénéficiaires spécifiques, y compris les personnes handicapées.

## Les Parties

1. Constituant : La personne qui crée la fiducie et transfère les biens
2. Fiduciaire : La personne ou entité qui détient et gère les biens selon les termes de la fiducie
3. Bénéficiaire : La personne handicapée qui reçoit les bénéfices ou revenus de la fiducie

## Pourquoi créer une fiducie?

Créer une fiducie peut offrir de nombreux avantages pour ceux qui cherchent à protéger et gérer leur patrimoine. Une fiducie permet un contrôle accru sur la distribution des actifs, assurant que les biens sont transmis selon les souhaits du constituant. Elle peut également éviter le processus d'homologation, accélérant ainsi la distribution des actifs et réduisant les coûts associés. De plus, une fiducie offre une protection contre les créanciers et les réclamations lors d'un divorce, tout



en permettant une planification fiscale efficace pour réduire les impôts. Elle est particulièrement bénéfique pour les personnes handicapées, car elle vous garantit un soutien financier continu sans affecter leur admissibilité aux prestations gouvernementales. Enfin, la gestion des actifs par des professionnels assure une préservation optimale du patrimoine familial pour les générations futures, tout en maintenant un niveau élevé de confidentialité.

## Fonctions et avantages

1. **Gestion financière continue** : Une fiducie peut assurer une gestion financière continue des biens pour répondre aux besoins à long terme des personnes handicapées, même en l'absence du constituant.
2. **Planification successorale** : utilisée pour planifier la distribution des biens après la mort du constituant
3. **Distribution contrôlée des fonds** : la fiducie permet de définir précisément comment et quand les fonds seront distribués, garantissant que les bénéficiaires reçoivent un soutien financier à long terme.
4. **Avantages fiscaux** : peut offrir des avantages fiscaux, comme le fractionnement du revenu
5. **Protection des actifs** : Protège les biens des créanciers du constituant ou des bénéficiaires
6. **Gestion Professionnelle** : Les fiduciaires peuvent être des professionnels expérimentés en gestion d'actifs et en planification financière.
7. **Accès aux bénéfices sociaux** : La création d'une fiducie peut avoir des implications sur l'admissibilité aux prestations gouvernementales comme l'aide sociale ou l'assurance-invalidité. Il est essentiel de consulter un conseiller juridique ou financier spécialisé pour naviguer dans ces considérations.

## Choix d'un fiduciaire

Le choix d'un fiduciaire est une décision cruciale ayant un impact immédiat sur la préservation et la rentabilité de vos biens, ainsi que sur le bien-être de votre enfant. Voici les compétences essentielles que votre fiduciaire devrait posséder :

- ✓ Connaissance approfondie de votre famille, de votre enfant, de sa situation et de son handicap, ainsi qu'une compassion sincère à son égard.
- ✓ Capacité à administrer efficacement les biens pour en maximiser le rendement
- ✓ Des lois et règlements régissant les prestations de sécurité du revenu, si vous envisagez d'intégrer la fiducie à ces prestations.
- ✓ Capacité à tenir à jour un compte détaillé des revenus, des dépenses et un inventaire des biens.
- ✓ Compétence pour gérer une maison, y compris le paiement des taxes et l'entretien général comme la propreté, la peinture et les réparations.

- 
- ✓ Capacité à produire un rapport financier annuel détaillé pour rendre compte de sa gestion.

Mais surtout, votre fiduciaire doit connaître intimement votre enfant, comprendre ses besoins et ses aspirations. Il doit être activement impliqué dans son bien-être et lui rendre visite régulièrement. Assurer la sécurité matérielle est important, mais c'est encore mieux lorsque cela est accompagné d'amitié, de sympathie et de chaleur humaine.

Avant de désigner un fiduciaire, assurez-vous de son consentement et envisagez d'avoir plus d'un fiduciaire qui prendront les décisions ensemble. Les co-fiduciaires peuvent être deux individus ou une corporation et un individu, selon diverses considérations. Prévoyez également leur remplacement si nécessaire. Une société de fiducie présente l'avantage de survivre potentiellement à votre enfant et de garantir la protection continue des biens. Nommez un co-fiduciaire suppléant capable de poursuivre leur travail ou établissez un mécanisme clair pour leur remplacement.

### Actes légaux :

1. Loi sur l'impôt sur le revenu : Des dispositions spécifiques permettent la création de fiducies pour personnes handicapées afin de bénéficier d'exemptions fiscales.
2. Acte de fiducie : Document légal définissant les termes de la fiducie, incluant les droits et obligations des fiduciaires.

### Conditions et Critères

- Diagnostic de Handicap : Le bénéficiaire doit être reconnu comme ayant un handicap selon les critères établis par les autorités compétentes.
- Restrictions de revenue et d'actif : Pour conserver les prestations sociales, il peut y avoir des restrictions sur le montant des actifs que la fiducie peut détenir ou distribuer.
- Consultation juridique : il est recommandé de consulter un avocat spécialisé en droit des fiducies pour établir l'acte de la fiducie.
- Choix du fiduciaire : Choisir un fiduciaire comme mentionné ci-dessus

### Processus de mise en place d'une fiducie

1. **Consultation professionnelle** : Il est fortement recommandé de consulter un avocat spécialisé en droit des fiducies et un planificateur financier pour créer une fiducie adaptée aux besoins spécifiques des personnes handicapées.
2. **Rédaction de l'acte de fiducie** : L'acte de fiducie doit être rédigé pour refléter les intentions du constituant et spécifier les détails de gestion des biens, les pouvoirs du fiduciaire et les droits des bénéficiaires.
3. **Transfert de biens** : Les biens doivent être transférés formellement à la fiducie selon les exigences légales et fiscales en vigueur.

## Ressources supplémentaires

- **Sites web gouvernementaux** : Les sites web du gouvernement du Québec offrent des informations détaillées sur les fiducies et la planification financière pour les personnes handicapées. [La fiducie](#) ou bien [Fiducie pour personnes handicapées](#)
- **Associations et organisations spécialisées** : Les associations locales de personnes handicapées et les organisations de soutien peuvent également fournir des ressources et des conseils pratiques sur la planification financière et successorale.

# Testament



138 Rue Price O, Chicoutimi, QC G7J 1G8

## Qu'est-ce qu'un testament

Le testament est un document légal dans lequel vous pouvez spécifier plusieurs aspects importants, tels que :

- La répartition de vos biens après votre décès ;
- La désignation de la personne qui prendra soin de vos enfants mineurs si leur autre parent est décédé ou inapte ;
- La nomination de l'exécuteur de votre succession.

Un testament pour les personnes handicapées est un acte juridique rédigé par une personne (le testateur) afin de prévoir la répartition de ses biens après son décès, en prenant en compte les besoins particuliers, la protection des intérêts et les avantages fiscaux et sociaux du bénéficiaire handicapé. Ce testament peut inclure des clauses spécifiques pour gérer les biens de manière à garantir une protection à long terme et éviter de nuire aux prestations sociales dont bénéficie la personne handicapée.

Les testaments pour les personnes handicapées comportent plusieurs considérations spécifiques afin de s'assurer que leurs besoins et leurs droits sont respectés et protégés. En établissant un testament, vous gardez que vos volontés seront respectées. Toutefois, pour être valide, ce document doit répondre à certaines conditions. Au Québec, il existe trois types de testament reconnus.

### 1. Types de Testaments

#### ➤ Testament Olographe

C'est la forme de testament la plus simple, pouvant se résumer à seulement quelques lignes. Rédigé entièrement à la main par le testateur, daté et signé. Ce type est moins coûteux mais nécessite une validation par le tribunal après le décès du testateur.

#### Description :

- Rédigé entièrement à la main par le testateur, daté et signé par lui. Il est conseillé de le dater, car cela permet d'identifier facilement le testament le plus récent en cas de multiples versions.
- Le testateur pourrait oublier de spécifier le lieu, la date, voire même de signer son testament olographe, qui pourrait également être perdu ou endommagé. Si l'intention initiale était d'économiser sur les honoraires du notaire, cette démarche pourrait s'avérer vaine, car il faudrait éventuellement soumettre le testament à la Cour supérieure pour homologation, engendrant ainsi des coûts potentiels plus élevés. Pour maximiser vos chances de succès, il est préférable de consulter un notaire. Ce professionnel est familier avec les lois, les procédures et les formalités



juridiques requises. Il dispose des compétences nécessaires pour intervenir, y compris dans des situations spéciales telles que la mise en place d'une fiducie.

### ➤ Testament devant Témoins

#### Description :

- Rédigé par le testateur ou une autre personne, signé par le testateur en présence de deux témoins non bénéficiaires.

### ➤ Testament Notarié

#### Description :

- Recommandé pour sa sécurité juridique accrue, il est rédigé par un notaire en présence du testateur et d'un témoin (ou deux témoins si le testateur est incapable de signer). Le notaire s'assure que le testament respecte toutes les exigences légales et conserve l'original.

#### Avantages :

- Sécurité juridique maximale, difficile à contester.
- Ne nécessite pas de validation par le tribunal, accélérant ainsi la succession.
- L'original est conservé par le notaire, réduisant les risques de perte.

#### Inconvénients :

- Plus coûteux en raison des honoraires du notaire.
- Moins flexible pour les modifications.

## 2. Testament en ligne

Un testament en ligne est un document juridique rédigé et signé électroniquement par une personne pour déterminer la répartition de ses biens après son décès. Il est généralement créé à l'aide de plateformes en ligne sécurisées qui respectent les exigences légales en matière de testament. Ce format permet aux individus de préparer et de mettre à jour facilement leur testament, souvent à moindre coût par rapport à la consultation d'un notaire traditionnel. Toutefois, la validité juridique d'un testament en ligne peut varier en fonction de la législation locale. Il est donc recommandé de vérifier les exigences spécifiques dans votre juridiction pour s'assurer de sa validité et de son exécution correcte.

Il convient de souligner que les deux types de testament, à savoir le testament notarié et le testament devant témoins, peuvent également être réalisés en ligne. Pour en savoir plus sur le testament en ligne, visitez les sites suivants :

<https://www.avocat.qc.ca/testament-notarie.htm>

<https://www.protegez-vous.ca/nouvelles/affaires-et-societe/vous-pouvez-desormais-faire-votre-testament-en-ligne>

<https://www.willful.co/fr-qc-apprendre/testament-en-ligne-quebec>

### 3. Désignation d'un Tuteur

Le testament peut inclure des dispositions pour nommer un tuteur qui gérera les affaires personnelles et financières du bénéficiaire handicapé après le décès du testateur. Cela garantit une protection continue et une gestion appropriée des biens.

### 4. Consultation Juridique

Il est fortement recommandé de consulter un notaire ou un avocat spécialisé en droit des successions et des personnes vulnérables pour :

- S'assurer que le testament est conforme aux exigences légales.
- Obtenir des conseils sur la meilleure façon de protéger les intérêts de la personne handicapée.
- Éviter les erreurs pouvant entraîner des contestations ou des problèmes futurs.

#### Description :

- Structure légale où une personne (le fiduciaire) gère les biens au bénéfice d'un tiers (le bénéficiaire).
- Souvent utilisé pour protéger les actifs des personnes vulnérables.

#### Avantages :

- Protection des biens sans transfert direct de propriété.
- Peut garantir une gestion continue des ressources.

#### Inconvénients :

- Complexité juridique et administrative.
- Coût de mise en place et de gestion.

## **Adaptation pour les personnes handicapées :**

- Idéal pour éviter que l'héritage n'affecte les prestations sociales.
- Permet de garantir un soutien financier continu.

## **5. Communication et Transparence**

Il est souvent utile de discuter des dispositions du testament avec les membres de la famille et les bénéficiaires pour éviter les malentendus et les conflits potentiels après le décès du testateur.

## **6. Mise à Jour Régulière**

Les situations évoluent, et il est important de revoir et, si nécessaire, de mettre à jour le testament régulièrement pour refléter les changements dans les circonstances de la personne handicapée et de ses besoins. Il est recommandé de réviser son testament périodiquement, idéalement tous les trois à cinq ans, ou plus fréquemment en cas de changements significatifs dans votre vie ou dans celle de vos bénéficiaires. Cette pratique est cruciale car elle permet de s'assurer que le testament reflète toujours vos souhaits les plus récents et prend en compte les nouveaux développements juridiques. Réviser régulièrement votre testament vous permet également d'adapter les dispositions aux changements de vos actifs, de vos relations familiales et de tout autre aspect pertinent. Cela garantit que votre testament demeure efficace et valide, assurant ainsi la protection et la gestion appropriée de vos biens selon vos volontés.

## **7. Un liquidateur**

Le liquidateur, autrefois appelé « exécuteur testamentaire », est responsable de régler la succession d'une personne décédée. Ce processus, connu sous le nom de liquidation de la succession ou de règlement de la succession, implique la clôture des comptes, la déclaration des impôts, la récupération des sommes dues, l'inventaire des biens et des dettes, ainsi que la distribution des biens aux héritiers.

### **Qui peut être liquidateur ?**

Le liquidateur doit être majeur et ne pas être inapte. En théorie, un mineur marié ou pleinement émancipé par une décision du tribunal pourrait également agir en tant que liquidateur. Le notaire qui a rédigé le testament peut agir comme liquidateur de la succession à titre gratuit.

Divers professionnels tels que des notaires, avocats, comptables, etc., proposent également leurs services de liquidateur moyennant des honoraires. De même, une société d'épargne ou une société de fiducie enregistrée auprès de l'Autorité des marchés financiers (comme la plupart des institutions financières et des compagnies de placements) peut être désignée en tant que liquidateur.



Il est important de noter qu'un liquidateur peut faire appel à ces professionnels ou sociétés pour l'assister dans le règlement de la succession, sans qu'ils soient nommés liquidateurs.

Le liquidateur peut être désigné dans le testament du défunt. Par exemple, il pourrait être stipulé : « Je nomme mon fils Éric comme liquidateur de ma succession ».

Pour toute autre information concernant le liquidateur, veuillez visiter la page [le liquidateur](#).

### Décéder sans testament

Si vous décédez sans avoir rédigé de testament, votre succession sera réglée selon les lois de l'intestat, qui détermineront la répartition de vos biens entre vos héritiers selon un ordre prédéfini. Il est donc essentiel de comprendre comment ces règles pourraient affecter vos souhaits en matière de succession.

Pour plus d'informations sur le sujet, veuillez consulter le site suivant :[Mourir sans testament](#)

### Conclusion

Rédiger un testament pour une personne handicapée nécessite une attention particulière aux besoins spécifiques de cette personne et une connaissance approfondie des règles juridiques applicables pour protéger les intérêts et les droits du bénéficiaire handicapé. Il doit tenir compte des prestations sociales, des besoins spécifiques et prévoir des dispositions adaptées pour la gestion des biens. Une consultation avec un professionnel du droit est fortement recommandée pour s'assurer que tous les aspects sont correctement pris en compte et que le testament répond efficacement aux besoins du bénéficiaire.

Pour toute autre question concernant le testament visitez la page [Le testament](#).

# La tutelle



138 Rue Price O, Chicoutimi, QC G7J 1G8

## Tutelle au mineur

La tutelle au mineur est une mesure légale destinée à protéger les enfants lorsque leurs parents ne peuvent pas remplir leur rôle parental. Habituellement, les parents sont les tuteurs automatiques, responsables de prendre soin de l'enfant et de gérer ses biens. Cependant, en cas de décès des parents ou s'ils deviennent incapables de remplir ces fonctions, d'autres personnes peuvent être nommées tuteurs.

Il existe trois principaux types de tutelle au mineur au Québec :

- **Tutelle légale :**

Cette tutelle revient automatiquement aux parents. En cas de décès d'un parent, l'autre parent assume la tutelle. Si la gestion des biens du mineur devient la principale occupation des parents, ils peuvent recevoir une rémunération déterminée par le tribunal.

- **Tutelle dative :**

Lorsque les deux parents décèdent, deviennent inaptes ou sont déchus de leur autorité parentale, un tuteur datif est nommé. Ce tuteur est généralement un membre de la famille ou un proche. En l'absence de tuteur désigné, le Directeur de la protection de la jeunesse ou le Curateur public peut être désigné.

- **Tutelle suppléative :**

Cette tutelle est choisie par les parents lorsque ceux-ci ne peuvent pas remplir leur rôle ou se désengagent de leur responsabilité envers l'enfant. Elle peut être exercée par le conjoint du parent ou certains membres de la famille, sous réserve de l'approbation du tribunal. Contrairement à la tutelle dative, les parents n'ont pas besoin d'être décédés, inaptes ou déchus de leur autorité pour qu'un tuteur supplétif soit désigné.

## Tutelle au Majeur

La tutelle au majeur est une mesure légale destinée à protéger les adultes inaptes à prendre soin d'eux-mêmes ou à gérer leurs biens en raison d'une incapacité mentale ou physique. Voici les points importants à considérer :

- **Les participants à la tutelle**

Dans le cadre d'une tutelle, plusieurs parties travaillent ensemble dans l'intérêt de la personne inapte et veillent au respect de ses droits.



## 1. La personne inapte

La personne inapte est un adulte pour qui le tribunal a établi une tutelle après avoir constaté son inaptitude et la nécessité qu'elle soit représentée. Ces constats sont détaillés dans des évaluations médicales et psychosociales réalisées par des professionnels de la santé et des services sociaux.

La nécessité de représentation pour la personne inapte peut découler de plusieurs facteurs, tels que la nature de son inaptitude, son isolement, la durée de son inaptitude, sa difficulté à gérer ses biens, ou le risque de se retrouver dans des situations préjudiciables.

## 2. Le tuteur

Un tuteur est désigné par le tribunal afin de défendre et de représenter une personne adulte qui n'est plus en mesure de prendre soin d'elle-même ou de gérer ses propres biens. Le rôle du tuteur peut inclure la protection et la gestion des droits civils de cette personne, la gestion de ses biens, ou les deux.

### ❖ Un seul tuteur ou plusieurs?

Dans le cadre d'une tutelle, le tribunal peut décider de nommer un seul tuteur pour s'occuper à la fois de la personne sous tutelle et de ses biens, ou plusieurs tuteurs en fonction de la situation spécifique. Voici comment cela peut se présenter :

- Un tuteur à la personne est responsable de veiller sur le bien-être moral de la personne sous tutelle, d'assurer l'exercice de ses droits civils (comme la signature de contrats avec des fournisseurs de services), et de défendre ses droits (en intervenant, par exemple, pour résoudre des problèmes dans l'établissement où elle réside).
- Un ou plusieurs tuteurs aux biens sont chargés de gérer les biens matériels de la personne sous tutelle (comme les biens immobiliers, véhicules, terrains, etc.), de gérer ses finances (revenus, placements, etc.), et de la représenter dans des actions spécifiques (par exemple, en cas de préjudice subi où des poursuites peuvent être nécessaires, avec les frais déduits du patrimoine de la personne inapte).

Lorsque le tribunal nomme plusieurs tuteurs, il doit désigner une seule personne physique pour assurer le bien-être moral de la personne sous tutelle. En ce qui concerne le tuteur aux biens, il peut s'agir d'une personne physique ou morale, comme une société de fiducie, en fonction des besoins et des circonstances spécifiques de la tutelle.



### **3. Le conseil de la tutelle**

Le conseil de la tutelle joue un rôle crucial en supervisant les actions du tuteur dans l'exécution de ses responsabilités. Il est essentiel dans le cadre de la tutelle car il garantit que le tuteur agisse dans l'intérêt supérieur de la personne inapte, en veillant à son bien-être et en assurant une gestion appropriée de son patrimoine.

### **4. Le secrétaire du conseil de la tutelle**

Le secrétaire d'un conseil de tutelle peut être membre ou non du conseil. En tant que membre, il possède les mêmes pouvoirs décisionnels que les autres membres. S'il n'est pas membre, il n'a aucun pouvoir de décision.

### **5. Le curateur public**

Le Curateur public joue un rôle d'assistance et de surveillance des tutelles. Son rôle consiste à vérifier que le tuteur agit dans l'intérêt de la personne sous tutelle, en respectant ses droits, son autonomie, ainsi que ses volontés et préférences.

## **Nomination du tuteur :**

Avant la nomination du tuteur, il y a généralement un contact avec le notaire. Ce dernier aide à établir un conseil de tutelle, qui évalue les besoins spécifiques de la personne inapte. Ensuite, le dossier passe au tribunal et au juge, qui sont chargés de nommer le tuteur. Ce tuteur peut être un proche de la personne inapte ou un professionnel qualifié, sélectionné en fonction des exigences particulières de la situation.

Le tuteur est soumis à une surveillance régulière par le tribunal et doit rendre des comptes sur sa gestion des biens et sur les décisions prises au nom de la personne inapte.

## **Démarche de l'ouverture d'une tutelle**

Pour obtenir des informations sur la procédure d'ouverture d'une tutelle, veuillez consulter ce [site](#).

## **Modification, réévaluation et la durée de la Tutelle**

- La tutelle peut être ajustée pour correspondre aux besoins de la personne inapte.

- La réévaluation de la personne inapte a lieu habituellement tous les cinq ans, bien que le tribunal puisse fixer un autre délai.
- Si le tuteur ou la tutrice n'assume pas correctement ses fonctions, il est possible de demander au tribunal de révoquer sa nomination ou de signaler la situation au Curateur public.
- La tutelle au majeur prend fin lorsque la personne retrouve la capacité de prendre soin d'elle-même, décède ou dans d'autres circonstances spécifiques déterminées par la loi.

La tutelle au Québec est une mesure complexe visant à assurer la protection et les soins appropriés des personnes incapables de prendre soin d'elles-mêmes. Elle vise à trouver un équilibre entre la protection des droits de la personne protégée et le respect de son autonomie dans la mesure du possible.

## Nouveauté 2024 :

### La mesure d'assistance du Curateur public

La mesure d'assistance permet à un proche d'accompagner une personne **dans la gestion de ses affaires**. Pour ce faire, les assistants, reconnus officiellement par le Curateur public, sont inscrits au Registre public des assistants et peuvent aider la personne assistée. Pour vous inscrire ou obtenir plus d'informations, visitez [Québec.ca/mesure-assistance](http://Québec.ca/mesure-assistance).

# Droits et protection juridique



138 Rue Price O, Chicoutimi, QC G7J 1G8

Les droits et la protection juridiques des personnes handicapées se réfèrent à l'ensemble des lois, des politiques et des mesures mises en place pour garantir l'égalité des chances, l'inclusion sociale et la protection des droits fondamentaux des individus vivant avec un handicap. Cela inclut notamment l'accès à l'éducation, à l'emploi, aux services de santé, au logement, ainsi que la protection contre la discrimination et l'exploitation. Les législations visent à assurer que les personnes handicapées bénéficient de la même dignité, autonomie et possibilités de participation que les autres membres de la société, en promouvant des mesures d'accommodement raisonnable et en défendant leurs droits devant la loi.

## **1. Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (RLRQ<sup>17</sup>, c. E-20.1)**

Cette loi vise à garantir l'accès équitable des personnes handicapées à l'éducation, à l'emploi et à la vie sociale en les intégrant pleinement dans la société québécoise, tout en impliquant les ministères, les municipalités ainsi que divers organismes publics et privés. Elle prévoit des mesures spécifiques pour soutenir les personnes handicapées et leurs familles, améliorer leur environnement de vie, et développer des ressources et services adaptés. L'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) joue un rôle central dans l'évaluation de cette intégration, en veillant au respect des règles et en facilitant la collaboration pour améliorer les opportunités des personnes handicapées.

Pour en savoir plus sur cette loi, [cliquez ici](#).

## **2. Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2)**

Cette loi vise à améliorer la capacité physique, psychique et sociale des personnes pour qu'elles puissent agir dans leur milieu et remplir leurs rôles. Ses objectifs incluent : réduire la mortalité et les incapacités, agir sur les déterminants de la santé par la prévention et la promotion, favoriser le rétablissement et la protection de la santé, soutenir l'intégration sociale et réduire l'impact des problèmes affectant l'autonomie. Elle cherche aussi à assurer un accès équitable à la santé et au bien-être dans toutes les régions et groupes sociaux.

Pour en savoir plus sur cette loi, [cliquez ici](#).

## **3. Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité**

Cette loi instaure des mesures pour lutter contre la maltraitance des aînés et des adultes vulnérables. Elle oblige tous les établissements à adopter et mettre en œuvre une politique spécifique contre cette maltraitance. Elle facilite également le signalement

---

<sup>17</sup> Le Recueil des lois et des règlements du Québec

des abus et met en place un processus d'intervention pour traiter les cas de maltraitance. Pour plus d'informations, consultez [Légis Québec](#).

#### **4. Loi sur les accidents du travail (RLRQ, c.A-3)**

Si un employeur engage un travailleur handicapé en raison d'un accident antérieur, d'une infirmité congénitale ou d'un état pathologique, la commission peut couvrir, en tout ou en partie, les coûts des dépenses et des prestations liés à cet accident à partir d'un fonds spécial.

Une loi concerne les travailleurs qui sont considérés handicapés visuels, c'est-à-dire ceux dont la vue ne leur permet pas d'accomplir un travail nécessitant une bonne vision.

Selon la première loi, si un accident survient à un travailleur handicapé visuel et que les prestations dépassent 50 \$, le ministre des Finances rembourse le surplus au fonds d'accident ou à l'employeur. Cependant, cela est conditionné au fait que le travailleur ait été employé avec l'accord d'un institut pour handicapés visuels recommandé par la commission gouvernementale

Pour en savoir plus sur ces lois, [cliquez ici](#).

#### **5. Loi sur l'aide aux personnes et aux familles (RLRQ, c. A-13.1.1)**

Cette loi vise à mettre en place des moyens pour rendre plus accessibles aux personnes handicapées les mesures, programmes et services d'aide à l'emploi. L'objectif est de promouvoir leur intégration et leur maintien en emploi, que ce soit dans un milieu de travail standard ou dans une entreprise adaptée. Pour en savoir plus sur ces lois, [cliquez ici](#).

#### **6. Loi sur les allocations d'aide aux familles (RLRQ, c.A-17)**

Une famille bénéficie d'une allocation mensuelle dont le montant est déterminé par règlement, pour chaque enfant considéré comme handicapé selon les critères établis. Cette allocation est versée en complément de l'allocation familiale habituelle.

Pour en savoir plus sur la loi, [cliquez ici](#).

#### **7. Charte des droits et libertés de la personne (RLRQ, c. C-12)**

La Charte des droits et libertés de la personne assure que les personnes en situation de handicap bénéficient des mêmes droits et libertés que tous les citoyens. Elle garantit leur accès équitable aux services disponibles à l'ensemble de la population. De plus, elle protège toute personne âgée ou handicapée contre toute forme d'exploitation. Pour en savoir plus sur cette loi, [cliquez ici](#).



## **8. Code de la sécurité routière (RLRQ, c. C-24.2)**

Cette loi permet à la personne responsable de l'entretien d'un chemin public de désigner des zones de stationnement spécifiquement réservées aux personnes handicapées à l'aide d'une signalisation appropriée. En plus, une personne handicapée ou un établissement public peut obtenir l'autorisation d'utiliser ces espaces en obtenant une vignette d'identification et un certificat, délivrés à cet effet. Pour en savoir plus sur cette loi, [cliquez ici](#).

## **9. Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités**

Le bureau de vote par anticipation doit être adapté pour permettre l'accès aux personnes handicapées. Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).

## **10. Faciliter l'exercice du droit de vote lors des scrutins provinciaux**

### **Mobilité réduite**

Les jours de vote par anticipation, tous les bureaux de vote sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Le jour des élections, la majorité des bureaux le sont également. Si votre bureau n'est pas accessible le jour du vote, il est possible de demander l'autorisation de voter dans un autre bureau de vote de votre circonscription.

### **Limitation auditive ou visuelle**

Les personnes ayant une limitation auditive ou visuelle peuvent utiliser des services d'interprétation visuelle et tactile pour s'inscrire ou modifier leur inscription sur la liste électorale, ainsi que pour voter. Les coûts de ces services sont pris en charge, mais leur disponibilité dépend des politiques et des ressources des organismes locaux. Il est conseillé de vérifier à l'avance auprès d'un organisme de votre région.

### **Incapable de se déplacer**

Si vous êtes dans l'incapacité de vous déplacer pour des raisons de santé, vous pouvez vous inscrire ou modifier votre inscription sur la liste électorale et voter par anticipation à domicile. Un proche aidant peut également s'inscrire, modifier son inscription et voter à domicile en même temps que vous, à condition d'en faire la demande. Ce droit est limité à un seul proche aidant.

## **Difficulté à lire**

Nous avons créé des outils pour faciliter l'exercice du droit de vote des personnes ayant des difficultés de lecture, en réponse aux besoins des organismes d'alphabétisation.

## **Déficience intellectuelle**

Un guide clair et illustré fournit des instructions sur la manière de voter. [Cliquez ici](#). Pour en savoir plus sur le vote, veuillez consulter [le site](#) d'élections Québec.

## **11. La Loi sur les impôts**

Cette loi est particulièrement en ce qui concerne la fiducie admissible pour personnes handicapées, établit des règles fiscales spécifiques pour les fiducies créées au bénéfice de personnes handicapées. Ces fiducies admissibles permettent de gérer et de protéger les fonds destinés au soutien financier des personnes handicapées, tout en bénéficiant d'avantages fiscaux spécifiques tels que des exemptions ou des réductions d'impôt. Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).

## **12. Loi sur l'instruction publique (RLRQ, c. I-13.3)**

La Loi sur l'instruction publique assure le droit à l'éducation pour tous les enfants, incluant ceux ayant des besoins particuliers ou des handicaps. Elle impose aux écoles et aux commissions scolaires de mettre en place des mesures d'accompagnement pour favoriser la réussite scolaire des élèves handicapés. Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).

## **13. Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1)**

Cette loi garantit l'accès au document en mettant en place des accommodements raisonnables lorsque la personne concernée est handicapée. Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).

## **14. Loi assurant la lutte contre l'intimidation et la violence**

L'article 75.1 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) du Québec traite des mesures pour lutter contre l'intimidation et la violence dans les établissements scolaires. Il oblige les écoles à mettre en place un plan d'action contre l'intimidation et la violence, à informer les parents des victimes et des auteurs, et à prendre des mesures appropriées pour prévenir et traiter ces incidents. L'objectif est de garantir un environnement sécuritaire et respectueux pour tous les élèves. Pour plus de détails, veuillez consulter [l'article complet](#).

## **15.Loi sur la protection de la jeunesse**

La Loi sur la protection de la jeunesse a pour mission de protéger les jeunes de moins de 18 ans dont la sécurité ou le développement est menacé. Ces menaces peuvent provenir de l'entourage (violence physique ou psychologique, abus sexuels, négligence grave, abandon) ou du jeune lui-même (fugues, agressivité, consommation de drogues, tentatives de suicide). L'intervention vise à soutenir les parents, la famille et l'entourage pour surmonter ces situations et éviter leur récurrence. La Loi sur la protection de la jeunesse oblige tous les professionnels, ainsi que les proches, à signaler sans délai toute situation préoccupante à la direction de la protection de la Jeunesse ([article 39](#)).

Ces lois et règlements constituent un cadre juridique robuste pour protéger les droits des personnes handicapées et favoriser leur inclusion et participation dans la société québécoise. Pour des informations détaillées ou pour des conseils juridiques spécifiques, il est recommandé de consulter un professionnel du droit ou les ressources disponibles sur les sites gouvernementaux du Québec.

### **Organisations et Associations de défense des droits**

#### **Groupement des organismes des personnes handicapées (GOPHS)**

**Adresse :** 138 Rue Price O local 107, Chicoutimi, QC G7J 1G8

**Téléphone :** [\(418\) 545-6228](tel:(418)545-6228)

**Courriel :** direction@gophs.ca

**Site internet :** [www.gophs.org](http://www.gophs.org)

#### **Association pour le développement de la personne handicapée intellectuelle du Saguenay (ADHIS)**

**Clientèle :** personnes atteintes de déficience intellectuelle et multi handicap

**Adresse :** 21-927, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi (Québec) G7H 2A3

**Téléphone :** [\(418\) 543-0093](tel:(418)543-0093)

**Courriel :** [info@adhis.ca](mailto:info@adhis.ca)

**Site internet :** [www.adhis.ca](http://www.adhis.ca)

#### **Association pour la promotion des droits des personnes handicapées de Jonquière (APDPH)**

**Adresse :** 2435 Rue Saint-Jean-Baptiste, Jonquière, QC G8A 1X3

**Téléphone :** [\(418\) 548-5832](tel:(418)548-5832)

**Courriel :** [bureau.apdph@gmail.ca](mailto:bureau.apdph@gmail.ca)

**Site internet :** [apdph.com](http://apdph.com)

## **Plaintes et recours**

Si vous avez des réserves concernant le service fourni par un organisme ou un établissement du réseau de la santé, vous avez le droit de faire appel. Par exemple, si vous contestez une décision relative à la subvention pour le gardiennage et le répit, vous êtes en mesure de formuler une réclamation à cet égard.

Avant d'engager officiellement une plainte, il est souvent conseillé d'essayer de résoudre la situation en discutant avec les personnes impliquées. Si malgré ces efforts la décision reste insatisfaisante, vous avez la possibilité de déposer une plainte officielle.

Pour obtenir de l'aide dans cette démarche, vous pouvez vous adresser au centre d'assistance ou d'accompagnement aux plaintes du Saguenay-Lac-Saint-Jean :

### **CAAP Chicoutimi**

**Adresse :** 927 Rue Jacques-Cartier E #15, Chicoutimi, QC G7H 2A3

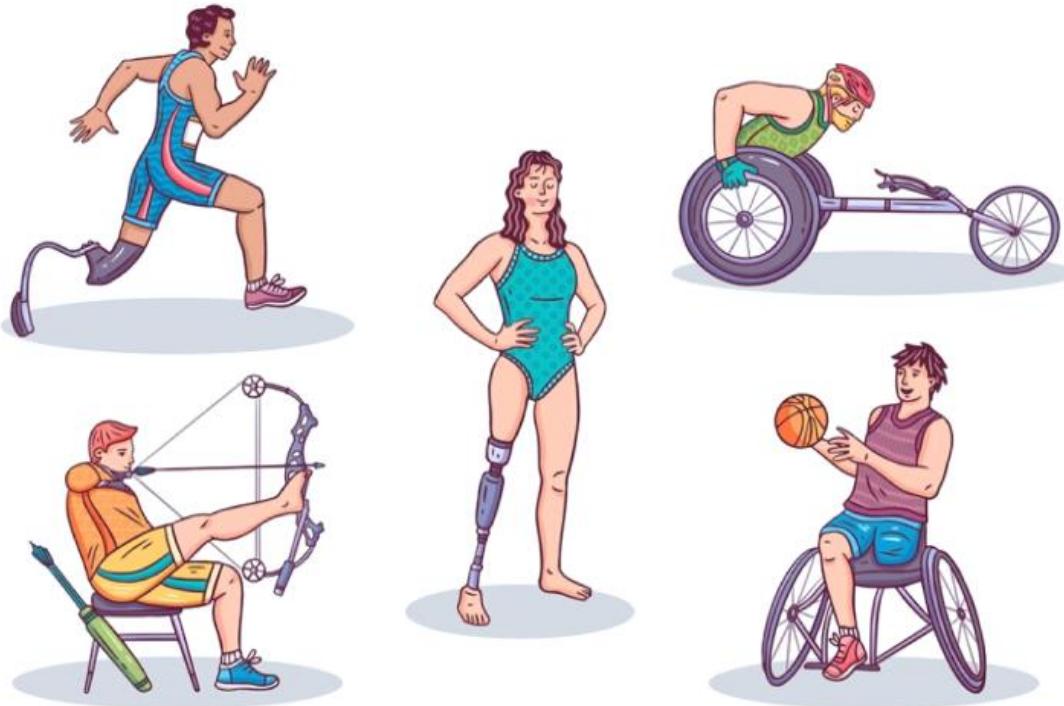
**Téléphone :** [\(418\) 662-6774](tel:(418)662-6774) // [1 877 767-2227](tel:18777672227)

### **CAAP Alma**

**Adresse :** 1015 Rue Boivin O, Alma, Québec G8B 1Y9

**Téléphone :** [418 662-6774](tel:(418)662-6774) // [1 877 767-2227](tel:18777672227)

# Activités de loisirs et participation communautaire



138 Rue Price O, Chicoutimi, QC G7J 1G8

## **Association régionale de loisirs pour les personnes handicapées (ARLPH)**

L'ARLPH valorise le droit aux loisirs pour toutes les personnes handicapées, indépendamment de leur origine, leur âge, leur sexe ou de leur type de déficience. Chaque personne handicapée doit avoir accès à des loisirs de qualité et en toute sécurité, que ce soit dans les domaines du tourisme de plein air, du sport, des loisirs scientifiques, socio-éducatifs ou socioculturels.

### **Services et activités offerts :**

- ☺ Formation et animation.
- ☺ Accès à un centre de documentation.
- ☺ Soutien à l'organisation et à la planification d'événements.
- ☺ Assistance technique et matérielle.
- ☺ Organisation d'activités diverses.
- ☺ Représentation et concertation au niveau régional et provincial.
- ☺ Gestion du programme d'assistance au loisir des personnes handicapées : Accompagnement en loisir, Initiatives locales et régionales, Carte d'accompagnement pour le tourisme et les loisirs.
- ☺ Activités : Journée hivernale, tournois de quilles régionales, camp de relâche, Destination Loisirs, voyages en Belgique, etc.

## **Association pour le développement de la personne handicapée intellectuelle du Saguenay (ADHIS)**

L'ADHIS offre une gamme de loisirs variés, incluant les camps de jour, les camps de fin de semaine, les quilles, les activités chorales et la discothèque « Amirathèque »

## **Association pour la promotion des droits des personnes handicapées (APDPH)**

Son volet loisirs est riche : cuisine collective, troupe de théâtre, ateliers d'arts plastiques, troupe de danse, troupe de chant, discothèque et Quilles. Elle organise aussi des spectacles afin de valoriser les talents de ses membres

## **Autisme Saguenay–Lac-Saint-Jean**

Cet organisme accompagne les personnes autistes, il offre des loisirs adaptés (activités de fin de semaine, camps d'été)

## **Association Renaissance TCC et AVC Saguenay–Lac-Saint-Jean**

Cette association accompagne les personnes ayant subi un traumatisme craniocérébral ou un AVC. Elle offre des camps caphénix, ce café ludique est le lieu idéal pour venir se divertir

## IntégrAction La Baie

C'est un organisme communautaire qui propose une variété de services adaptés aux personnes handicapées afin de favoriser leur inclusion sociale et leur bien-être. L'organisme offre :

- 😊 **Répit-loisirs** proposant des activités ludiques pour les participants, tout en offrant un moment de répit aux familles.
- 😊 **Camp de jour adapté** durant 7 semaines l'été avec une programmation variée et stimulante pour créer des souvenirs mémorables dans un cadre sécuritaire et inclusif.

## Carrefour de soutien aux personnes handicapées du Saguenay

Le Carrefour de soutien offre :

- 😊 Des activités collectives et rencontres, telles que ateliers, groupes de discussion, sorties récréatives cuisine collective et événements socioculturels, adaptés aux besoins physiques des participants
- 😊 Un jardin communautaire, accessible aux membres, favorisant la socialisation, l'activité physique douce et une alimentation saine ;

## La Maisonnée d'Évelyne

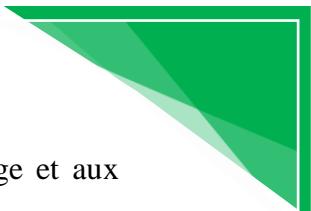
Elle offre également des activités de loisir adaptées à ses usagers, favorisant l'épanouissement et la participation sociale des personnes vivant avec une déficience.

### • Programmes sportifs et récréatifs

#### Programme d'accompagnement pour loisir

La Ville de Saguenay met en œuvre des initiatives visant à garantir que les personnes en situation de handicap puissent pleinement profiter de ses services, y compris dans le domaine des loisirs. C'est pourquoi le programme d'accompagnement individuel en loisir a été établi. Ce programme offre la possibilité à toute personne handicapée dont la participation à une activité de loisir est compromise par un manque d'accompagnement, de bénéficier de l'aide d'un accompagnateur. Ce dernier a pour mission de soutenir, aider et guider la personne pendant son activité, en respectant ses capacités, bien qu'il ne s'agisse pas d'un accompagnement spécialisé.

Ce programme a été conçu spécifiquement pour surmonter l'un des défis rencontrés par les personnes handicapées lorsqu'elles souhaitent participer à des activités de loisir proposées par la Ville de Saguenay. Toutes les personnes vivant avec un handicap sont encouragées à profiter de ce programme afin de pouvoir participer aux diverses



activités offertes par la Ville, adaptées aux besoins de chaque groupe d'âge et aux spécificités de chaque activité. Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).

## Programme de chasse pour personnes handicapées

Les autorisations de chasse pour les personnes handicapées visent à faciliter l'accès à la chasse sportive pour ceux qui ont une déficience physique importante et persistante. Deux types d'autorisations sont proposées :

1. Utilisation d'une arbalète pendant la période réservée à la chasse à l'arc, sauf dans certaines zones.
2. Chasser à partir d'un véhicule immobilisé avec une arme à feu, un arc ou une arbalète chargée.

Ces autorisations sont réservées à la personne handicapée. Les accompagnateurs doivent suivre les règles habituelles de la chasse. Les personnes de 12 ans et plus ayant une déficience physique significative et persistante sont admissibles. Pour en savoir plus sur le programme, [cliquez ici](#).

Pour obtenir des informations à jour et fiables, il est recommandé de contacter directement les organismes communautaires de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean spécialisés dans le soutien aux personnes handicapées. Ces organismes pourront fournir des précisions sur les programmes offerts, les critères d'admission, les horaires, les modalités de participation, ou orienter vers le CLSC pour une référence au besoin.

# Services de répit



138 Rue Price O, Chicoutimi, QC G7J 1G8

## Organismes de répit nuit

### Déficience physique

- La Passion du Colibri à [Saint-Charles-de-Bourget](#) offre des services de répit hors domicile, disponibles avec ou sans nuitée. Ces services sont conçus pour fournir un soutien temporaire aux familles tout en offrant un encadrement sécuritaire et adapté aux besoins des personnes en situation de handicap. Pour plus d'informations, vous pouvez les contacter au 418 672-6232.

### Déficience physique, intellectuelle et trouble de spectre de l'autisme

- L'Association pour le développement de la personne handicapée intellectuelle du Saguenay ([ADHIS](#)) propose plusieurs services pour les personnes handicapées intellectuelles et leurs familles. L'association offre un service de répit hors domicile accessible les fins de semaines, un camp d'été adapté, ainsi que des activités de loisir pour mieux soutenir les familles et les aidants. Ces initiatives visent à offrir un soutien continu tout en favorisant l'autonomie et l'intégration sociale des participants. Pour plus de détails, vous pouvez les joindre au 418 543-0093.
- [La Maisonnée d'Évelyne](#) offre des services de répit pour les familles ayant des proches en situation de handicap. Parmi ces services, on retrouve du répit hors domicile avec nuitée les fins de semaine ainsi que du répit en journée durant la semaine. Ces services visent à offrir une pause aux familles tout en assurant un encadrement sécuritaire et bienveillant pour les bénéficiaires. Pour obtenir plus d'informations, il est possible de les contacter au 418 543-5822.
- Autisme [SLSJ](#) propose divers services pour les personnes autistes et leurs familles dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Ces services incluent du répit hors domicile avec nuitée les fins de semaine, du répit en journée durant la semaine, un camp d'été adapté, ainsi que des formations et des séances d'information pour les familles et intervenants. Ces programmes visent à offrir un soutien personnalisé et à améliorer la qualité de vie des personnes autistes et de leurs proches. Pour plus d'informations, contactez Autisme SLSJ au 418 543-7088 ou au 1 888 543-7088.
- Les Maisons Gilles-Carle (Fondation pour enfants Marc Denis), [située à Saguenay](#), propose plusieurs services pour soutenir les familles et les enfants en situation de handicap. Elle offre du répit hors domicile avec nuitée disponible 7 jours sur 7, ainsi que du répit en journée durant la semaine. En plus de ces services, la fondation fournit également un soutien psychosocial et organise des groupes de soutien pour aider les familles à faire face aux défis quotidiens. Pour plus d'informations, vous pouvez les contacter au 418 973-2010.

- La Maison de répit [Les amis d'Hugo](#) offre une gamme de services pour les personnes handicapées et leurs familles. Parmi ces services, on retrouve du répit hors domicile avec nuitée les fins de semaine, ainsi que du répit en journée durant la semaine. L'organisme propose également un camp d'été, du soutien psychosocial, et organise des groupes de soutien pour aider les familles à surmonter les défis quotidiens. Pour plus d'informations, vous pouvez les joindre au 418 613-1050.
- Le Groupe Espoir [Dolbeau-Mistassini](#) offre un service de répit hors domicile avec nuitée, disponible durant les fins de semaine, les congés scolaires, et l'été. Ce programme est conçu pour offrir aux familles un soutien temporaire en permettant aux proches aidants de bénéficier d'une pause tout en assurant un encadrement adéquat et sécurisé pour les personnes en situation de handicap. Pour obtenir plus d'informations, vous pouvez contacter le Groupe Espoir au 418 276-8337.
- Le Centre de services Mieux Vivre [Saint-Ambroise](#) propose un service de répit-gardiennage pour les enfants, disponible de jour ou de nuit, adapté aux familles ayant besoin d'un soutien temporaire. Ce service permet aux parents et proches aidants de bénéficier d'un moment de répit tout en assurant un encadrement sécuritaire pour les enfants. Pour en savoir davantage sur ce service, vous pouvez contacter le Centre du Mieux-Vivre au 418 672-4143.

## Répit jour

### Déficience physique

- [L'Association canadienne de la sclérose en plaques](#) offre des services de formation et d'information dans les régions du Saguenay et du Lac-Saint-Jean. Ces services visent à fournir des ressources éducatives et des conseils aux personnes vivant avec la sclérose en plaques ainsi qu'à leurs familles. Pour obtenir plus d'informations, vous pouvez les contacter au 418 543-8325.
- L'Association de soutien et d'information face à la douleur ([ASID](#)) offre des services de soutien psychosocial pour les personnes confrontées à des douleurs chroniques ainsi que pour leurs familles. Ces services sont conçus pour aider les individus à gérer l'impact émotionnel et psychologique de la douleur, tout en fournissant des ressources et des conseils adaptés. Pour plus d'informations, vous pouvez les contacter au 418 549-0707 ou au 1 833 809-0707.
- L'Association Renaissance [TCC et AVC](#) propose une gamme complète de services pour les personnes ayant subi un traumatisme crânien ou un AVC. Les services incluent du répit hors domicile en journée, disponible tant en semaine que les fins de semaine, ainsi que du répit à domicile en journée pendant la semaine. L'association offre également des formations et des informations, du soutien psychosocial, et organise des groupes de soutien. De plus, un répit accessoire est

disponible pour compléter les services principaux. Pour plus d'informations, vous pouvez les contacter à Saguenay au 418 548-9366 ou à Alma au 418 376-3569.

## Déficience physique, intellectuelle et trouble de spectre de l'autisme

- L'Association pour la promotion des droits des personnes handicapées ([APDPH](#)) à Jonquière propose divers services pour les personnes handicapées et leurs proches. Parmi ces services, on retrouve du répit hors domicile en journée durant la semaine, un camp d'été adapté et un groupe de soutien. Ces programmes visent à offrir aux familles un répit tout en favorisant l'inclusion et le développement des participants. Pour plus d'informations, il est possible de les contacter au 418 548-5832.
- [IntégrAction La Baie](#) propose des services de répit pour les personnes handicapées et leurs familles. L'organisme offre du répit hors domicile en journée, accessible 7 jours sur 7, ainsi que des camps d'été adaptés. Ces services permettent de soutenir les familles tout en offrant des activités enrichissantes et sécuritaires aux participants. Pour plus d'informations, vous pouvez les joindre au 418 477-8777.
- Les Maisons Gilles-Carle [d'Alma](#) (Maurice-Tanguay) offrent des services de répit et de dépannage, destiné aux proches aidants. Ces services permettent aux familles de bénéficier d'un soutien temporaire en offrant un encadrement sécuritaire et adapté aux personnes dont elles s'occupent. Ce programme vise à alléger la charge des aidants tout en garantissant le bien-être des bénéficiaires. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter l'organisme au 418 662-4951.
- Le Centre Plein-vie [Normandin](#) offre des services de répit hors domicile en journée pendant la semaine, ainsi que du soutien psychosocial pour les personnes en situation de handicap et leurs familles. Ces services visent à fournir un encadrement approprié pendant la journée tout en offrant un soutien émotionnel et psychologique aux familles. Pour plus d'informations, vous pouvez les joindre au 418 274-3061.
- Le Centre du [mieux-vivre](#) à Saint-Ambroise propose plusieurs services pour les personnes en situation de handicap et leurs familles. Ils offrent du répit hors domicile en journée durant la semaine, ainsi que du répit à domicile en journée et en soirée. En complément, le centre fournit également un soutien psychosocial pour aider les familles à faire face aux défis émotionnels et pratiques liés au handicap. Pour obtenir davantage d'informations, vous pouvez les contacter au 418 672-4143.
- [Le Groupe d'action communautaire Falardeau](#) propose des services pour soutenir les personnes en situation de handicap et leurs familles. Ils offrent du répit hors domicile en journée pendant la semaine, permettant aux familles de bénéficier d'une pause tout en assurant un encadrement approprié pour les bénéficiaires. En outre, l'organisme fournit du soutien psychosocial pour aider les familles à faire face aux défis émotionnels et pratiques liés au handicap. Pour plus d'informations, vous pouvez les contacter au 418 673-7852.

- [\*\*L'APPUI\*\*](#) offre un soutien aux proches aidants à travers divers services. Ceux-ci incluent une écoute téléphonique pour offrir du soutien et une oreille attentive, des formations et des informations adaptées pour les aider dans leur rôle, ainsi qu'un service de référencement vers les ressources appropriées. L'APPUI est une ressource essentielle pour les proches aidants cherchant de l'aide et des conseils. Ils sont joignables au 1 855 852-7784.

## Santé mentale

- [\*\*Le Maillon\*\*](#) offre divers services pour les personnes en difficulté ou en situation de vulnérabilité. Parmi ces services, on retrouve du soutien psychosocial, des groupes de soutien pour partager et échanger des expériences, ainsi que des formations et des informations pour mieux comprendre et gérer les situations de vie difficiles. Pour plus d'informations, vous pouvez les contacter au 418 543-3463.
- [\*\*Le Centre d'intervention familiale Le Transit\*\*](#) offre des services variés pour soutenir les familles en difficulté. Ces services comprennent du soutien psychosocial pour aider à traverser les périodes difficiles, des groupes de soutien pour échanger avec d'autres personnes vivant des situations similaires, ainsi que des formations et des informations pour mieux comprendre les dynamiques familiales et les solutions possibles. Pour plus d'informations, vous pouvez les joindre au 418 695-2780.
- [\*\*L'Association des parents d'ados du Fjord propose\*\*](#) des services pour accompagner les familles ayant des adolescents. Elle offre du soutien psychosocial pour aider les parents à faire face aux défis liés à l'adolescence, organise des groupes de soutien pour échanger et partager des expériences, et propose des formations ainsi que des informations pour mieux comprendre et gérer les situations familiales complexes. Pour plus d'informations, vous pouvez les contacter au 418 544-4135.
- [\*\*Le Renfort\*\*](#) offre divers services pour soutenir les personnes en difficulté et leurs familles. L'organisme propose du soutien psychosocial pour accompagner les bénéficiaires dans leurs défis quotidiens, organise des groupes de soutien pour favoriser les échanges entre personnes vivant des situations similaires, et dispense des formations ainsi que des informations pour mieux outiller les individus. Pour plus d'informations, vous pouvez les contacter au 418 668-8706.
- [\*\*Le Centre de santé mentale L'Arrimage\*\*](#) offre des services de soutien psychosocial pour accompagner les personnes en détresse ou vivant avec des problématiques de santé mentale. En plus de ce soutien, ils organisent des groupes de soutien pour favoriser le partage d'expériences et proposent des formations et informations pour mieux comprendre les enjeux liés à la santé mentale. Pour plus de détails, vous pouvez les contacter au 418 276-7925.

- [Le Centre Nelligan](#) propose divers services pour accompagner les personnes en difficulté. Ils offrent du soutien psychosocial pour répondre aux besoins émotionnels et psychologiques, des groupes de soutien pour permettre l'échange entre individus confrontés à des situations similaires, ainsi que des formations et des informations pour mieux outiller les bénéficiaires. Pour plus d'informations, vous pouvez les joindre au 418 275-0033.
- [Anorexie-Boulimie Saguenay](#) offre du soutien psychosocial pour les personnes aux prises avec des troubles alimentaires, ainsi que pour leurs proches. En plus de ce soutien, l'organisme propose des formations et des informations pour mieux comprendre ces troubles et les moyens de les surmonter. Pour obtenir de l'aide ou des renseignements, vous pouvez les contacter au 418 545-2222.
- [Le Centre de prévention du suicide 02](#) offre un soutien psychosocial aux personnes en détresse et à leurs proches pour prévenir le suicide. Le centre est disponible pour offrir une écoute attentive, des conseils et des ressources pour aider à surmonter les moments difficiles. Pour une aide immédiate, vous pouvez les joindre au 418 549-9110 ou au 1 866 277-3553.
- L'Association [Panda SLSJ](#) offre des services adaptés aux personnes ayant un trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH). Ils fournissent du soutien psychosocial pour aider à gérer les défis associés au TDAH, organisent des groupes de soutien pour favoriser les échanges et la solidarité entre personnes concernées, et proposent des formations ainsi que des informations pour mieux comprendre et gérer le TDAH. Pour plus de détails, vous pouvez les contacter au 418 549-3140 ou au 1 888 375-5076.
- [Le GRTP](#) - Groupe ressource des troubles anxieux offre divers services pour soutenir les personnes confrontées à des troubles anxieux et leurs familles. Ils proposent du soutien psychosocial pour aider à gérer l'anxiété, organisent des groupes de soutien pour partager des expériences et trouver du réconfort, et fournissent des formations et des informations pour mieux comprendre les troubles anxieux. De plus, ils offrent un soutien spécifique aux parents d'enfants en suivi pour les aider à naviguer dans les défis liés à ces troubles. Pour plus d'informations, vous pouvez les contacter au 418 548-2936.
- [L'Association Québécoise pour la réadaptation psychosociale \(AQRP\)](#) propose, à travers son programme PAIRS AIDANTS FAMILLE, un service d'écoute téléphonique pour offrir du soutien aux familles et aux proches aidants. Ce service permet de discuter de manière confidentielle des défis rencontrés et de recevoir des conseils et du réconfort. Pour bénéficier de cette écoute téléphonique, vous pouvez contacter le programme au 1 800 349-9915.

Ces services visent à soulager les familles tout en offrant un encadrement sécuritaire aux personnes handicapées.

## • Services de counseling et de soutien

Dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, plusieurs organismes offrent des services de counseling et de soutien pour les personnes handicapées et leurs familles. Voici quelques ressources clés :

1. **L'Association pour la promotion des droits des personnes handicapées de Jonquière – APDPH**
  - Services de soutien psychosocial, accompagnement et aide aux familles.
  - **Tél : [418 548-5832](#)**
2. **Centre Intégré Universitaire de Santé et de Services Sociaux (CIUSSS) du Saguenay-Lac-Saint-Jean**
  - Services de counseling, réadaptation et suivi pour les personnes ayant des déficiences physiques, intellectuelles ou un trouble du spectre de l'autisme.
  - **Tél : [\(418\) 545-4980](#)**
3. **Société de l'Autisme Saguenay-Lac-Saint-Jean**
  - Offre du soutien aux familles ayant des enfants autistes et du counseling spécifique à l'autisme.
  - **Tél : [418 543-7088](#)**

## Tables de Concertation

Les tables de concertation sont des lieux de dialogue et de collaboration réunissant divers acteurs de la communauté, tels que des organismes communautaires, des services de santé, des représentants locaux et d'autres intervenants. Leur mission est de faciliter l'échange d'idées et de ressources afin de mieux répondre à vos besoins. De plus, ces rencontres permettent d'élaborer des initiatives, de partager des pratiques exemplaires et de renforcer la coordination des services. Ces tables jouent un rôle essentiel dans la sensibilisation aux réalités locales, en soulignant que la participation des parties prenantes est cruciale pour améliorer la qualité de vie en rendant les ressources plus accessibles et en soutenant les projets communautaires. Si vous souhaitez y contribuer, vous pouvez contacter votre organisme communautaire local pour vous impliquer.

## Les services de soutien à domicile

Les services de soutien à domicile au Québec aident les personnes vivant à domicile avec certaines activités. Offerts par les CLSC, ils évaluent les besoins des usagers et coordonnent les services requis. Selon les cas, les services peuvent être fournis par le CLSC, des entreprises sociales, privées, ou des organismes communautaires. Le programme inclut aussi l'option d'engager directement un travailleur via un chèque emploi-service. Pour accéder à ces services, contactez votre CLSC.

## L'allocation directe chèque emploi-service

L'allocation directe/chèque emploi-service est une option pour les usagers qui ont besoin de soutien à domicile, leur permettant de choisir et d'employer leur propre travailleur. Cette approche offre plus de flexibilité et vise à prévenir l'épuisement des proches. Le chèque

emploi-service simplifie la gestion administrative en externalisant le paiement des employés via une institution financière, tout en luttant contre le travail au noir. Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).

### **Centre de traitement chèque emploi-service**

Le Centre de traitement du chèque emploi-service (CTCES) gère la paie des employés engagés via l'allocation directe, incluant le paiement des salaires et les cotisations sociales. Le CLSC inscrit l'usager au CTCES lorsqu'il utilise cette modalité, attribuant les heures et les fonds nécessaires pour payer les services sans que l'argent ne transite par l'usager. Le CTCES simplifie ainsi le processus en gérant les aspects financiers au nom de l'usager.

# Services annexes

## Répertoire des Organismes, Fondations et Établissements

Organisme	Mission	Coordonnées
ABCS	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibiliser les différentes autorités à développer l'accessibilité des lieux publics.</li> <li>Sensibiliser la population dans le but de favoriser l'intégration de la personne handicapée.</li> <li>Organiser des activités de loisirs, culturelles et touristiques afin de donner du répit aux parents et briser l'isolement des personnes handicapées.</li> </ul>	<p><b>Clientèle :</b> toute déficience, incluant les problèmes rénaux</p> <p><b>Adresse :</b> 187, rue Simard Saint-Ambroise (Québec) G7P 2R8</p> <p><b>Téléphone :</b> <a href="tel:4186722511">418 672-2511</a></p> <p><b>Courriel :</b> <a href="mailto:abcs4@videotron.ca">abcs4@videotron.ca</a></p>
ADHIS	<ul style="list-style-type: none"> <li>Défense des droits, soutien à la famille, intégration scolaire, travail et transport, répit-dépannage, hébergement, justice, sensibilisation et intégration sociale.</li> </ul>	<p><b>Adresse :</b> 21-927, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi (Québec) G7H 2A3</p> <p><b>Téléphone :</b> 418 543-0093</p> <p><b>Courriel :</b> <a href="mailto:info@adhis.ca">info@adhis.ca</a></p> <p><b>Site web :</b> <a href="http://www.adhis.ca">www.adhis.ca</a></p>
APDPH	<ul style="list-style-type: none"> <li>Offre des services de répit, de loisir, de promotion et de défense des droits des personnes handicapées intellectuelles et/ou physiques et à leur famille</li> </ul>	<p><b>Adresse :</b> 2435 Rue Saint-Jean-Baptiste, Jonquière, QC G8A 1X3</p> <p><b>Téléphone :</b> <a href="tel:4185485832">418 548-5832</a></p> <p><b>Courriel :</b> <a href="mailto:bureau.apdph@gmail.ca">bureau.apdph@gmail.ca</a></p> <p><b>Site internet :</b> <a href="https://uvigatestudio.ca/apdph/apdph_site/index/accueil">https://uvigatestudio.ca/apdph/apdph_site/index/accueil</a></p>

<b>Organisme</b>	<b>Mission</b>	<b>Coordinnées</b>
<i>AQEPA</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser et promouvoir l'inclusion sociale des jeunes vivant avec une surdité par le développement de leur plein potentiel</li> </ul>	<p>Pour enfants avec problèmes auditifs</p> <p><b>Saguenay :</b>  <b>Adresse :</b> 138, rue Price Ouest, bureau 051, suite 107  Saguenay (Québec) G7J 1G8  <b>Téléphone :</b> <a href="tel:4187183344">418 718-3344</a>  <b>Courriel :</b> <a href="mailto:aqepa.saguenay@aqepa.org">aqepa.saguenay@aqepa.org</a>  <b>Site internet :</b> <a href="http://www.aqepa.org">www.aqepa.org</a></p> <p><b>Lac Saint Jean</b>  <b>Adresse :</b> 1057 Métabetchouan-lac-à-la-Croix, BP Lac-à-la-croix, Qc G8G 2K6  <b>Téléphone :</b> <a href="tel:4183196240">418-319-6240</a>  <b>Courriel :</b> <a href="mailto:aqepa.lac-st-jean@aqepa.org">aqepa.lac-st-jean@aqepa.org</a>  <b>Site internet :</b> <a href="http://www.aqepa.org">www.aqepa.org</a></p>
<i>ARLPH</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Regroupe, représente, concerte et outille les acteurs clés du milieu œuvrant à l'accessibilité aux loisirs pour les personnes handicapées en se positionnant comme leader et facilitateur.</li> </ul>	<p><b>Adresse :</b> 19-927, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi  <b>Téléphone :</b> <a href="tel:(418)5454132">(418) 545-4132</a>  <b>Courriel :</b> <a href="mailto:info@arlph02.com">info@arlph02.com</a>  <b>Site web :</b> <a href="https://arlph02.com/">https://arlph02.com/</a></p>
<i>Association de fibromyalgie du Saguenay-Lac-Saint-Jean</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offrir aux personnes atteintes des opportunités pour exprimer leur situation de douleur quotidienne tout en leur permettant d'alléger leur détresse ;</li> <li>• Les renseigner afin qu'ils soient en mesure de mieux prévenir les effets de la maladie et qu'ils bénéficient d'une meilleure qualité de vie Les encourager et soutenir leur participation à des activités créatives, sociales et de prise en charge de soi ;</li> </ul>	<p><b>Adresse :</b> 2208 Rue Roussel bureau 3, Chicoutimi-Nord, QC G7G 1W7  <b>Téléphone :</b> <a href="tel:(418)6023552">(418) 602-3552</a>  <b>Courriel :</b> <a href="mailto:fibrosaglac@hotmail.com">fibrosaglac@hotmail.com</a>  <b>Site internet :</b> <a href="http://www.fibromyalgiesaglac.org">www.fibromyalgiesaglac.org</a></p>

<b>Organisme</b>	<b>Mission</b>	<b>Coordinnées</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibiliser l'entourage et la société en général à cette problématique ;</li> </ul>	
<i>Association québécoise des parents d'enfants handicapés visuels</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Regrouper les parents d'enfants (0 à 21 ans) ayant une déficience visuelle en favorisant les échanges et le partage des expériences;</li> <li>Offrir à ces parents des services complémentaires à ceux offerts par le secteur public, en fonction des besoins exprimés;</li> <li>Favoriser la concertation de tous les groupes intéressés à la déficience visuelle;</li> <li>Promouvoir l'intégration sociale des enfants ayant une déficience visuelle.</li> </ul>	<p><b>Téléphone :</b> Sans frais 1 888 849-8729</p> <p><b>Courriel :</b> info@aqpehv.qc.ca</p>
<i>Association des personnes handicapées Desbiens</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir l'intégration et le développement des personnes handicapées.</li> </ul>	<p><b>Adresse :</b> 1398 rue de Quen Desbiens G0W 1N0</p> <p><b>Téléphone :</b> 418-346-1066</p> <p><b>Courriel :</b> asshanddesbiens@hotmail.com</p>
<i>Association de soutien et d'information face à la douleur ASID</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contribuer à prévenir et à soulager la douleur persistante au sein des populations du Lac-St-Jean et du Saguenay</li> </ul>	<p><b>Adresse :</b> 2298, rue Roussel, Chicoutimi QC G7G 1W7</p> <p><b>Téléphone :</b> 418-549-0707</p> <p><b>Courriel :</b> asid_saguenay@hotmail.com</p> <p><b>Site internet :</b> <a href="http://www.asid.qc.ca">www.asid.qc.ca</a></p>
<i>Association régionale des personnes épileptiques région 02 (ARPE 02)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aider, informer et soutenir les personnes épileptiques au Saguenay Lac-Saint-Jean.</li> </ul>	<p><b>Adresse :</b> 110 Rue Racine E suite 218, C, Chicoutimi, QC G7H 5C2</p> <p><b>Téléphone :</b> 418 549-9888</p> <p><b>Courriel :</b> arpe@bellnet.ca</p> <p><b>Site internet :</b> <a href="http://www.arpe02.com">www.arpe02.com</a></p>
<i>Association des personnes handicapées</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Venir en aide aux personnes aveugles (cécité totale) ainsi qu'aux</li> </ul>	<p><b>Adresse :</b> 125, Avenue Begin, Alma, QC G8B 7V5</p> <p><b>Téléphone :</b> 418 662-2714</p> <p><b>Courriel :</b> info@aphv02.com</p>

<b>Organisme</b>	<b>Mission</b>	<b>Coordinnées</b>
<b>visuelles (APHV 02)</b>	<p>personnes handicapées visuelles légalement (vision partielle).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Venir en aide aux personnes handicapées visuelles, de les regrouper en vue de leur mieux-être matériel et moral, de promouvoir et de défendre leurs droits et intérêts, de favoriser leur intégration afin de développer leur autonomie et d'améliorer leurs conditions de vie.</li> </ul>	<p><b>Site internet :</b> <a href="http://www.aphv02.com">www.aphv02.com</a></p>
<b>Association des personnes stomisées du SLSJ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aider et supporter les personnes qui sont devenues stomisées.</li> </ul>	<p><b>Adresse :</b> 305, rue Saint-Vallier, CP 23 Saguenay (Québec) G7H 5H6  <b>Téléphone :</b> <a href="tel:4185492501">418 549-2501</a>  <b>Courriel :</b> <a href="mailto:alainlebrun553@gmail.com">alainlebrun553@gmail.com</a>  <b>Site internet :</b> <a href="http://www.aqps.org">www.aqps.org</a></p>
<b>Association jeannoise pour l'intégration sociale inc. - maison répit les amis d'hugo</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Regrouper les parents et tuteurs d'enfants vivant avec un handicap physique ou intellectuel, un trouble du spectre de l'autisme, ou une personne âgée en perte d'autonomie, ainsi que toute autre personne intéressée par cette cause, pour favoriser une entraide morale, sociale et matérielle.</li> <li>• Développer des activités de soutien entre les membres et les informer des ressources disponibles.</li> <li>• œuvrer également pour promouvoir la qualité des services adaptés aux besoins des personnes handicapées, défendre leur intégration sociale et</li> </ul>	<p><b>Adresse :</b> 1005, rue Verchères St-Félicien, QC, G8K 2Z5  <b>Téléphone :</b> (418) 613-1050  <b>Courriel :</b> <a href="mailto:direction@repitmaisonhugo.com">direction@repitmaisonhugo.com</a>  <b>Site web :</b> <a href="https://repitmaisonhugo.com/">https://repitmaisonhugo.com/</a></p>

<b>Organisme</b>	<b>Mission</b>	<b>Coordonnées</b>
	<p>sensibiliser la population afin d'améliorer les attitudes envers les personnes handicapées.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Offrir un hébergement de répit pour les familles concernées.</li> </ul>	
<u><a href="#">Association pour Personnes Handicapées 'Le Goéland' inc.</a></u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer du potentiel et des habiletés de ses membres, l'amélioration de leur condition de vie et leur intégration à la vie sociale.</li> <li>• Proposer des cours d'alphabétisation, d'art et de créativité ainsi que diverses activités à notre Centre de jour.</li> <li>• Offrir aussi des services résidentiels, du soutien technique, de l'accompagnement et de la formation académique, les apprentissages et le développement des habiletés favorisant une plus grande participation à la vie de la société.</li> </ul>	<p><b>Adresse :</b> <a href="#">1255 rue des Mélèzes, Saint-Félicien, Québec, G8K 2J8</a></p> <p><b>Téléphone :</b> <a href="#">418-679-5453</a></p> <p><b>Courriel :</b> <a href="mailto:asso.hand.goeland@bellnet.ca">asso.hand.goeland@bellnet.ca</a></p> <p><b>Site internet :</b> <a href="https://www.legoeland-services.com/fr/">https://www.legoeland-services.com/fr/</a></p>
<u><a href="#">Association Renaissance des personnes traumatisées crâniennes (ARPTC)</a></u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser le maintien des acquis, l'amélioration des conditions de vie et la reconnaissance des droits et intérêts des personnes traumatisées craniocérébrales et de celles ayant survécu à un accident vasculaire cérébral.</li> </ul>	<p><b>Clientèle :</b> Personne traumatisées crâniennes, leur famille et leur proche et personnes atteintes de déficience physique avec difficulté cognitive et personnes aphasiques</p>

Organisme	Mission	Coordonn��es				
		Adresse	Jonqui��re	Alma	La Baie	Roberval
<i>Association Trouble d��veloppemental de langage TDL</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Offre des activit��s enrichissantes, du soutien, de l'accompagnement et du r��seautage pour les personnes vivant avec le TDL et leur entourage.</li> </ul>		<a href="#">2123 rue Desch��nes, Jonqui��re G7S 5E3</a>	<a href="#">431 rue Collard, suite 4, Alma G8B 1N1</a>	<a href="#">482 Rue Albert, La Baie G7B 3L4</a>	<a href="#">773 Bd Saint-Joseph suite 102, Roberval, G8H 2L4</a>
<i>Association qu��b��coise des troubles d'apprentissage</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer l'��galit�� des chances des personnes qui ont un trouble d'apprentissage, de leur permettre de d��velopper pleinement leur potentiel et de contribuer positivement  la soci��t��.</li> </ul>					
<i>Autisme Saguenay-Lac-Saint-Jean</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Regrouper et offrir des services aux personnes vivant avec le trouble du spectre de l'autisme (TSA),  leurs parents ainsi qu' toutes autres personnes et organisations int��ress��es  épouser la cause.</li> </ul>			<a href="#">Adr��sse : 1918 Chemin des Villas, Chicoutimi, QC G7H 5A7</a> <a href="#">T��l��phone : 418 543-7088</a> <a href="#">Courriel : sarsaglac@autisme02.com</a> <a href="#">Site internet : www.autisme02.com</a>		
<i>Chaine de travail adapt�� CTA</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Offre des emplois adapt��s aux personnes en situation de handicap</li> </ul>					

<b>Organisme</b>	<b>Mission</b>	<b>Coordinnées</b>																
		<p><b>Téléphone :</b> <a href="tel:4185124758">418 512-4758</a>   <a href="tel:18886684758">1 888 668-4758</a></p> <p><b>Courriel :</b> <a href="mailto:info@ctasaglac.com">info@ctasaglac.com</a></p> <p><b>Site internet :</b> <a href="http://www.ctaalma.com">www.ctaalma.com</a></p>																
<i>Carrefour de soutien aux personnes handicapées</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Venir en aide et améliorer les conditions de vie des personnes qui ont une déficience physique et/ou intellectuelle ainsi que de leurs proches, en facilitant leurs démarches et en faisant la promotion de leurs intérêts.</li> </ul>	<p><b>Adresse :</b> 17-927, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi</p> <p><b>Téléphone :</b> <a href="tel:4185459453">418 545-9453</a></p> <p><b>Courriel :</b> <a href="mailto:inter@pershand.com">inter@pershand.com</a></p> <p><b>Site internet :</b> <a href="https://www.facebook.com/profile.php?id=61559009889153">https://www.facebook.com/profile.php?id=61559009889153</a></p> <p><b>Carrefour de soutien des personnes handicapées</b></p>																
<i>Carrefour jeunesse emploi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueillir et accompagner les jeunes de 15 à 35 ans du Saguenay dans leurs démarches d'accomplissement personnel, scolaire et professionnel</li> </ul>	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th><th><b>Jonquière</b></th><th><b>Chicoutimi</b></th><th><b>La baie</b></th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>Adresse</b></td><td>2338, rue Saint-Dominique Jonquière, QC G7X 6L8</td><td>380 Rue Racine E, Chicoutimi, QC G7H 1T3</td><td>942, rue de la Fabrique La Baie, QC G7B 2T1</td></tr> <tr> <td><b>Télé</b></td><td><a href="tel:4186953317">418 695-3317</a></td><td>(418) 545-9672</td><td><a href="tel:4186970634">418 697-0634</a></td></tr> <tr> <td><b>Site web</b></td><td colspan="3"><a href="http://cjesag.qc.ca/">https://cjesag.qc.ca/</a></td></tr> </tbody> </table>		<b>Jonquière</b>	<b>Chicoutimi</b>	<b>La baie</b>	<b>Adresse</b>	2338, rue Saint-Dominique Jonquière, QC G7X 6L8	380 Rue Racine E, Chicoutimi, QC G7H 1T3	942, rue de la Fabrique La Baie, QC G7B 2T1	<b>Télé</b>	<a href="tel:4186953317">418 695-3317</a>	(418) 545-9672	<a href="tel:4186970634">418 697-0634</a>	<b>Site web</b>	<a href="http://cjesag.qc.ca/">https://cjesag.qc.ca/</a>		
	<b>Jonquière</b>	<b>Chicoutimi</b>	<b>La baie</b>															
<b>Adresse</b>	2338, rue Saint-Dominique Jonquière, QC G7X 6L8	380 Rue Racine E, Chicoutimi, QC G7H 1T3	942, rue de la Fabrique La Baie, QC G7B 2T1															
<b>Télé</b>	<a href="tel:4186953317">418 695-3317</a>	(418) 545-9672	<a href="tel:4186970634">418 697-0634</a>															
<b>Site web</b>	<a href="http://cjesag.qc.ca/">https://cjesag.qc.ca/</a>																	
<i>Centre Du Lac Pouce</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un lieu d'éducation, de formation, de ressourcement et d'animation pour la jeunesse de la région</li> </ul>	<p><b>Adresse :</b> 6939 Bd Talbot, Laterrière, QC G7N 1W2</p> <p><b>Téléphone :</b> 418-678-2455 Poste 0</p> <p><b>Courriel :</b> <a href="mailto:info@lacpouce.com">info@lacpouce.com</a></p>																
<i>Centre d'accompagnement et d'assistance aux plainte</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide les usagers vivant des difficultés avec les établissements ou les ressources œuvrant dans le secteur de la santé et des services sociaux.</li> </ul>	<p><b>Adresse :</b> 1015 Rue Boivin O, Alma, Québec G8B 1Y9 927 Rue Jacques-Cartier E #15, Chicoutimi, QC G7H 2A3</p> <p><b>Téléphone :</b> <a href="tel:4186626774">(418) 662-6774</a></p> <p><b>Courriel :</b> <a href="mailto:info@plaintesante.ca">info@plaintesante.ca</a></p> <p><b>Site internet :</b> <a href="https://plaintesante.ca/">https://plaintesante.ca/</a></p>																

<b>Organisme</b>	<b>Mission</b>	<b>Coordonnées</b>
<i>Centre de justice de proximité</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir l'accès à la justice en offrant gratuitement des services d'information juridique, de soutien et d'orientation, en complémentarité avec les ressources existantes.</li> </ul> <p>Nous pouvons par exemple vous informer sur les types de recours et le déroulement des instances administratives et judiciaires, donner de l'information sur les modes de prévention et de résolution des différends ou vous orienter vers des organismes ou des ressources qui pourront répondre à vos besoins.</p>	<p><b>Adresse :</b> 3885, boul. Harvey, bureau 201- A Jonquière (Québec) G7X 9B1</p> <p><b>Téléphone :</b> (418) 412-7722 ou 1 844 412-7722 (sans frais)</p> <p><b>Site web :</b> <a href="http://www.justicedeproximite.qc.ca/">http://www.justicedeproximite.qc.ca/</a></p>
<i>Centre de services du mieux-vivre</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer la qualité de vie des aînés, des personnes en difficulté ou vivant avec un handicap.</li> </ul>	<p><b>Adresse :</b> 74, rue Brassard Saint-Ambroise (Québec) G7P 2J1</p> <p><b>Téléphone :</b> (418) 672-4881 <b>Téléc. :</b> (418) 672-4797 <b>Courriel :</b> <a href="mailto:mieuxvivre@videotron.ca">mieuxvivre@videotron.ca</a></p>
<i>Centre Plein vie</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fournir aux personnes qui ont un handicap physique ou intellectuel l'occasion de s'intégrer à la société par des activités sociales, culturelles ou économiques.</li> </ul>	<p><b>Adresse :</b> 1228, avenue des Écoles Normandin (Québec) G8M 3Z7</p> <p><b>Téléphone :</b> (418) 274-3061</p> <p><b>Courriel :</b> <a href="mailto:pleinvie@destination.ca">pleinvie@destination.ca</a></p>
<i>Comité des usagers</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Être le gardien des droits des usagers</li> </ul>	<p><b>Adresse :</b> 305 Rue St Vallier, Chicoutimi, QC G7H 5H6</p> <p><b>Téléphone :</b> <a href="tel:(418)541-1000">(418) 541-1000</a></p> <p><b>Site internet :</b> <a href="https://santesaglac.gouv.qc.ca/usagers-et-visiteurs/droits-plaintes-questions/comites-des-usagers-et-de-residents/">https://santesaglac.gouv.qc.ca/usagers-et-visiteurs/droits-plaintes-questions/comites-des-usagers-et-de-residents/</a></p>
<i>Corporation des services aux personnes handicapées de</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Offrir aux personnes adultes, vivant avec des limitations fonctionnelles,</li> </ul>	<p><b>Adresse :</b> 609, rue Scott, C.P. 221 Roberval (Québec) G8H 2N6</p>

<b>Organisme</b>	<b>Mission</b>	<b>Coordinnées</b>
<b>Roberval l'Horizon</b>	d'ordre physique, intellectuel ou psychique, différents services et activités, répondant à leurs besoins, afin de les aider à s'intégrer dans la société. Maintenir les acquis et augmenter les connaissances. Améliorer leur autonomie en favorisant leur implication directe dans une vie associative active et dynamique, leur donnant ainsi la possibilité d'agir directement dans la réponse à leurs besoins spécifiques.	<b>Téléphone :</b> (418) 275-0876 <b>Courriel :</b> <a href="mailto:horizon@destination.ca">horizon@destination.ca</a>
<b>Dystrophie musculaire Canada</b>	• Améliorer la vie des personnes touchées par les maladies neuromusculaires en finançant adéquatement la recherche d'un traitement curatif, en fournissant des services et en assurant un soutien constant.	<b>Adresse :</b> 2230, rue de l'hôpital -C.P.15 Jonquière G7X 7X2 <b>Téléphone :</b> 418-695-7760 <b>Courriel :</b> <a href="mailto:dystrophie.slsj@gmail.com">dystrophie.slsj@gmail.com</a> <b>Site internet :</b> <a href="http://muscle.ca">muscle.ca</a>
<b>Fondation bon départ Canadian tire</b>	• Se consacre à l'épanouissement des enfants et des adultes vivant en situation de vulnérabilité en offrant des séjours de répit et des camps de vacances à sa Base de plein air Bon départ.	<b>Adresse :</b> 4855 rue Louis-B.-Mayer, Laval, QC, Canada, Quebec <b>Téléphone :</b> (514) 693-6456 <b>Courriel :</b> <a href="mailto:info@fbdctq.ca">info@fbdctq.ca</a> <b>Site internet :</b> <a href="https://www.fondationbondepart.ca/">https://www.fondationbondepart.ca/</a>
<b>Fondation Jean Allard</b>	• Sensibiliser la population régionale à la réalité du trouble du spectre de l'autisme afin de favoriser	<b>Adresse :</b> 110 Rue Racine E suite 219, Chicoutimi, QC G7H 1R2 <b>Téléphone :</b> <a href="tel:(418)543-5222">(418) 543-5222</a> <b>Courriel :</b> <a href="mailto:dgfjaautisme02@gmail.com">dgfjaautisme02@gmail.com</a>

<b>Organisme</b>	<b>Mission</b>	<b>Coordinnées</b>
	<p>une meilleure compréhension et inclusion des personnes concernées.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'organisme recueille des dons pour permettre à la Société de l'autisme d'offrir des services de qualité à ses membres à un coût raisonnable pour les familles. Ces dons servent également à soutenir les familles touchées par l'autisme ainsi que d'autres organismes œuvrant auprès de personnes autistes</li> <li>• Dans une optique d'adaptation continue, l'organisme demeure actif dans le développement de projets répondant aux besoins changeants des familles de la région confrontées à l'autisme.</li> <li>• S'engage à accueillir, référer et accompagner les proches aidants afin de les aider à trouver des solutions adaptées aux défis qu'ils rencontrent au quotidien.</li> </ul>	<p><b>Site internet :</b> <a href="https://fondationjeanallard.org/">https://fondationjeanallard.org/</a></p>
<i>Fondation Maurice-Tanguay</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aider les enfants aux besoins particuliers et leurs familles.</li> </ul>	<p><b>Adresse :</b> 50, du Marché-Champlain Québec, Québec G1K 4H3  <b>Téléphone :</b> <a href="tel:418-627-5527">418-627-5527</a>  <b>Courriel :</b> <a href="mailto:fondation@tanguay.ca">fondation@tanguay.ca</a>  <b>Site internet :</b> <a href="https://fondationmauricetanguay.com/#:~:text=L,a%20Fondation%20Maurice%2DTanguay%20vient,oeuvrent%20aupr%C3%A8s%20ceux%2Dci.">https://fondationmauricetanguay.com/#:~:text=L,a%20Fondation%20Maurice%2DTanguay%20vient,oeuvrent%20aupr%C3%A8s%20ceux%2Dci.</a></p>

<b>Organisme</b>	<b>Mission</b>	<b>Coordinnées</b>
<i>Foyer d'apprentissage et d'autonomie sociale d'Alma</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Offrir un service de répit-dépannage aux familles qui vivent présentement avec un enfant (jeune ou adulte) handicapé physiquement et/ou intellectuellement.</li> </ul>	<p><b>Adresse :</b> 360, avenue Desmeules Nord, Alma QC G8B 5R7 <b>Téléphone :</b> <a href="tel:4186624951">418 662-4951</a></p>
<i>Groupe aide action</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Venir en aide aux personnes âgées, handicapées, défavorisées et autres; améliorer les conditions ainsi que la qualité de vie de ces personnes.</li> </ul>	<p><b>Adresse :</b> 170, rue Paul-Aimé-Hudon St-Honoré, QC G0V 1L0 <b>Téléphone :</b> 418-673-3791 <b>Courriel :</b> <a href="mailto:groupeaideaction@hotmail.com">groupeaideaction@hotmail.com</a></p>
<i>Groupe d'action communautaire de l'APRS</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer la qualité de vie de la population en offrant des services et des activités répondant aux besoins réels de la population. Parmi les services offerts, on trouve notamment l'accompagnement-transport pour les rendez-vous médicaux, les appels d'amitié, la popote roulante, l'aide alimentaire, l'alphabétisation, la planification budgétaire, une clinique d'impôts, un centre de jour, des activités de prévention et de sensibilisation, et plus encore.</li> </ul>	<p><b>Adresse :</b> 162-C, Route 170 L'Anse-Saint-Jean (Québec) G0V 1J0 <b>Téléphone :</b> (418) 272-3163 <b>Courriel :</b> <a href="mailto:aprs@derytele.com">aprs@derytele.com</a></p>
<i>Groupe d'action communautaire de Falardeau</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Donner des services à la communauté; améliorer la qualité de vie; maintenir les personnes âgées dans</li> </ul>	<p><b>Adresse :</b> 169, boul. Saint-David Saint-David-de-Falardeau (Québec) G0V 1C0 <b>Téléphone :</b> (418) 673-7852 <b>Courriel :</b> <a href="mailto:groupedactioncom@videotron.ca">groupedactioncom@videotron.ca</a></p>

<b>Organisme</b>	<b>Mission</b>	<b>Coordonnées</b>
	leur milieu; intégrer les personnes handicapées au travail, aux loisirs et aux sports; permettre l'intégration au travail.	
<p><i>Groupe Inclusia Jonquière</i></p> <p><i>Groupe Inclusia Chicoutimi</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagne votre développement en employabilité pour les personnes ayant tout type de déficience.</li> </ul>	<p><b>Clientèle :</b> développement de l'employabilité pour les personnes ayant une déficience (tous les types)</p> <p><b>Adresse :</b> 2455, rue Cantin, Jonquière (Québec) G7X 8S7</p> <p><b>Téléphone :</b> <a href="tel:4185483445">418 548-3445</a></p> <p><b>Courriel :</b> <a href="mailto:info@groupeinclusia.com">info@groupeinclusia.com</a></p> <p><b>Site internet :</b> <a href="http://groupeinclusia.com">groupe inclusia.com</a></p> <p><b>Adresse :</b> 245, rue Riverin, bureau 110 Chicoutimi, QC G7H 4R6</p> <p><b>Téléphone :</b> <a href="tel:4185483445">418 548-3445</a></p> <p><b>Courriel :</b> <a href="mailto:info@groupeinclusia.com">info@groupeinclusia.com</a></p> <p><b>Site internet :</b> <a href="http://groupeinclusia.com">groupe inclusia.com</a></p>
<p><i>Groupement des organismes des personnes handicapées (GOPHS)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le GOPHS est un regroupement d'organismes qui favorise le regroupement et la concertation entre les divers partenaires pour toutes questions relatives aux personnes vivant avec un handicap afin de représenter le milieu auprès de diverses instances et promouvoir / défendre leurs droits.</li> </ul>	<p><b>Adresse :</b> 138 Rue Price O local 107, Chicoutimi, QC G7J 1G8</p> <p><b>Téléphone :</b> <a href="tel:(418)545-6228">(418) 545-6228</a></p> <p><b>Courriel :</b> <a href="mailto:direction@gophs.ca">direction@gophs.ca</a></p> <p><b>Site internet :</b> <a href="http://www.gophs.net">www.gophs.net</a></p>

<b>Organisme</b>	<b>Mission</b>	<b>Coordinnées</b>
<i>Groupe centre Lac Alma</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aider les personnes vivant avec un handicap à sortir de leur isolement; favoriser leur épanouissement et permettre leur intégration au monde du loisir, de l'éducation et du travail; servir d'entrée à la vie sociale à ceux qui cherchent à s'intégrer davantage.</li> </ul>	<p><b>Clientèle :</b> personnes atteintes de déficience motrice et de troubles de la communication  <b>Adresse :</b> 285 avenue Eymard Nord Alma, G8B 5J3  <b>Téléphone :</b> <a href="tel:418-668-3357">418-668-3357</a>  <b>Courriel :</b> <a href="mailto:glca@cgocable.ca">glca@cgocable.ca</a>  <b>Site internet :</b> <a href="https://gcla59.wixsite.com/groupecentrelac">https://gcla59.wixsite.com/groupecentrelac</a></p>
<i>Groupe Espoir Dolbeau-Mistassini</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Regrouper et d'aider les familles vivant avec un enfant ou un adulte ayant une déficience intellectuelle, physique, multiple ou avec un trouble du spectre de l'autisme en développant et en offrant des services spécialisés tels que répit-hébergement, stimulation, activités d'intégration sociale et d'autonomie</li> </ul>	<p><b>Clientèle :</b> déficiences physique et intellectuelle, TED  <b>Téléphone :</b> 418 276-8337  <b>Courriel :</b> <a href="mailto:groupeespoir@digicom.qc.ca">groupeespoir@digicom.qc.ca</a>  <b>Site web :</b> <a href="http://www.groupeespoir.org">www.groupeespoir.org</a></p>
<i>IntégrAction La Baie</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Offrir un milieu de vie chaleureux et familial, alternatif aux services privés et publics, visant l'intégration sociale des personnes vivant avec des différences fonctionnelles, tels que : Déficience intellectuelle; Déficience physique; Trouble du spectre de l'autisme; Ou autres troubles présentant des besoins similaires.</li> </ul>	<p><b>Clientèle :</b> personnes atteintes de déficiences motrices ou intellectuelles  <b>Adresse :</b> 1331 2e Avenue, La Baie, QC G7B 1M6  <b>Téléphone :</b> <a href="tel:(418)477-8777">(418) 477-8777</a>  <b>Courriel :</b> <a href="mailto:direction@integrationlabaie.ca">direction@integrationlabaie.ca</a></p>

<b>Organisme</b>	<b>Mission</b>	<b>Coordonnées</b>
<i>La Maisonnée d'Évelyne</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offrir aux clientèles un cadre d'apprentissage fonctionnel et adapté au milieu de vie.</li> <li>• Encourager le développement et l'autonomie personnelle et sociale.</li> <li>• Accroître les champs de compétences nécessaires à une intégration au milieu de vie naturel.</li> <li>• Assurer un lieu physique adéquat et des services de qualité.</li> </ul>	<p><b>Clientèle :</b> personnes atteintes de déficience intellectuelle ou physique, de troubles envahissants du développement ou du trouble du spectre de l'autisme</p> <p><b>Adresse :</b> 546 Bd Talbot, Chicoutimi, Québec G7H 4A5</p> <p><b>Téléphone :</b> <a href="tel:4185435822">418 543-5822</a></p> <p><b>Courriel :</b> <a href="mailto:maisonnee.evelyne@gmail.com">maisonnee.evelyne@gmail.com</a></p>
<i>L.A.S.T.U.S.E. Du Saguenay</i>	<p>• Défense des droits des personnes sans emploi de la région du Saguenay.</p> <p>Notre organisme met sur pied des ressources liées aux besoins des gens en favorisant la solidarité, l'entraide et l'implication.</p> <p>• Il permet aux personnes sans emploi de se regrouper afin d'être mieux informées pour revendiquer de meilleures conditions de vie.</p>	<p><b>Adresse :</b> 94 Rue Jacques-Cartier E suite 101, Chicoutimi, QC G7H 4Y3</p> <p><b>Téléphone :</b> <a href="tel:(418)543-3350">(418) 543-3350</a></p>
<i>Maison d'Intégration Norlac</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir les droits des personnes ayant un handicap physique, intellectuel ou un trouble du spectre de l'autisme et de les amener à participer à des activités sociales, sportives et culturelles dans le but de les intégrer dans la communauté et de</li> </ul>	<p><b>Adresse :</b> 162, 4e Avenue Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 2S6</p> <p><b>Téléphone :</b> (418) 276-6911</p> <p><b>Courriel :</b> <a href="mailto:mnorlac@videotron.ca">mnorlac@videotron.ca</a></p>

<b>Organisme</b>	<b>Mission</b>	<b>Coordinnées</b>
	faciliter leur maintien à domicile.	
<i>Maison Gilles-Carle-Fondation pour enfants Marc Denis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Offre un répit aux aidants naturels en accueillant leur proche dans une atmosphère joviale</li> </ul>	<p><b>Adresse Chicoutimi :</b> 1176, rue Notre-Dame Chicoutimi, Québec, G7H 1X6  <b>Téléphone :</b> <a href="tel:(418)973-2010">(418) 973-2010</a>  <b>Courriel :</b> <a href="mailto:mgc.femd@gmail.com">mgc.femd@gmail.com</a></p> <p><b>Adresse Alma :</b> 360 avenue Desmeules Alma, Québec, G8B 5R7  <b>Téléphone :</b> <a href="tel:(418)662-4951">(418) 662-4951</a>  <b>Courriel :</b> <a href="mailto:stremblay@repitdepannage.ca">stremblay@repitdepannage.ca</a></p>
<i>Mouvement Action Chômage Lac-Saint-Jean</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer la défense des droits individuels et collectifs des prestataires de l'assurance-chômage de la région du Lac-Saint-Jean.</li> <li>Le MAC concrétise la défense collective des droits en effectuant de l'éducation populaire, des activités politiques non partisanes et de la mobilisation sociale.</li> </ul>	<p><b>Adresse :</b> 275 Bd de Quen, Alma, QC G8B 5N8  <b>Téléphone :</b> <a href="tel:(418)662-9191">(418) 662-9191</a></p>
<i>Parkinson Saguenay-Lac-Saint-Jean</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La mission principale de la société parkinson est la défense des droits des personnes handicapées puisque celui-là ne le permet pas</li> </ul>	<p><b>Clientèle :</b> personnes atteintes de la maladie de Parkinson  <b>Adresse :</b> 2208, rue Roussel, bureau 4 Saguenay (Québec) G7G 1W7  <b>Téléphone :</b> <a href="tel:(418)973-7003">(418) 973-7003</a>  <b>Courriel :</b> <a href="mailto:info@parkinson-slsj.ca">info@parkinson-slsj.ca</a>  <b>Site internet :</b> <a href="http://www.parkinson-slsj.ca">www.parkinson-slsj.ca</a></p>
<i>Regroupement pour personnes avec acouphènes du Saguenay—Lac-Saint-Jean</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Services offerts : écoute téléphonique, rencontres, assemblées mensuelles.</li> </ul>	<p><b>Adresse :</b> C.P. 20002, C.S.P. Place Saguenay Chicoutimi (Québec) G7H 7S2  <b>Téléphone :</b> (418) 690-2822 ou (418) 549-8901</p>
<i>Regroupement des usagers du</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Défendre les droits des usagers du transport</li> </ul>	<p><b>Adresse :</b> 400, rue Racine Est bureau 16 Chicoutimi, QC G7H 1T4</p>

<b>Organisme</b>	<b>Mission</b>	<b>Coordonnées</b>																								
<i>transport adapté et collectif du Saguenay (RUTACS)</i>	adapté; assurer le maintien et le développement des services en transport adapté.	<b>Téléphone :</b> 418-693-1915 <b>Courriel :</b> rutacs@videotron.ca																								
<i>Service externe de main d'œuvre SEMO Saguenay Lac ST Jean</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contrer l'exclusion de personnes défavorisées sur le plan de l'emploi en leur offrant des services spécialisés de main-d'œuvre afin de les intégrer sur le marché du travail de façon durable.</li> </ul>	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th><th><b>Jonquière</b></th><th><b>Alma</b></th><th><b>Dolbeau M</b></th><th><b>Roberval</b></th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>Adresse</b></td><td>2655, Boul. du Royaume, <b>Jonquière</b> QC G7S 4S9</td><td>424, Rue Sacré Ouest, <b>Alma</b>, QC G8B 1L9</td><td>1400, Boulevard Wallberg Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 0H9</td><td>755,boulevard Saint-Joseph, bureau 213 Roberval (Québec) G8H 2L4</td></tr> <tr> <td><b>Télé</b></td><td><a href="tel:418-548-3906">418-548-3906</a></td><td>418-480-1680</td><td><a href="tel:418-276-6613">418 276-6613//</a> <a href="tel:418-218-1991">418 218-1991</a></td><td><a href="tel:418-618-7833">418 618-7833</a></td></tr> <tr> <td colspan="2"><b>Site web</b></td><td colspan="3"><a href="https://semo02.com/">https://semo02.com/</a></td><td></td></tr> </tbody> </table>					<b>Jonquière</b>	<b>Alma</b>	<b>Dolbeau M</b>	<b>Roberval</b>	<b>Adresse</b>	2655, Boul. du Royaume, <b>Jonquière</b> QC G7S 4S9	424, Rue Sacré Ouest, <b>Alma</b> , QC G8B 1L9	1400, Boulevard Wallberg Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 0H9	755,boulevard Saint-Joseph, bureau 213 Roberval (Québec) G8H 2L4	<b>Télé</b>	<a href="tel:418-548-3906">418-548-3906</a>	418-480-1680	<a href="tel:418-276-6613">418 276-6613//</a> <a href="tel:418-218-1991">418 218-1991</a>	<a href="tel:418-618-7833">418 618-7833</a>	<b>Site web</b>		<a href="https://semo02.com/">https://semo02.com/</a>			
	<b>Jonquière</b>	<b>Alma</b>	<b>Dolbeau M</b>	<b>Roberval</b>																						
<b>Adresse</b>	2655, Boul. du Royaume, <b>Jonquière</b> QC G7S 4S9	424, Rue Sacré Ouest, <b>Alma</b> , QC G8B 1L9	1400, Boulevard Wallberg Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 0H9	755,boulevard Saint-Joseph, bureau 213 Roberval (Québec) G8H 2L4																						
<b>Télé</b>	<a href="tel:418-548-3906">418-548-3906</a>	418-480-1680	<a href="tel:418-276-6613">418 276-6613//</a> <a href="tel:418-218-1991">418 218-1991</a>	<a href="tel:418-618-7833">418 618-7833</a>																						
<b>Site web</b>		<a href="https://semo02.com/">https://semo02.com/</a>																								
<i>Service régional d'interprétariat de l'Est du Québec (SRIEQ) - SLSJ</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coordonner un service d'interprétation ou d'aide à la communication pour toute personne sourde, malentendante, ou personne sourde-aveugle devant entrer en contact avec des personnes entendantes et pour toute personne entendante devant entrer en contact avec des personnes ayant une déficience auditive, de façon à leur permettre d'établir une communication satisfaisante et adéquate, et ce, pour le bien-être des deux parties.</li> </ul>	<p><b>Clientèle :</b> personnes atteintes de déficience auditive ou de troubles de la communication  <b>Adresse :</b> 2230 Rue de l'Hôpital Jonquière, QC G7X 4H8  <b>Téléphone :</b> <a href="tel:418-695-7700">418 695-7700 poste 2461</a>   <a href="tel:418-695-7838">418 695-7838</a>  <b>Courriel :</b> <a href="mailto:annick.bouchard@hotmail.com">annick.bouchard@hotmail.com</a>  <b>Site internet :</b> <a href="http://srieq.ca">srieq.ca</a></p>																								
<i>Société canadienne de</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Offrir des services aux personnes atteintes de SP</li> </ul>	<b>Adresse :</b> 927 Jacques-Cartier Est Bureau 107 Chicoutimi (Québec) G7H 2A3																								

<b>Organisme</b>	<b>Mission</b>	<b>Coordinnées</b>
<b><i>la sclérose en plaques</i></b>	et à leur famille, tout en réclamant des changements au profit de ces gens et en finançant des travaux de recherche qui permettront, un jour, de stopper la SP.	<p><b>Téléphone :</b> <a href="tel:4185438325">418 543-8325</a></p> <p><b>Courriel :</b> <a href="mailto:info.saguenay@scleroseenplaques.ca">info.saguenay@scleroseenplaques.ca</a></p> <p><b>Site internet :</b> <a href="http://scleroseenplaques.ca">scleroseenplaques.ca</a></p>

## Annexe supplémentaire

### Associations pour santé mentale

<u>Nom de l'organisme</u>	<u>Adresse</u>	<u>Téléphone</u>	<u>Courriel</u>	<u>Site web</u>
<i>L'Association canadienne pour la santé mentale</i>	225, rue Price Est, <b>Chicoutimi</b> (Québec) G7H 2E5	418 549-0765	acsmsaguenay@videotron.ca	<a href="http://www.acsmsaguenay.ca">www.acsmsaguenay.ca</a>
<i>Le Maillon</i>	232, rue Tessier, <b>Chicoutimi</b> (Qc), G7H 4Z6	418 543-3463 ou 1 877 900-3463	info@lemaillon.com	<a href="http://www.lemaillon.com">www.lemaillon.com</a>
<i>Tel-Jeunes</i>	–	1-800-263-2266 par texto 514-600-1002	-	<a href="http://www.teljeunes.com">www.teljeunes.com</a>
<i>Tel-Aide</i>	<b>Saguenay–Lac-Saint-Jean / Côte-Nord</b>	(418) 695-2433	-	–
<i>Acsm Saguenay</i>	371, rue Racine-Est, <b>Chicoutimi</b> (Qc), G7H 1S8	418-549-0765	information@lasantementale.org	<a href="http://www.acsmsaguenay.ca">www.acsmsaguenay.ca</a>
<i>Centre Le Phare</i>	293, rue Onésime Côté, <b>La Baie</b> (Qc), G7B 3J7	1-877-545-9301 ou 418 544-9301		<a href="http://www.centrelephare.com">www.centrelephare.com</a>
<i>Comité EnFaim</i>	240, rue Bossé, Bureau 303, <b>Chicoutimi</b> (QC), G7J 1L9	418-545-2222	anorexie_boulimie.saguenay@hotmail.com	<a href="http://www.troublesalimentaires-02.com">www.troublesalimentaires-02.com</a>
<i>Centre Nouvel Essor</i>	68, rue Jacques-Cartier Ouest, <b>Chicoutimi</b> (Qc), G7J 1G1	418 549-3614	nouvelessor@hotmail.com	<a href="http://www.nouvelessor.com">www.nouvelessor.com</a>
<i>GRTP</i>	2327, rue Lévesque, <b>Jonquière</b> (Qc), G7S 3T4	418-548-2936		<a href="http://www.grtp02.com">www.grtp02.com</a>

<i><b>Centre L'Escale</b></i>	3958, de la Fabrique, <b>Jonquière</b> (Qc), G7X 3N2	418-547-3644	<a href="mailto:escale@centreescale.com">escale@centreescale.com</a>	<a href="http://www.escale.org">www.escale.org</a>
<i><b>Panda Saguenay- Lac-Saint- Jean</b></i>	1936, rue Davis, suite 115-116, <b>Jonquière</b> (Qc), G7S 3B6	418-579-3140  1 888 375-5076	<a href="mailto:info@associationpanda.qc.ca">info@associationpanda.qc.ca</a>	<a href="http://www.associationpanda.qc.ca">www.associationpanda.qc.ca</a>
<i><b>Groupe de promotion et de défense des droits en santé mentale région 02 (GPDDSM- 02)</b></i>	520, rue Sacré-Coeur Ouest, suite 6, <b>Alma</b> (Québec) G8B 1L9	418 668-6851 ou 1 800 561-2477	<a href="mailto:info@gpddsm.com">info@gpddsm.com</a>	<a href="http://www.gpddsm.com">www.gpddsm.com</a>
<i><b>Centre de rétablissement Le Renfort</b></i>	122, rue Harvey Est, <b>Alma</b> (Qc), G8B 1B3	418-668-8706	<a href="mailto:info@renfort.ca">info@renfort.ca</a>	<a href="http://www.renfort.ca">www.renfort.ca</a>
<i><b>Centre Nelligan</b></i>	797, Boul. St-Joseph, <b>Roberval</b> (Qc), G8H 2L4	418-275-0033	<a href="mailto:admin@centrenelligan.com">admin@centrenelligan.com</a>	<a href="http://www.centrenelligan.com">www.centrenelligan.com</a>
<i><b>Le Havre du Lac St-Jean</b></i>	923, rue Mcnicoll, <b>Roberval</b> (Qc), G8H 1X2	418 275-8121	<a href="mailto:info@havredulacstjean.com">info@havredulacstjean.com</a>	<a href="http://www.havredulacstjean.com">www.havredulacstjean.com</a>
<i><b>Les Maisons du cheminement</b></i>	86, avenue Roberval, C.P. 131, <b>Roberval</b> (QC), G8H 2N6	418-275-6862	<a href="mailto:Direction@maisonsducheminement.com">Direction@maisonsducheminement.com</a>	—
<i><b>Centre de santé mentale l'ArrimAge</b></i>	1230, boulevard Wallberg, Suite 310, <b>Dolbeau-Mistassini</b> (Qc), G8L 1H2	418 276-7925	<a href="mailto:information@csmlarrimage.org">information@csmlarrimage.org</a>	<a href="http://www.csmlarrimage.org">www.csmlarrimage.org</a>
<i><b>Centre Le Bouscueil</b></i>	57, avenue Roberval, <b>Roberval</b> (Qc), G8H 2N7	418 275-0341 (couvre aussi le secteur de Domaine-du-Roy)	<a href="mailto:info@bouscueil.ca">info@bouscueil.ca</a>	<a href="http://www.bouscueil.ca">www.bouscueil.ca</a>
<i><b>SMQ Lac- Saint-Jean</b></i>	962, avenue Paradis, <b>Roberval</b> (QC), G8H 2N6	418 275-2405	<a href="mailto:conseillere@smqlsj.com">conseillere@smqlsj.com</a>	<a href="http://www.santementalelac.com">www.santementalelac.com</a>

<i>Corpo. Le Zéphir Chibougamau</i>	105, ave. de Parc, <b>Chibouga mau</b> (Qc), G8P 3A5	418-748-2225	<a href="mailto:info@lezephir.ca">info@lezephir.ca</a>	<a href="http://www.lezephir.ca">www.lezephir.ca</a>
<i>Fondation Vivre ma santé mentale</i>	476, rue De Sales Chicoutimi (Québec) G7H 4C4	<a href="tel:4183214676">418 321-4676</a>	<a href="mailto:vivremasantementale@gmail.com">vivremasantementale@gmail.com</a>	<a href="http://fondationvivremasantemente.com">fondationvivremasantemente.com</a>
<i>École nationale d'apprentissage par la marionnette (ÉNAM)</i>	870 rue Boily, Chicoutimi, Québec, Canada, G7J 2Y4	418 549-6262	administration@enamsaguenay.ca	<a href="http://www.enamsaguenay.ca">www.enamsaguenay.ca</a>
<i>Groupe de ressources pour le trouble de panique et autres troubles anxieux</i>	1942, rue Davis Saguenay (Québec) G7S 3B6	418 548-2936	<a href="mailto:info@grtp02.com">info@grtp02.com</a>	<a href="http://grtp02.com">grtp02.com</a>
<i>Fondation Vivre ma santé mentale</i>	476, rue De Sales Chicoutimi (Québec) G7H 4C4	<a href="tel:4183214676">418 321-4676</a>	<a href="mailto:vivremasantementale@gmail.com">vivremasantementale@gmail.com</a>	<a href="http://fondationvivremasantemente.com">fondationvivremasantemente.com</a>

**CRDP**

### **Le Parcours - Centre de réadaptation en déficience physique**

**Adresse :** 2230 Rue de l'Hôpital, Jonquière, QC G7X 7X2

**Téléphone :** [418 695-7788](tel:4186957788)

**Courriel :** [accueil.le.parcours@ssss.gouv.qc.ca](mailto:accueil.le.parcours@ssss.gouv.qc.ca)

**Site internet :** [santesaglac.gouv.qc.ca](http://santesaglac.gouv.qc.ca)

**Site internet**

www.crdited02.qc.ca

	<b>Adresse</b>	<b>Téléphone</b>
<b>Roberval</b>	440 Rue Brassard, Roberval, QC G8H 2E1	418 275-1360
<b>Dolbeau Mistassini</b>	364 8e Av, Dolbeau-Mistassini, QC G8L 3E5	418 276-7491
<b>Alma</b>	400, boul. Champlain, Alma, QC G8B 3N8	418 662-3447
<b>Jonquière</b>	2509 Rue du Long-Sault, Jonquière, QC G7X 4J2	418 547-4442
<b>Chicoutimi</b>	766 Rue du Cénacle, Chicoutimi, QC G7H 2J2	418 549-4003
<b>La Baie</b>	1331 2e Avenue, La Baie, QC G7B 1M6	418 544-7383

**Liste des hôpitaux**

<b>Points de services</b>	<b>Coordonnées</b>
<b>Hôpital de Chicoutimi</b>	<b>418 541-1000</b>
<b>Hôpital et centre de réadaptation de Jonquière</b>	<b>418 695-7700</b>
<b>Hôpital de la baie</b>	<b>418 544-3381</b>
<b>Hôpital d'Alma</b>	<b>418 669-2000</b>
<b>Hôpital de Dolbeau-Mistassini</b>	<b>418 276-1234</b>
<b>Hôpital Hôtel-Dieu de Roberval</b>	<b>418 275-0110</b>

**Les CLSC**

<b>CLSC Jonquière</b>	<b>418 695-2572</b>
<b>CLSC de Saint-Ambroise</b>	<b>418 672-4763</b>
<b>CLSC de Chicoutimi ou Chicoutimi-Nord</b>	<b>418 543-2221</b>
<b>CLSC Lac-Saint-Jean-Est (Alma)</b>	<b>418 669-2000</b>
<b>CLSC Domaine- Du- Roy</b>	<b>418 275-8775</b>
<b>CLSC Saint-Félicien</b>	<b>418 679-5270</b>
<b>CLSC Roberval (aile A)</b>	<b>418 275-0634</b>
<b>CLSC Maria-Chapdelaine (les jardins du Monastère) ou Normandin</b>	<b>418 276-1234</b>
<b>CLSC du Fjord-à-La-Baie ou L'Anse-Saint-Jean</b>	<b>418 544-3381</b>

## Annexe : Feuille de Route

### 1. Après le Diagnostic de Handicap

#### • Étapes clés :

**Accepter la situation :** Prenez le temps de comprendre le handicap et ses implications.

**S'informer :** Obtenez des informations sur le type de handicap, les traitements possibles et les services disponibles.

**Prendre contact avec des professionnels :** Organiser des rendez-vous avec des intervenants (médecins, psychologues, travailleurs sociaux, ergothérapeutes, orthophonistes, etc.).

**Déposer des demandes d'aide financière :** Explorez les programmes de soutien financier offerts par les gouvernements provinciaux et fédéraux.

#### Organismes d'accompagnement :

- ✓ Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) : [1 800 567-1465](tel:18005671465)
- ✓ Association Pour La Promotion Des Droits Des Personnes Handicapées (APDPH) : [\(418\) 548-5832](tel:4185485832)
- ✓ Association pour le développement de la personne handicapée intellectuelle du Saguenay (ADHIS) [418-543-0093](tel:4185430093)
- ✓ CISSS/CIUSSS de votre région

**Important :** Il arrive que certains handicaps, notamment intellectuels, ne puissent être diagnostiqués rapidement. Certains professionnels de la santé peuvent rencontrer des difficultés à poser un diagnostic en raison du développement en cours du cerveau ou de la complexité des symptômes. Dans ces cas, un suivi régulier avec des spécialistes est recommandé.

---

### 2. Entrée à l'École

#### • Étapes clés :

**Inscription et démarches administratives :** Enregistrer l'enfant ou la personne dans un établissement accessible et adapté à ses besoins.

**Rencontrer les équipes éducatives :** Discuter des adaptations nécessaires avec les enseignants et les équipes de soutien.

**Élaboration du plan d'intervention (PI) :** S'assurer que le plan d'intervention est mis en place et adapté aux besoins.

• **Ressources utiles :**

Commissions scolaires et services adaptés de votre région

**Organismes de soutien scolaire :**

- ✓ Association pour la déficience intellectuelle et du spectre de l'autisme du Saguenay (ADHIS)
- ✓ Association Pour La Promotion Des Droits Des Personnes Handicapées (APDPH)

Informations sur le plan d'intervention : (voir section services scolaire)

Ministère de l'Éducation du Québec : [www.education.gouv.qc.ca](http://www.education.gouv.qc.ca)

---

**3. Transition Études vers la Vie Active**

• **Étapes clés :**

**Préparation à l'autonomie :** Évaluer les compétences en autonomie (gestion de l'argent, déplacements, tâches quotidiennes).

**Orientation professionnelle :** Rechercher des programmes de formation, d'emploi protégé, ou d'ateliers adaptés.

• **Ressources utiles :**

CIUSSS et CISSS de votre région // CLSC de votre région

Centres de formation professionnelle adaptés :

Centres de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme (CRDI/TSA)

Aides pour la recherche d'emploi : Groupe Inclusia : [www.inclusia.ca](http://www.inclusia.ca)

---

## **4. Vie Active et Vieillissement**

- **Étapes clés : Maintien de l'autonomie :** Accéder aux services de soutien à domicile si nécessaire.

**Participation sociale :** Trouver des activités adaptées pour rester socialement actif (clubs, loisirs, ateliers).

**Préparation à la retraite et au vieillissement :** Réfléchir aux plans de soins à long terme.

- **Ressources utiles :**

Services de maintien à domicile :

CISSS/CIUSSS - Coordonnées disponibles selon votre région // CLSC de votre région

---

Coordonnées des Organismes d'Accompagnement

CISSS/CIUSSS : Consultez le site du ministère de la Santé et des Services sociaux pour trouver le vôtre ([www.msss.gouv.qc.ca](http://www.msss.gouv.qc.ca))

**Associations de soutien :**

Regroupement des organismes en déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme du Québec

Fédération québécoise de l'autisme : [www.autisme.qc.ca](http://www.autisme.qc.ca)

Société québécoise de la déficience intellectuelle: [SQDI](http://SQDI)

## **1. Ressources gouvernementales**

- Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) : Informations sur les droits, les programmes de soutien, les aides financières, et les démarches administratives spécifiques aux personnes handicapées.
  - Site web: [ophq.gouv.qc.ca](http://ophq.gouv.qc.ca)

## **2. Services de santé et de réadaptation**

- CISSS et CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean : Coordonnées des centres intégrés de santé et de services sociaux offrant des soins et des services de réadaptation dans la région.
  - Site web: [ciusss-saguenay.gouv.qc.ca](http://ciusss-saguenay.gouv.qc.ca)
- Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme (CRDI/TSA) : Réseaux de soutien et services spécialisés pour les personnes ayant une déficience intellectuelle ou un TSA.

## **3. Services d'accompagnement scolaire**

- La commission scolaire de votre région

### **Droits des personnes handicapées :**

- **Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)** : L'OPHQ offre un service de soutien personnalisé pour accompagner les personnes handicapées et leurs familles à chaque étape de leurs démarches. Ce service est gratuit, confidentiel et disponible dans toutes les régions du Québec. Vous y trouverez des informations sur les droits et les services accessibles aux personnes handicapées.
  - **Lien** : [ophq.gouv.qc.ca](http://ophq.gouv.qc.ca)
- **Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse** : Cet organisme traite les plaintes liées à la discrimination et protège les droits des personnes handicapées.
  - **Lien** : [cdpj.qc.ca](http://cdpj.qc.ca)

---

**Conseil Pratique :** Les familles peuvent également contacter le CISSS/CIUSSS local pour obtenir une liste actualisée des prestataires de services d'aide à domicile et vérifier leur éligibilité aux différents programmes de soutien.

# Les références

- <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/participation-sociale-personnes-handicapees/definition-personne-handicapee>
- [https://santesaglac.gouv.qc.ca/medias/2024/06/BOTTIN\\_ressources-regionales-pour-les-personnes-proches-aidantes\\_carte\\_juin2024.pdf](https://santesaglac.gouv.qc.ca/medias/2024/06/BOTTIN_ressources-regionales-pour-les-personnes-proches-aidantes_carte_juin2024.pdf)
- [https://santesaglac.gouv.qc.ca/medias/2018/11/TEVA\\_02\\_Reportoire\\_des\\_ressources\\_2016-05-19\\_Final.pdf](https://santesaglac.gouv.qc.ca/medias/2018/11/TEVA_02_Reportoire_des_ressources_2016-05-19_Final.pdf)
- [https://roseph.ca/wp-content/uploads/2021/07/ROSEPH\\_fiche2\\_HANDICAP.pdf](https://roseph.ca/wp-content/uploads/2021/07/ROSEPH_fiche2_HANDICAP.pdf)
- [https://www.cssbf.gouv.qc.ca/wpcontent/uploads/2021/08/Guide\\_Parcours\\_Scolaire.pdf](https://www.cssbf.gouv.qc.ca/wpcontent/uploads/2021/08/Guide_Parcours_Scolaire.pdf)
- <https://naitreetgrandir.com/fr/etape/5-8-ans/ ecole/plan-intervention- ecole/>
- <https://www.quebec.ca/personnes-handicapees/deplacements-transport-adapte-retraitequebec.gouv.qc.ca>
- <https://educaloi.qc.ca/>
- <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/e-20.1>
- <https://www.hi-canada.org/fr/un-milliard-de-personnes-handicapees-la-plus-importante-minorite-du-monde#:~:text=Un%20milliard%20de%20personnes%20dans,dans%20les%20pays%20en%20developpement.&text=Selon%20le%20rapport%20mondial%20sur,nombre%20de%20personnes%20handicap%C3%A9es%20augmente.>
- <https://www.revenuquebec.ca/fr/entreprises/cycle-de-vie/demarrer-une-entreprise/incidence-du-choix-de-la-forme-juridique-d'une-entreprise-sur-ses-obligations-fiscales/fiducie/>
- <https://www.quebec.ca/justice-et-etat-civil/testament-succession/testament>
- <https://sts.saguenay.ca/transport-adapte/clientele-du-transport-adapte>
- <https://www.csbe.gouv.qc.ca/blogue/article/soutien-domicile-aides-financieres-services.html>
- <https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/vision-parcours-personnes-handicapees>

Gouvernement du Québec. Charte des droits et libertés de la personne.

Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

Centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS).

Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).

## **Popote roulante**

La popote roulante est un service communautaire qui livre des repas chauds et nutritifs à domicile pour les personnes âgées, malades ou à mobilité réduite. Ce service permet à ces personnes de maintenir leur autonomie en restant chez elles tout en ayant accès à une alimentation équilibrée. Souvent géré par des bénévoles ou des organismes sans but lucratif, il offre un soutien essentiel pour ceux qui rencontrent des difficultés à cuisiner ou à se déplacer. Pour en savoir plus, veuillez cliquer sur le lien [ici](#).